

HANDISPORT LE GUIDE 2014-2015

TOUTES LES INFOS POUR RÉUSSIR VOTRE SAISON



Assemblée
Générale

Village et
Salon matériels

Séminaire des
départements
et régions

2015 4^E ÉDITION

LES JOURNÉES
NATIONALES
HANDISPORT



Forums
Speed dating proxi

Conférences
Tables rondes
Témoignages

Soirée de Gala
Les Trophées
Handisport 2014

15 ➤ 18 Avril 2015 // 4^e édition

Nantes

LA CHAPELLE SUR ERDRE

LE RENDEZ VOUS INCONTURNABLE DES ACTEURS DU MOUVEMENT HANDISPORT

INFOS : LES JOURNEES@HANDISPORT.ORG

Retrouvez les contenus et photos de l'édition 2014 sur <https://agora.handisport.org>
Cliquez sur "JNH-Enghien-les-Bains" / Mot de passe : JNH2014

Sommaire

PROJET FÉDÉRAL // 06

Valeurs & identité // Objectifs stratégiques	07
Nos garanties	08
Six programmes d'action : point d'étape	09

VIE FÉDÉRALE // 16

Les temps forts de la saison 2014 - 2015	17
Les chiffres clés 2013 - 2014	18
La commission médicale	19
Conventions sportives interfédérales	20
Le sport de haut niveau	22
La politique Jeunes	26

FORMATION // 30

Sensibilisations en entreprise	31
Les formations fédérales	32
Les formations par disciplines	35
Les formations d'État	36
Parcours du stagiaire	37
Faire financer votre formation	38
La validation des acquis de l'expérience	39

SERVICES AUX CLUBS // 40

Licences et affiliations	42
Les labels handisport	46
Les structures labellisées	48
L'info handisport en temps réel	50
La communication en questions	52
Organiser un événement national	56
Les aides financières	58
Comment trouver des bénévoles ?	66
Service civique	68
Partenariat Groupe UGECAM	69
Bonnes pratiques	70
Ressources et expertise	72

SPORTS // 74

Handicaps et possibilités de pratique	77
Athlétisme	78
Badminton	80
Basket	82
Boccia	84
Bowling	86
Canoë-kayak	88
Cécifoot	90
Cyclisme	92
Équitation	94
Escrime	96
Foot fauteuil électrique	98
Football sourds	100
Haltérophilie	102
Judo	104
Natation	106
Plongée subaquatique	108
Randonnée	110
Rugby fauteuil	112
Sarbacane	114
Ski alpin et snowboard	116
Ski nordique	118
Sports boules pétanque	120
Tennis	122
Tennis de table	124
Tir à l'arc	126
Tir sportif	128
Torball	130
Voile	132
Volley-ball	134

ANNUAIRE // 136

Comité directeur fédéral 2013 - 2016	138
Services fédéraux	140
Direction sportive	141
Commissions sportives	142
En régions	146



RÉALISATION & CRÉDITS

PUBLICATION ÉDITÉE PAR LA FÉDÉRATION FRANÇAISE HANDISPORT // 42 RUE LOUIS LUMIÈRE, 75020 PARIS

Directeur de la publication : Gérard Masson // **Réalisation** : Direction sportive & Service communication

Graphisme : D.Echelard // **Mise en page** : R.Cousin & D.Echelard // **Remerciements** : aux commissions sportives, aux équipes techniques régionales, ainsi qu'aux participants des Journées Nationales Handisport

Retrouvez la Fédération sur www.handisport.org et sur Facebook : www.facebook.com/ffhandisport

Partenaire institutionnel



Partenaire officiel de la Fédération et des Équipes de France



Partenaires officiels



Partenaires associés et fournisseurs officiels



Éditorial

Nous sommes fiers de vous présenter la 5^e édition du « Guide Handisport », anciennement dénommé « Bulletin des Sports ». Cette nouvelle dénomination n'est pas anodine. Elle est le reflet de notre volonté de répondre encore mieux à vos préoccupations pour faire de ce document le guide qui vous accompagnera tout au long de la saison.

La FFH évolue, son environnement également, la rubrique "Vie fédérale" a donc été revisitée afin de suivre l'actualité, notamment les pages de présentation du sport de haut niveau, de la politique Jeunes, et des relations interfédérales.

2013-2016 : Paralympiade des Clubs

Vous allez découvrir une rubrique « Services aux Clubs » largement enrichie. Nous vous proposons de nouveaux outils issus des besoins exprimés par nos associations. Largement inspirés des nombreux échanges lors des dernières Journées Nationales Handisport, ces outils se matérialisent sous forme de fiches pratiques : sources de financements, recrutement de cadres et pratiquants, essources et bonnes pratiques... **Un ouvrage pour les associations et par les associations.**

Grâce à l'adhésion collective au projet fédéral, la FFH progresse et se renforce. Vous trouverez les chiffres clés des réalisations du projet par thématique qui montrent combien nous avons tous avancé dans les objectifs fixés.

D'autres rubriques ont été actualisées comme l'information de nos 28 commissions sportives ou la vie du service Formation.

Votre annuaire 2014-2015 s'étoffe (élus fédéraux, équipes techniques régionales) pour renforcer les liens entre tous les acteurs de notre mouvement.

Diffusé à 4 000 exemplaires, ce guide est reçu par voie postale par tous nos clubs et comités, par vos principaux partenaires institutionnels (état et collectivités) mais également cette année par nos réseaux de partenaires du monde du handicap (MDPH, APF, UGECAM, PEP). Sa version en ligne sera consultable par tous dès le mois d'octobre.

Ce nouveau "Guide Handisport" témoigne de l'exceptionnelle richesse et diversité de notre mouvement. Son ambition est de véhiculer et d'ancrer les 3 valeurs de la FFH que sont **l'Autonomie, la Singularité et l'Accomplissement.**

Nous vous souhaitons une belle saison sportive, qu'elle soit aussi prometteuse que la précédente affichant des indicateurs très positifs, fruits de votre investissement quotidien sur le terrain du sport et de la passion du handisport.

Bonne lecture,



Gérard Masson
Président de la Fédération Française Handisport



Jean Minier
Directeur Technique National



PUISSANCE 20

LE PROJET FÉDÉRAL

Valeurs & identité

Notre Fédération porte en elle un message qui dépasse le cadre de ses missions premières, un modèle de société, une certaine idée de la personne. **Ainsi, nous réaffirmons et partageons avec conviction les valeurs qui donnent sens à notre action :**

Singularité

Il est essentiel de prendre en compte les particularités du pratiquant. Nous l'accueillons pour lui faire bénéficier d'une offre sportive sécurisée et adaptée à ses capacités.

Autonomie

Les bienfaits du sport, dans le parcours de vie d'une personne en situation de handicap, permettent de développer ses capacités physiques et d'améliorer son indépendance. Nous accompagnons les pratiquants vers une pratique la plus libre possible.

Accomplissement

L'accomplissement par le sport permet d'améliorer l'estime de soi et de mieux appréhender sa place dans la société. Nous offrons au licencié, selon ses aspirations et son rythme, une implication adaptée au sein du mouvement (performance, plaisir, évocation, convivialité, encadrement, arbitrage...).

Objectifs stratégiques

Proximité

Des structures solides, pleinement investies, plus performantes

Expertise

La reconnaissance de notre singularité et de notre expertise

Succès

Une progression forte des performances paralympiques

Ouverture

Une dynamique de réseau avec les acteurs du sport et du handicap

Nos garanties

Gages de réussite, nos garanties définissent nos attitudes, nos engagements et nos comportements.

L'EXIGENCE

Pas de performance sans exigence, cette règle valable pour les sportifs l'est également pour chaque acteur du mouvement. La moindre intervention, réunion, formation, manifestation qui porte l'image d'Handisport doit être exemplaire. Pour cela, nous devons être convaincus, préparés, et pertinents.

LE SERVICE

Nous exerçons une mission de service public. Être au service du public, des pratiquants, relève d'un état d'esprit, d'une posture. C'est notre vocation.

LA CONVIVIALITÉ

Notre Fédération s'est construite sur un terreau de bénévolat dynamique. L'engagement bénévole reste aujourd'hui encore un pilier de notre fonctionnement. Nous nous devons de préserver cet esprit convivial qui nous caractérise, que nous apprécions et qui conditionne la pérennité de ce système.

LA SOLIDARITÉ

Si nous voulons préserver l'unité de notre mouvement, par-delà les revendications catégorielles de chaque sport et de chaque type de handicap que nous accueillons, il nous faut savoir faire preuve de solidarité en tout lieu, et le faire savoir à tous les acteurs de notre fédération.

LE RESPECT

La valeur morale de nos sportifs et entraîneurs est régulièrement louée par les arbitres, médias, organisateurs... Sachons préserver cette attitude respectueuse des règles, de la différence et du travail de chacun qui constituent un héritage précieux du passé.

LA COHÉRENCE

Du siège fédéral au club, en passant par les comités et les commissions sportives, c'est tout un ensemble d'acteurs qui doit collaborer, dans un esprit de dialogue, de respect mutuel et d'addition de compétences.

L'OUVERTURE

Parce que le repli sur soi est sans avenir, nous devons être identifiés comme une fédération ouverte sur son environnement, accueillante et résolument tournée vers l'avenir.

Six programmes d'actions

Grace à l'adhésion collective au projet fédéral Puisseance 20 la FFH progresse et se renforce. Les indicateurs nous montrent que nous avons tous efficacement avancé dans les objectifs fixés.

Retrouvez le panorama des principales actions réalisées en 2013-2014 pour chacun des six programmes :

AU SERVICE
DE NOS CLUBS

1 PROGRAMME PROXI

ANIMATION SPORTIVE
TERRITORIALE

2 PROGRAMME RÉSEAU

PLUS DE RÉUSSITE
INTERNATIONALE

3 PROGRAMME SUCCÈS

AFFIRMER NOS
SPÉCIFICITÉS

4 PROGRAMME ATOUS

VALORISER NOS
COMPÉTENCES

5 PROGRAMME EXPERT

PLUS D'OUVERTURE

6 PROGRAMME OPEN

1 PROGRAMME PROXI

Être au service de nos clubs

Objectifs : Valoriser l'action de nos clubs, leur faciliter l'accès à une information personnalisée et les accompagner dans leur démarche d'accueil et d'adhésion.

Réalisations

→ ADHÉSION RENFORCÉE

- 1 354 associations affiliées (187 nouveaux clubs) et 34 911 licenciés dans 62 pratiques sportives
- 206 clubs présents aux JNH et lors de l'AG fédérale
- 76 clubs labellisés, dont 42 en 2014, et 20 commissions régionales de labellisation mises en place

→ DISPOSITIFS CIBLÉS

- 49 projets aidés dans le cadre du dispositif ANCV
- 114 clubs, 31 comités départementaux et 11 comités régionaux aidés par dispositif fédéral d'aide à l'acquisition de matériel pour un total de 115 000 € attribués



→ OUTILS DE GESTION

- 1 guide annuel à destination des clubs en début de saison sportive : le Guide Handisport (ex BDS)
- 1 "Foire Aux Questions" (F.A.Q) et de nouvelles fiches pratiques pour répondre aux questions récurrentes des clubs
- 1 bourse au matériel sportif en ligne
- 1 accès à l'extranet fédéral : licences, labels, formations, où pratiquer, espaces collaboratifs... (voir page 50)
- 1 photothèque et une plateforme vidéo en ligne sur handisport.org

En cours

- 1 mallette pédagogique avec plus de 70 fiches d'activités sportives, prochainement disponible en ligne
- 1 calendrier optimisé des événements fédéraux en ligne
- 1 nouveau site internet pour le dernier trimestre 2014
- 1 groupe de travail sur les questions d'affiliation, licences et conventions

2 PROGRAMME RÉSEAU

Organiser l'animation sportive et territoriale

Objectifs : Harmoniser et valoriser les manifestations handisport nationales et locales pour développer une réponse cohérente en terme d'animation sportive. Favoriser la mutualisation et le dialogue entre les acteurs.

Réalisations**→ OFFRE SPORTIVE**

- 919 manifestations ponctuelles déclarées par les comités handisport
- 1451 actions territoriales organisées par les comités régionaux et départementaux et clubs à destination de 9 841 jeunes licenciés
- 50 projets nationaux réalisés auprès de 1305 jeunes sportifs
- 52 Championnats de France dont 5 réservés aux jeunes
- 295 participants (30 délégations) au Grand Prix National des Jeunes 2014 à Bouaye
- 6 séjours de vacances sportives pour 36 jeunes en partenariat avec UCPA

→ MOBILISATION DES ETR

- 22 Équipes Techniques régionales
- 26 Référénts Formation
 - 16 Référénts Sports de nature
 - 20 Référénts Labels
 - 17 Référénts Jeunes (voir rubrique Annuaire)
- 176 CTR ou correspondants régionaux sur l'ensemble de nos 28 commissions sportives

→ MUTUALISATION & DIALOGUE ENTRE ACTEURS

- 474 participants aux Journées Nationales Handisport
- 2 regroupements annuels de coordination entre les directeurs sportifs et les coordonnateurs E.T.R.
- 22 démarches de bonnes pratiques innovantes proposées par les clubs et comités à l'occasion des Journées Nationales Handisport
- 11 actions locales soutenues dans le cadre du programme détection et publics cibles

En cours

- 1 nouvel outil de gestion des évènements sportifs fédéraux pour le premier semestre 2015
- 1 dispositif national de valorisation des comités régionaux
- Les 22èmes Jeux Nationaux de l'Avenir Handisport à Tours du 13 au 17 mai 2015
- Les 4èmes Journées Nationales Handisport à Nantes du 15 au 18 avril 2015

3 PROGRAMME SUCCÈS

Améliorer nos résultats internationaux

Objectifs : Garder le cap d'une politique ambitieuse de performance face au niveau croissant des compétitions internationales avec pour principaux objectifs : les Deaflympics d'hiver 2015 (Khanty-Mansiysk, Russie), les Jeux Paralympiques de Rio 2016, les Deaflympics d'été 2017 (Samsun, Turquie), les Jeux Paralympiques d'hiver 2018 (Pyeongchang, Corée) et enfin les Jeux Paralympiques de Tokyo 2020.

Réalisations

→ BILAN INTERNATIONAL 2014

- 56 Podiums mondiaux dont 14 titres avec un total de 36 médaillés en 2013
- 45 podiums continentaux dont 22 titres avec un total de 32 médaillés en 2013
- 11 médailles aux Deaflympics 2013 dont 2 titres
- 12 médailles aux Jeux Paralympiques d'hiver de Sochi dont 5 titres (France 5ème nation)



→ CELLULE RIO

- 3 Directeurs Sportifs Adjoints chargés du haut niveau nommés dans les 3 sports prioritaires : athlétisme, natation et tennis de table
- 15 accompagnateurs de projets individuels pour 37 sportifs « médaillables en 2016 »
- 1 contrat d'engagement individuel et un suivi socio-professionnel pour 300 sportifs des différents collectifs séniors, relève et jeunes
- 9 stages et compétitions « haute performance »
- 1 plan de formation individuel et collectif de l'encadrement des équipes de France

→ CELLULE TOKYO

- 3 sports prioritaires en termes de structuration régionale : athlétisme, natation, tennis de table
- 7 journées régionales de détection sur les 3 sports prioritaires.
- 3 pôles France jeunes ouverts : athlétisme, basket-ball, natation
- 100 jeunes identifiés dans le dispositif Jeunes à Potentiel depuis sa mise en place en 2010
- Un stage national de Jeunes à Potentiel, regroupant 50 jeunes espoirs
- 2 stages régionaux de Jeunes à Potentiel
- Publication de tests de détection en athlétisme, natation, basket-ball et tennis de table à destination des clubs

En cours

- 1 nouvel outil de gestion des sportifs de haut niveau et des compétitions internationales de référence
- 1 pôle France jeunes en tennis de table
- 3 académies handisport ouvertes à la rentrée 2014 en athlétisme, cyclisme et ski nordique.

4 PROGRAMME ATOUTS

Affirmer nos spécificités

Objectifs : Adopter une démarche singulière d'accueil et d'accompagnement de la personne en situation de handicap « made in handisport » en particulier en direction des publics fragiles ou éloignés de la pratique. Préserver notre culture multisports.

Réalisations

- 34 911 licenciés dans 62 sports différents
- 6 forums de discussion aux Journées Nationales Handisport autour des questions liées à la démarche qualité du club handisport.
- 22 « Bonnes pratiques » identifiées dans le réseau des clubs et comités à l'occasion des Journées Nationales Handisport
- 194 journées de découverte multisports à destination de 2 214 jeunes

En cours

→ Création de la charte du cadre handisport



5 PROGRAMME EXPERT

Valoriser nos compétences

Objectifs : Optimiser la compétence de l'encadrement fédéral.
Exporter l'expertise de la Fédération Française Handisport.

Réalisations

→ FORMATION

- 26 référents formation et 20 comités régionaux déclarés organismes de formation
- 60 sessions de formations fédérales pour 586 stagiaires licenciés formés
- 14 nouveaux classificateurs formés
- 10 stagiaires DEJEPS handisport en cours de formation pour 2014-2015
- 5 sessions DEJEPS handisport depuis 2008, soit 49 stagiaires

→ PARTAGE D'EXPERTISE

- 3 sessions de l'École des cadres "formation socle commun" pour 35 cadres fédéraux
- 1 bibliothèque, ouverte à tous, référençant plus de 500 publications consultables au siège fédéral (voir page 73).
- 1 bulletin régulier de communication interne à destination des techniciens du réseau handisport « Newstech »
- Présence de la FFH dans tous les réseaux institutionnels : homologation de matériels sportifs, référencement de sites et d'itinéraires adaptés (CDESI) et d'infrastructures accessibles (Tourisme et Handicaps)

En cours

- Une formation de base « Abécédaire Handisport » à destination de nos sportifs et cadres et des fédérations homologues
- Des publications thématiques sur la prévention des risques, le sport pour déficients auditifs, l'initiation au tir à l'arc handisport, le réglage des fauteuils roulants de sport...
- La rénovation des formations fédérales sous forme de modules
- 1 référentiel des experts handisport « SAVOIRS+ » (voir page 72)
- 1 médiathèque en ligne



6 PROGRAMME OPEN

Ouverture et nouveaux publics

Objectifs : Étendre notre périmètre d'activités sportives, d'influence et d'intervention.

Réalisations**→ RÉSEAU DE PARTENAIRES EXTERNES**

- 49 projets de séjours sportifs à destination de nouveaux publics, organisés par les comités et clubs handisport soutenus dans le cadre du dispositif ANCV (voir page 64)
- 6 séjours d'été et d'hiver de vacances sportives organisés en partenariat avec l'UCPA ou l'ANPEDA
- 1 convention de partenariat avec le Groupe UGECAM (association gestionnaire d'établissements) : 12 comités et clubs ainsi que 18 établissements engagés dans la démarche et plus de 60 journées sportives comptabilisées (voir page 69)
- 3 semaines de rassemblement de blessés militaires au CREPS de Bourges avec un apport d'expertise pédagogique et matérielle (6 cadres fédéraux)
- 34 conventions interfédérales suivies et accompagnées en commissions mixtes (voir page 20)

→ DIVERSIFICATION DES PRATIQUES

- 1 tournoi national organisé pour les nouveaux sports collectifs à destination des personnes sourdes (plus de 100 sourds sur 3 disciplines : basket-ball, handball et rugby)
- 1 tournoi national de football en salle pour jeunes et jeunes adultes : 24 équipes jeunes garçons, 3 équipes féminines et 10 équipes adultes, soit plus de 320 jeunes et jeunes adultes participants

En cours

- Des formations à destination des professionnels de santé et du secteur spécialisé
- Des journées sportives organisées avec des professionnels de l'appareillage
- Des conventions avec les principaux organismes gestionnaires d'établissement d'accès aux soins et d'accueil spécialisé : FHP, ADAPT, APF et PEP



VIE FÉDÉRALE

Les temps forts de la saison 2014-2015



→ VIE FÉDÉRALE : 4^{ES} JOURNÉES NATIONALES HANDISPORT // 15-18 AVRIL 2015 // NANTES – LA CHAPELLE SUR ERDRE

C'est le plus grand rassemblement du mouvement Handisport ! Un temps incontournable qui s'adresse à tous les membres sportifs, élus, bénévoles, salariés et techniciens mais aussi aux professionnels. Pour construire ensemble l'avenir du mouvement, en toute convivialité, place est faite aux débats et aux échanges dans un cadre exceptionnel. Ces journées sont ponctuées de conférences, ateliers, expositions matériels, village sportif, soirées des trophées 2014, et se terminent par l'Assemblée Générale Fédérale.



→ JEUNES : JEUX NATIONAUX DE L'AVENIR HANDISPORT // 13-17 MAI // TOURS

Les 22^{ES} Jeux Nationaux de l'Avenir Handisport s'annoncent d'ores et déjà comme le temps fort de cette saison pour nos jeunes sportifs de moins de 21 ans. Près de 700 jeunes et 300 encadrants sont attendus cette année afin de concourir dans les 15 disciplines sportives proposées en compétition et de nombreuses autres en découverte.



→ HAUT NIVEAU : DEAFLYMPICS HIVER 28 MARS AU 5 AVRIL 2015 // KHANTY-MANSIYSK, RUSSIE

La France organisera deux compétitions internationales en 2015

- Les Championnats d'Europe de Volley Sourds // juin 2015, Paris
- Les Championnats d'Europe de Para-Dressage // sept. 2015, Deauville

→ À NE PAS MANQUER !

- 4^e trimestre 2014 / Dossiers de subvention auprès de vos collectivités locales (commune, agglomération et communauté de communes)
- Janvier > février 2015 / Campagne CNDS : pensez à solliciter votre CDH pour profiter pleinement de cette ressource (voir page 59)
- Septembre > avril 2015 / Campagne de labellisation "Label Club" (voir page 47)
- Mai 2015 : date limite d'envoi de vos dossiers d'aide à l'acquisition de matériel sportif auprès de votre comité régional (voir page 62)

Les chiffres clés 2013-2014

Après avoir passé la barre des 30 000 adhérents en 2013 la FFH poursuit sa progression au rythme record de près de 10 % d'augmentation par an.

(parenthèses) : évolution des effectifs par rapport à 2013 en unités ou pourcentages.

→ LES PRATIQUANTS

34 911 licenciés au total (+ 9,8 %)

→ 27 056 licences, dont 7 837 femmes (29 %) :

- 6 519 compétition (+4,35 %)
- 7569 cadres (+5,3 %)
- 4545 établissement (+17 %)
- 8423 loisir (+7,2 %)

→ 7 847 Pass'sport (+45,1 %)

684 événements déclarés en ligne

Sport de haut niveau

- 56 Podiums mondiaux dont 14 titres avec un total de 36 médaillés en 2013
- 45 podiums continentaux dont 22 titres avec un total de 32 médaillés en 2013
- 11 médailles aux Deaflympics 2013 dont 2 titres
- 12 médailles aux Jeux Paralympiques d'hiver de Sotchi dont 5 titres (France 5ème nation)
- 300 sportifs dans les différents collectifs séniors, relève et jeunes

La Pratique Jeunes

1501 actions jeunes ont été conduites sur tout le territoire, en direction de 11 146 jeunes :

→ **au niveau national** : 1 305 jeunes ont bénéficié de 50 projets nationaux jeunes dont 176 lors du GPNJ et 50 lors du stage Jeunes à Potentiel

→ **au niveau régional ou départemental** : 1 451 actions territoriales en direction de 9 841 pratiquants dont 495 journées pour 2 750 jeunes dans le secteur scolaire, 61 journées sports de nature pour 541 jeunes, 194 journées multisports pour 2 214 jeunes, et création de 13 écoles du sport accueillant régulièrement 281 jeunes.

→ LES STRUCTURES

1 354 clubs (+88) dont :

- 549 associations (+14)
- 805 sections de clubs valides (+74 soit +10%) représentant 59,45 % des structures affiliées
- 187 nouvelles structures affiliées

26 comités régionaux et 86 départementaux

Label Club

76 clubs labellisés dont 42 nouveaux cette saison :

- 39 clubs labellisés et 37 sections
- 29 sports concernés : tennis de table (12 clubs) natation (11 clubs) et basket (10 clubs) sont les plus représentés
- 62 clubs 1 étoile, 12 clubs 2 étoiles, 2 clubs 3 étoiles

Les sports de nature

7 463 pratiquants réguliers (27 % des licenciés FFH)

- Le ski, le cyclisme, la randonnée et la plongée sont les disciplines les plus pratiquées.
- 407 structures proposant une activité régulière dont 35 % en randonnée

La formation

60 sessions de formation agréées par le CNFH ont eu lieu pour un total de 586 stagiaires :

	Sessions	Stagiaires
CQH module A	24	282
CQH module B	18	156
Assistant fédéral	04	40
Initiateur fédéral	08	62
Classificateur	01	06
Arbitre	05	40

La commission médicale

Elle a pour objet de mettre en œuvre les dispositions législatives et réglementaires relatives à : la protection de la santé de ses licenciés, l'organisation de la surveillance sanitaire des sportifs de haut niveau et Espoirs ainsi que la prévention et la lutte contre le dopage.

Champs d'action

La commission médicale œuvre afin que chaque sportif, quelque soit son niveau de performance, puisse évoluer en toute sécurité. Afin de protéger la santé des sportifs, elle agit à plusieurs niveaux :

- assure le suivi réglementaire ministériel des sportifs de haut niveau
- participe au développement de nouvelles activités physiques et sportives
- participe aux colloques du CNOSF et aux congrès médicaux pour faire connaître les spécificités du handisport
- mène une action de prévention et de lutte contre le dopage
- authentifie le handicap et conseille sur le sport à pratiquer préférentiellement
- forme des cadres sportifs et paramédicaux
- organise l'encadrement sanitaire lors des grands événements sportifs
- mène des études épidémiologiques afin de préciser différents aspects de la pratique handisport
- organise le développement du réseau sanitaire afin de faciliter l'accès aux soins des sportifs
- statue sur les litiges se rapportant à l'ensemble de son champ de compétence (classification, handicap minimum, dopage...)

La commission médicale nationale peut être saisie pour tout sujet à caractère sanitaire par toute instance nationale régionale ou locale. Elle est composée de professionnels des métiers de santé, licenciés à la FFH.

Médecin fédéral national : Dr Frédéric Rusakiewicz

Responsable de l'organisation de la médecine fédérale, il est chargé de la mise en œuvre de la politique sanitaire de la Fédération. Il travaille en collaboration avec la direction générale et la direction technique nationale.

Il s'appuie sur les médecins des disciplines et les médecins des régions pour organiser le suivi médical des sportifs de haut niveau. Il organise la prise en charge sanitaire des grands événements et participe aux actions médico-techniques d'amélioration de la performance des athlètes.

Médecin coordonateur du haut niveau : Dr Alexandre Creuze

Il coordonne les examens dans le cadre de la surveillance médicale des sportifs inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau et des Espoirs.

Kinésithérapeute fédéral national

Il organise et valorise le travail des kinésithérapeutes lors des stages préparatoires et des grandes manifestations et des déplacements des équipes de France à l'étranger.

Médecin d'une discipline sportive

Il assure la coordination de l'ensemble des acteurs médicaux et para-médicaux effectuant des soins auprès des membres de la discipline sportive lors des stages et des compétitions nationales ou internationales majeures. Il mène des actions de préventions et d'information auprès des athlètes et des cadres.

Médecin fédéral régional

Il conseille et renseigne le comité régional, les comités départementaux, et associations. Il veille à la sécurité des pratiquants.

Contact

Secrétariat de la commission médicale :

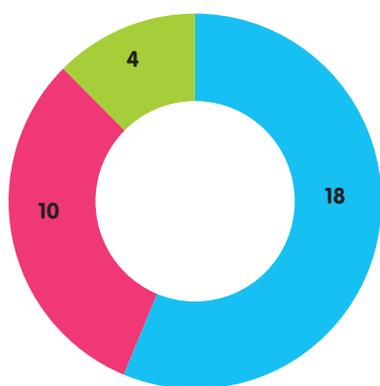
Karine GRUNENBERGER

Tél. 01 40 31 45 00 // medical@handisport.org

Conventions sportives interfédérales

La FFH développe depuis de très longues années une relation forte avec des fédérations homologues (premier protocole d'accord signé en 1977 avec la F.F. Cyclisme). Ces conventions reposent sur 2 types d'aide : soit en appui de nos pratiques, soit en soutien des projets de fédérations engagées dans la démarche d'accueil et de développement de la pratique pour les personnes en situation de handicap.

→ 32 CONVENTIONS INTERFÉDÉRALES SIGNÉES À CE JOUR

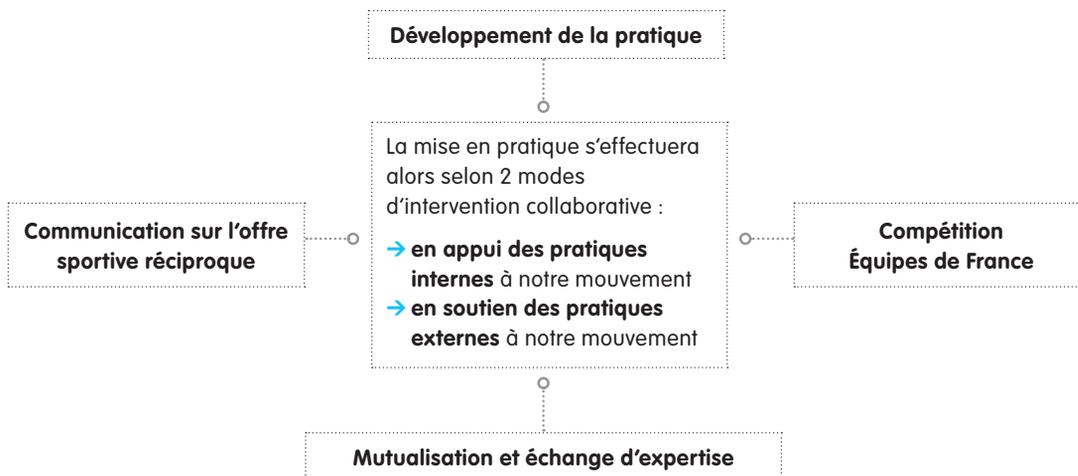


- Pratiques Paralympiques
- Autres Pratiques Sportives et de Pleine Nature
- Pratiques sport scolaire et universitaire

→ 3 nouveaux projets de convention sont en cours de rédaction définitive ou d'échanges techniques

→ OBJECTIFS RECHERCHÉS

Chaque convention signée présente une part de spécificité liée étroitement à la pratique sportive concernée et à son organisation. Néanmoins, toute convention s'articulera autour de 4 grands axes :



→ ACTIONS RECHERCHÉES DANS LE CADRE DES CONVENTIONS INTERFÉDÉRALES

SOCLE COMMUN D'ACTIONS

- Dispositif adapté d'affiliation et licence pour favoriser l'adhésion réciproque des structures
- Mise à disposition de ressources humaines et documentaires

+ DES ACTIONS SINGULIÈRES DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT

→ FFH

- Apport de connaissances générales "Sport et Handicap" pour une prise en compte dans les programmes fédéraux
- Formation initiale relative à la personne en situation de handicap et son environnement
- Participation à la rédaction d'outils de promotion et techniques (sécuritaire, aménagements et éligibilité du public de la pratique)
- Labellisation des clubs
- Apport d'outils techniques et pédagogiques adaptés à la mise en place de manifestations de promotion et /ou de compétitions dédiées à l'accueil des personnes en situation de handicap
- Matériel sportif adapté (prêt, identification)
- Réseau handicap

Appui

Soutien

→ FÉDÉRATION HOMOLOGUE

- Ouverture de ses structures d'accueil (club)
- Organisation d'événements de promotion et/ou d'animations sportives
- Offre sportive complémentaire de pratique loisir
- Accès aux équipements des structures de loisirs sportifs référencés

+ DES ACTIONS SINGULIÈRES DANS LE CADRE DE COMPÉTITIONS / ÉQUIPES DE FRANCE

→ FFH

- Formation de l'encadrement sportif et technique (officiel, arbitre, classificateur)
- Identification des différents parcours sportifs
- Mise à disposition des différents modèles de confrontation sportive
- Classification sportive
- Chemin et critères de sélection

Appui

Soutien

→ FÉDÉRATION HOMOLOGUE

- Offre sportive complémentaire d'entraînement et de compétition pour le licencié handisport
- Accompagnement des parcours sportifs SHN en lien avec le dispositif fédéral du parcours d'excellence sportive
- Mise à disposition d'arbitres et d'officiels
- Encadrement sportif complémentaire

Pratiques paralympiques (18)

Athlétisme, Aviron, Basket-ball, Canoë-kayak, Cyclisme, Equitation, Escrime, Football, Haltérophilie, Judo, Natation, Ski, Tennis, Tennis de table, Tir à l'arc, Tir sportif, Triathlon, Voile

Autres Pratiques sportives et/ou sports de nature (10)

Badminton, Char à voile, Golf, Parachutisme, Plongée sous-marine, Randonnée, Rugby à XIII, Rugby à XV, Sports de glace, UCPA

Pratiques scolaires et universitaires (4)

Éducation Nationale, Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP), Fédération Française du Sport Universitaire

Le sport de haut niveau

Le Sport de Haut Niveau (SHN) est régi par le Code du Sport. Un arrêté du 13 janvier 2014 a validé le Parcours d'Excellence Sportive (PES) de la Fédération Française Handisport, qui définit la stratégie fédérale en matière de haut niveau. Cette stratégie s'articule autour, d'une part, de l'accès au sport de haut niveau avec des objectifs 2020 et 2024 et d'autre part, l'accès aux finales et podiums internationaux à plus court terme sur les Jeux de Rio et Pyonchang.



Reconnaissance du caractère de haut niveau

Les sports paralympiques sont les seuls qui peuvent ouvrir l'accès à la reconnaissance de sportif de haut niveau. Toutefois, par extension depuis 2013, les athlètes sourds qui pratiquent une discipline du programme paralympique, peuvent également postuler à ces mêmes listes sous réserve d'obtention d'une médaille aux Deaflympics.

Les critères d'accès aux listes ministérielles reconnues de haut niveau ont été mis à jour pour la paralympiade selon les orientations suivantes en prenant en compte qu'ils sont appliqués, sous réserve du nombre de places disponibles sur chacune des listes. Le DTN, si besoin, priorisera les places sur listes SHN aux sportifs des disciplines à forte valeur ajoutée « médailles » aux JP dans le cadre du projet fédéral.

→ Accès aux listes et renouvellement

- Une performance de niveau mondial permettant l'accès à la liste Elites ou Seniors autorise une inscription sur la liste concernée pendant 2 ans pour tout athlète poursuivant sa carrière sportive et ayant rempli les objectifs fixés dans le cadre du contrat d'engagement mutuel
- Toute autre performance ne peut être prise en compte qu'une année
- Les listes « Jeunes et Espoirs » ne sont pas accessibles aux athlètes (sauf ceux du Tennis de Table, Tir à l'Arc et du Tir Sportif) ayant pris part à 3 Jeux Paralympiques ou dont la première inscription sur liste de haut niveau remonte à 12 années ou davantage. Toutefois, pour répondre à des circonstances exceptionnelles, 5 places en liste « Jeunes » pourront être mobilisées par le DTN au bénéfice de sportifs dans une situation particulière.

→ Sorties de Listes

- Absences non justifiées sur des regroupements ou compétitions obligatoires ou manquement aux obligations du suivi médical règlementaire ou non-respect du contrat d'engagement mutuel
- Aucune sélection en équipe de France sur une compétition de référence pendant une paralympiade

→ Cas particuliers

- 50 % des effectifs des pôles doivent être inscrits sur listes ministérielles. Cela impose à la fédération de proposer des sportifs « en devenir » à intégrer ces mêmes listes. Toutefois, leur inscription est assujettie à leur présence sur un pôle.

- L'inscription d'un guide ou pilote sur liste SHN peut être étudiée à titre exceptionnel. Elle sera en tout état de cause assujettie à une période probatoire et sera évidemment conditionnée par l'inscription du sportif handisport accompagné sur une des listes SHN
- **Liste Reconversion** : sur la base d'une sollicitation du sportif auprès de la FFH, un projet de reconversion pourra être mis en place, sous réserve de l'éligibilité des candidatures (1 inscription en Liste Elites ou 4 années sur listes SHN dont 3 en seniors)

Accès au sport de haut niveau

Cette orientation forte de la stratégie haut niveau fédérale est visée tout particulièrement par la **Cellule Avenir**, créée au sein de la direction sportive. Une politique de détection est mise en œuvre sur un plan local, comme national, en lien étroit avec les comités qui investissent sur cette priorité fédérale. Une orientation sportive individualisée est ensuite proposée à chaque sportif détecté.

Au sein de structures identifiées et reconnues par la fédération, les jeunes sportifs sont ensuite accompagnés dans leur cursus de formation sportive puis de perfectionnement sportif (Académies Handisport de niveau régional et national puis Pôles France Jeunes) avec une prise en compte de leur projet scolaire.

Plusieurs dispositifs fédéraux permettent d'accompagner les structures locales qui s'investissent dans une démarche structurante.



© Y. Zucchi

Accès aux finales et podiums internationaux

La difficulté croissante à accéder aux plus hautes marches des podiums internationaux, tant aux Deaflympics qu'aux Jeux Paralympiques, a conduit la direction technique nationale à repenser son accompagnement de l'élite : mise en place d'un plan de formation des cadres, remise en cause des chemins de sélection et sorties à l'international, interrogation des planifications.

L'accompagnement particulier des athlètes ayant fait la preuve de leur capacité à être médaillé sur un plan mondial se définit au sein de la cellule PES.

Chaque athlète de ce groupe est accompagné, individuellement par un **accompagnateur de projet** chargé de veiller, sur l'ensemble des champs des déterminants de la performance, au maintien d'une cohérence du projet de performance paralympique de l'athlète. C'est également une personne ressource chargée de mobiliser le réseau du SHN pour répondre aux besoins des athlètes et une interface entre l'athlète et la fédération.

Organisation internationale du sport de haut niveau paralympique

La périodicité des rencontres internationales de référence varie selon le sport concerné, son histoire, ses rapports avec la fédération internationale olympique, ou encore la complexité et le coût de ses organisations.

Certaines fédérations ou commissions internationales éprouvent toujours de réelles difficultés à garantir l'organisation annuelle d'une rencontre internationale de référence à l'échelle mondiale ou continentale, ce qui explique que les instances internationales publient souvent, tard dans la saison, le calendrier des compétitions.

Dans certains sports (tennis, tennis de table, escrime, ski, cyclisme...), la participation à un circuit mondial est une condition nécessaire à la qualification aux compétitions de référence. Compte tenu du nombre de sports et de catégories concernées, les frais liés à ces rencontres sont souvent à la charge des athlètes ou des clubs.

De plus, en fonction des sports et des types de rencontres, les épreuves et catégories ouvertes sont susceptibles d'évoluer, ce qui est perturbateur pour la gestion de la carrière du sportif (armes en escrime, épreuves et catégories en athlétisme...)

Enfin, le niveau de la concurrence peut encore varier significativement d'un sport à l'autre et, d'une catégorie à l'autre. Aussi est-il toujours délicat de comparer, dans notre mouvement, deux résultats obtenus dans des sports, épreuves ou catégories de handicaps différents.

Dans une perspective post-2016, les sports paralympiques devront être gérés, soit par une association internationale dont l'objet unique est l'organisation d'une discipline paralympique sur le plan international, soit par la fédération internationale olympique.



© F. Perrillat



Structures reconnues dans le cadre du Parcours d'Excellence Sportive - PES

2 PÔLES FRANCE :

- **Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques** à Quiberon pour la Voile Paralympique
- **Institut de Formation du Cheval et de l'Équitation** à Saumur pour le Para-Dressage.

3 PÔLES FRANCE JEUNES :

- **Athlétisme** à LYON à la Halle DIAGANA
- **Basket-Fauteuil** au CREPS de Talence
- **Natation** au CREPS de Vichy
- À l'étude un pôle France Jeunes en Tennis de Table

3 ACADÉMIES HANDISPORT OUVERTES À TITRE EXPÉRIMENTAL EN SEPTEMBRE 2014 :

- Académie régionale en **Athlétisme Fauteuil** à Garches
- Académie nationale en **Cyclisme** à Urt (Bayonne)
- Académie nationale en **Ski nordique** à Villard de Lans.



→ CONTACTS

Pierrick GIRAUDEAU

DTN adjoint haut niveau
Tél. 06 14 16 08 07
p.giraudeau@handisport.org

Sami EL GUEDDARI

Parcours d'accès au sport de haut niveau
Tél. 06 52 74 82 82
s.elgueddari@handisport.org

La politique Jeunes

Notre politique s'articule autour de 4 pôles retraçant le parcours sportif des jeunes. D'une première mise en situation sportive dans le cadre scolaire à une pratique compétitive fédérale de haut niveau, les objectifs des jeunes sportifs diffèrent. Afin de répondre au mieux à leurs besoins, nous avons développé une offre diversifiée au sein de chaque pôle en lien avec tous les acteurs du mouvement handisport.

SPORT SCOLAIRE >>>> PARCOURS SPORTIF >>>> HAUT NIVEAU

1

PÔLE DÉVELOPPEMENT

Favoriser le développement de la pratique sportive scolaire et périscolaire (apporter notre expertise aux actions de l'UNSS, de l'USEP, de l'UGSEL, de la FFSU, mise en place de formations à destination des acteurs du champ sportif scolaire, sensibiliser les jeunes en situation de handicap à la pratique sportive...)

NOS ACTIONS

- Critériums scolaires pour déficients visuels
- Championnats de France Sport partagé UNSS
- Formation des professeurs d'EPS
- Conventions avec l'EN, l'UNSS, l'USEP et l'UGSEL
- Journées locales Sport partagé UNSS
- Journées de sensibilisation à la pratique sportive

2

PÔLE ANIMATION DÉCOUVERTE

Transmettre la passion du sport à travers des manifestations permettant la découverte pour les jeunes d'une pratique de loisirs (journées de découverte, initiation à la pratique sportive, vacances sportives...)

NOS ACTIONS

- Vacances sportives
- Journées sportives locales d'initiation
- Journées sportives locales de découverte
- Stages sportifs de loisirs
- Ecoles du sport

3

PÔLE PRÉ COMPÉTITION

Emmener nos jeunes sportifs vers une pratique compétitive (Grand Prix National ou régional des Jeunes, Jeux Nationaux ou régionaux de l'Avenir, Critériums, Coupe de France de foot à 5, Challenges, stage "jeunes à potentiel", actions locales de détection...)

NOS ACTIONS

- Jeux Nationaux de l'Avenir
- Grand Prix National Jeunes
- Coupe de France de Foot à 5
- Stage Jeunes à potentiel
- Coupes, Critériums, challenges régionaux et départementaux
- Formation de classificateurs jeunes

4

PÔLE PERFORMANCE

Rentrer pleinement dans une pratique compétitive tournée vers la réalisation de performances (championnats, sélections, stages nationaux, régionaux et départementaux...)

NOS ACTIONS

- Championnats de France régionaux et départementaux
- Stages nationaux, régionaux et départementaux
- Journées de perfectionnement locales

→ MES CONTACTS

LES RÉFÉRENTS JEUNES

Les comités régionaux et départementaux ainsi que les commissions sportives nomment des référents Jeunes afin de faciliter les échanges autour de la pratique sportive Jeunes

→ Consultez le listing des référents jeunes dans la rubrique « Annuaire des Sports »

→ MES FINANCEMENTS POSSIBLES

LES ÉTOILES RÉGIONALES

- **Conditions de participation** : Être un comité départemental ou régional Handisport
- **Palmarès** : Un classement général est réalisé ainsi qu'un classement au sein de chacun des 4 pôles d'actions
- **Date d'envoi des dossiers** : janvier 2015
- **Retour des dossiers complétés** : février 2015

→ Infos & contact : jeunes@handisport.org

LES ÉTOILES D'OR 2013-2015

- **Conditions de participation** : Être une structure affiliée à la FFH et participer aux événements jeunes nationaux
- **Date d'édition du palmarès** : juin 2015

→ Infos & contact : jeunes@handisport.org

→ MES FORMATIONS

CLASSIFICATEUR "JEUNES"

→ Consultez la fiche dans la rubrique formation (voir page 34)

PROFESSEUR EPS INTERVENANT AUPRÈS DE JEUNES DV

- **Dates** : du 15 au 17 juin 2015 à Paris
- **Tarif** : 408 euros
- **Contenus** : Théoriques (l'évaluation de l'EPS aux examens, les différentes APSA...) et mises en situations pratiques (boxe française, judo, lutte, volley-ball, kinball...)

→ Infos & contact : jeunes@handisport.org

→ MES PARTENAIRES DU PROJET JEUNES

Afin de développer les partenariats avec les fédérations sportives scolaires, la FFH a signé des conventions avec les différents partenaires et les rencontre régulièrement dans le cadre de commissions mixtes nationales ou de réunions de travail.

→ Consultez les différentes conventions nationales sur l'espace collaboratif Jeunes (cf coordonnées ci-dessous)

Toutes ces conventions peuvent être déclinées au niveau régional et départemental afin de créer une base de travail et de partenariat entre les différents acteurs locaux. Des temps d'échanges et de dialogues peuvent également être organisés avec l'ensemble des partenaires locaux.

→ Infos & contact : jeunes@handisport.org

→ MES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

L'ESPACE COLLABORATIF JEUNES

L'espace collaboratif est un centre ressources alimenté régulièrement pour vous permettre d'accéder à des documents sur les actions Jeunes Handisport.

→ Connectez-vous : <http://agora.handisport.org>,
Identifiant et mot de passe : Jeunes

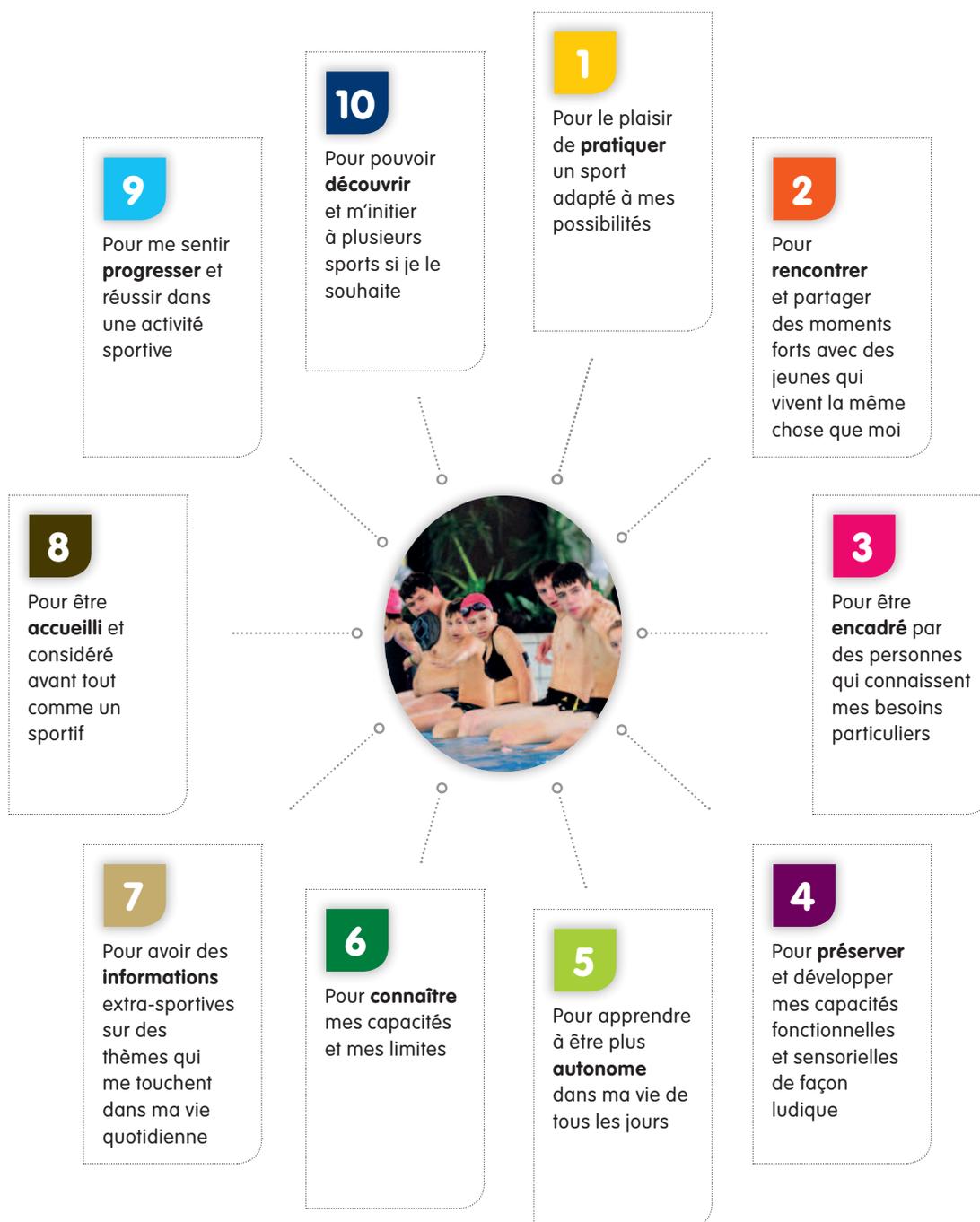
LA MALLETTTE PÉDAGOGIQUE HANDISPORT

L'expertise et le savoir-faire handisport formalisés dans 62 fiches d'activités et 25 vidéos pédagogiques. L'objectif de cette mallette est de transmettre à toute personne intéressée une approche adaptée et sécurisée de l'activité sportive dans un but d'initiation et de découverte.

→ Infos & contact : jeunes@handisport.org



10 BONNES RAISONS POUR REJOINDRE UN CLUB HANDISPORT



→ PÔLE DÉVELOPPEMENT

CRITÉRIUMS NATIONAUX SCOLAIRES POUR DÉFICIENTS VISUELS

- **Athlétisme** : 4 février 2015, Vittel
- **Natation** : 10 juin 2015, Besançon
- **Torball** : 25 mars 2015, Paris
- **Tir à l'arc** : 20 mai 2015, Nancy



→ LE PÔLE ANIMATION-DÉCOUVERTE

LES VACANCES SPORTIVES

→ HIVER

- **Val Thorens** : séjour ski (ski debout, ski autonome et guidé assis, piscine, hammam, sauna...) avril 2015, pour les jeunes de 16 à 25 ans.
- **Pra-Lognan** : séjours ski du 15 au 21 février et du 22 février au 2 mars 2015 pour les jeunes sourds et malentendants de 6 à 12 ans.
- **La Plagne** : séjour ski et snowboard du 15 au 21 février et du 22 février au 2 mars 2015 pour les jeunes sourds et malentendants de 13 à 17 ans.

→ ÉTÉ

- **Lorient** : croisière pour les jeunes de 18 à 25 ans, juin 2015.
- **Serre-Chevalier** : séjour sports de nature (randonnée, eaux vives, FTT, voile...) de 7 jours pour les jeunes de 13 à 25 ans, juillet 2015.

→ **Infos & contact** : jeunes@handisport.org

→ LE PÔLE PRÉ-COMPÉTITION

JEUX NATIONAUX DE L'AVENIR

Tours, 13 au 17 mai 2015

Participation : Clôture de la pré-inscription en ligne fin novembre 2014 puis clôture de l'inscription en ligne définitive en mars 2015.

→ Infos & contacts :

Coordination Générale : n.pourrias@handisport.org
Coordination Sportive : s.mauduit@handisport.org

COUPE DE FRANCE DE FOOT À 5

Brest, du 27 au 29 mars 2015

Participation : Remplir la pré-inscription en ligne de novembre à décembre 2014 puis l'inscription en ligne définitive de janvier à février 2015

→ **Infos & contact** : m.pineau@handisport.org

STAGES JEUNES À POTENTIEL

Bourges, du 26 au 31 octobre 2014

→ **Infos & contact** : s.elgueddari@handisport.org

→ LE PÔLE PERFORMANCE



LES COMPÉTITIONS JEUNES DES COMMISSIONS SPORTIVES

Athlétisme, Basket-ball, Céci-Foot, Cyclisme, Foot Fauteuil Electrique, Natation, Sarbacane, Tennis, Tennis de Table, Torball, Tir Sportif

→ Consultez l'offre de pratique jeunes des commissions sportives dans la page de la discipline sportive

STAGES "JEUNES" DES COMMISSIONS SPORTIVES

Athlétisme, Basket-ball, Escrime, Haltérophilie, Natation, Tennis, Tennis de Table

→ Consultez l'offre de pratique jeunes des commissions sportives dans la page de la discipline sportive

LES PÔLES FRANCE JEUNES

Athlétisme, Basket, Natation // Voir p.25

FORMATION

Sensibilisation en entreprise

Depuis 2011, le Centre National de Formation Handisport conseille et accompagne les entreprises qui souhaitent impulser une politique handicap en organisant des sensibilisations et formations sur mesure.

Au programme : ateliers handisport, conférences et débats avec des sportifs de haut niveau, séminaires sur des événements handisport...

→ Pour en savoir plus sur ces actions innovantes : www.cnfh.org



→ CONTACT

Julien DELALANDE // Tél. 01 40 31 45 61
j.delalande@handisport.org

Les formations fédérales

Les formations fédérales répondent aux besoins d'encadrement bénévole et parfois professionnel exprimés par les clubs handisport ou valides. Vous les retrouverez sur notre catalogue interactif : catalogue-formation.handisport.org

Ces formations reçoivent l'agrément du Centre National de Formation Handisport (CNFH) et sont ensuite répertoriées au calendrier fédéral consultable sur le site de la FFH : formation.handisport.org

Les missions du CNFH

- **mettre en œuvre** les orientations fixées par la FFH dans le domaine de la formation
- **professionnaliser l'encadrement** et renforcer la qualité des formations organisées
- **accompagner** les organisateurs dans la réalisation de leurs projets et sessions de formation

Les organisateurs

Les organismes de formation (commissions et comités) porteurs de projet, font connaître au CNFH les formations qu'ils mettent en œuvre en renseignant en ligne les différentes rubriques : structure organisatrice, intitulé de la formation, constitution de l'équipe pédagogique...

→ <https://extranet.handisport.org/cnfh/login.php>

Pour la mise en place de formations disciplinaires par les comités (module B, assistant...), l'agrément n'est délivré qu'après validation de la commission sportive concernée.

Les commissions devront, quant à elles, informer, le plus en amont possible, les comités des formations organisées sur leur territoire géographique.

Les comités régionaux peuvent se porter candidat à l'organisation de toutes les formations fédérales et déléguer la réalisation de tout ou partie des actions de formation à leurs comités départementaux.

→ UNE QUESTION ?

Contactez : Julie BIZOT | Tél. 01 40 31 45 05
formation@handisport.org

Les diplômes

Après chaque formation, l'organisateur doit retourner sur l'outil en ligne pour indiquer si les participants ont bien suivi l'intégralité de la formation et s'ils l'ont validée.

Les diplômes, délivrés exclusivement par le CNFH, sont édités puis envoyés aux stagiaires aux périodes suivantes : mi-avril, mi-août, mi-décembre.

La plupart des formations fédérales nécessitent des pré-requis (diplôme initial de la discipline et/ou niveau de pratique) indispensables à l'entrée en formation.

L'obligation de licence

Chaque stagiaire qui suit une formation doit être licencié à la FFH. Il appartient à l'organisateur de vérifier si la personne est inscrite sur la base licence. Si ce n'est pas le cas, une licence Pass'Sport devra être prise pour prévenir les risques (Responsabilité civile).

Pass'Sport 3 jours : 1€ // Pass'Sport 10 jours : 3€

La formation doit alors être déclarée en tant que manifestation sur l'outil Licence, au minimum 48h avant son démarrage.

Les outils

Le CNFH a développé différents outils dont l'exploitation permet notamment de :

- **référencer et agréer** les sessions organisées sur le territoire
- **constituer un répertoire** des stagiaires formés et des intervenants pédagogiques
- **automatiser l'édition** de certains documents administratifs
- **mutualiser des documents** de référence

L'offre de formations fédérales

Il existe un grand nombre de formations, mises en place par nos commissions sportives et nos comités, pour répondre à un besoin d'encadrement, bénévole ou professionnel, au sein des associations handisport ou clubs valides désireux d'accueillir des personnes en situation de handicap. Ces formations se répartissent en deux filières : la filière monovalente (unidisciplinaire) et la filière polyvalente (pluridisciplinaire).

→ CERTIFICAT DE QUALIFICATION HANDISPORT

Qualification réservée aux professionnels de l'encadrement sportif

MODULE A

Durée : 3 jours

Organisateur : comités régionaux, comités départementaux sous conditions, CNFH

Public : éducateurs sportifs titulaires d'un diplôme inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Objectif : acquérir les connaissances générales relatives au handicap et à son environnement

MODULE B

Durée : 3 à 8 jours selon la discipline

Organisateur : commissions sportives, comités sous conditions

Public : éducateurs sportifs titulaires d'un diplôme inscrit au RNCP dans la discipline concernée, ayant suivi le module A dans un délai inférieur à 3 ans

Objectif : acquérir, dans la discipline concernée, les compétences nécessaires à la mise en place et à l'animation de séances d'initiation, de perfectionnement ou d'entraînement et à l'adaptation de l'offre sportive d'un club valide

→ ASSISTANT FÉDÉRAL

Durée : 2 à 4 jours

Organisateur : commissions sportives, comités sous conditions

Public : toute personne, autonome dans sa pratique sportive, souhaitant s'investir au sein d'une association handisport et accompagner un groupe de personnes handicapées motrices ou sensorielles

Objectif : accompagner le groupe sur le lieu d'activité, aider à l'entretien des supports techniques, à la mise en œuvre de la séance et à la sécurité du pratiquant, des tiers et du lieu de pratique

→ INITIATEUR FÉDÉRAL

Durée : 3 à 6 jours

Organisateur : commissions sportives, comités sous conditions

Public : toute personne, titulaire de l'assistant fédéral, souhaitant encadrer et initier un public déficient moteur ou sensoriel dans une activité

Objectif : connaître l'activité adaptée, les principes fondamentaux et mettre en œuvre la séance en veillant à la sécurité du pratiquant, des tiers et du lieu de pratique

→ ENTRAÎNEUR FÉDÉRAL

Durée : 10 jours

Organisateur : commissions sportives, comités sous conditions

Public : toute personne, titulaire de l'entraîneur fédéral ayant une expérience d'au moins 2 saisons dans le domaine

Objectif : perfectionner et entraîner des sportifs déficients motrices ou sensoriels dans l'activité

→ ARBITRE RÉGIONAL / FÉDÉRAL

Durée : 1 à 2 jours

Organisateur : commissions sportives, comités sous conditions

Public : toute personne, ayant déjà une bonne connaissance de la discipline et du règlement souhaitant approfondir ses acquis de juge ou arbitre

Objectif : prendre en charge l'arbitrage d'une rencontre compétitive dans l'activité

→ CLASSIFICATEUR FÉDÉRAL

Durée : 3 à 4 jours

Organisateur : commissions sportives

Public : toute personne, ayant déjà une bonne connaissance de la discipline et du règlement souhaitant approfondir ses acquis dans le domaine

Objectif : prendre en charge la classification des sportifs et la faire appliquer lors des compétitions

→ CLASSIFICATEUR JEUNES

Durée : 9 jours sur 2 saisons

Organisateur : siège fédéral

Public : intervenants sportifs en cours d'acquisition ou titulaires d'un diplôme type BEES handisport, DEJEPS handisport, Licence STAPS option APA, professeurs EPS possédant le 2CASH // personnes en cours ou possédant un diplôme du paramédical de kinésithérapeute ou d'ergothérapeute

Objectif : être capable d'appréhender les capacités fonctionnelles lors des compétitions dédiées.

Dates :

- 1 journée théorique à Paris en mars 2015
- 13-17 mai 2015 sur les Jeux de l'Avenir à Tours : 4 jours de pratique
- En mai 2016 sur le Grand Prix National des Jeunes : 4 jours de pratique

Infos : classification détaillée sur handisport.org rubrique "Jeunes" puis "Classification sportive"

Contact : s.mauduit@handisport.org

→ PILOTE TANDEM FÉDÉRAL SKI

Durée : 4 à 10 jours

Organisateur : commission ski alpin, comités

Public : toute personne titulaire du MF2 de la FFS, BEES 1^{er} ou 2^e degré option "ski alpin" pour la formation d'une durée de 4 jours (encadrement rémunéré) ou skieurs "débrouillés" pour la formation d'une durée de 10 jours (encadrement bénévole)

Objectif : obtenir l'attestation de capacité obligatoire pour le pilotage du tandem ski en station

Contact : ski@handisport.org

→ FORMATIONS SPÉCIFIQUES : PLONGÉE SOUS MARINE (PESH, EH, MFEH)

Contact : Jean-Luc BERTONCELLO
Directeur sportif de la Plongée sous marine
Tél. 06 81 34 04 37
plongee@handisport.org

Équivalence des diplômes

Les titulaires du Certificat de Qualification Handisport (CQH) obtiennent de droit l'équivalence de l'UC 2 du Certificat de Spécialisation "Accueil et Intégration des Personnes en Situation de Handicap" (CS AIPSH), s'ils justifient de 140 heures d'expérience professionnelle ou de 3 années de bénévolat.

Les titulaires de l'Entraîneur fédéral sont dispensés de la vérification des exigences préalables à l'entrée en formation et de celle à la mise en situation pédagogique. Ils obtiennent de droit l'équivalence de l'UC4 du Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, mention Handisport (DES JEPS).

Les formations par discipline

FORMATIONS	Athlétisme	Aviron	Basket-Ball	Boccia	Canoë Kayak	Char à voile	Cyclisme	Équitation	Escrime	Foot fauteuil	Haltérophilie	Judo
CQH	■	■	■		■	■	■	■	■		■	■
Assistant fédéral					■	■		■				
Initiateur fédéral	■		■	■			■		■	■		■
Entraîneur fédéral			■									
Juge / Arbitre fédéral	■		■	■					■	■		
Classificateur fédéral	■											

FORMATIONS	Métiers de la forme	Multidisciplinaire-APT	Natation	Randonnée	Rugby-fauteuil	Ski alpin	Ski nordique	Tennis	Tennis de table	Tir à l'arc	Tir sportif	Torball	Voile
CQH	■	■	■	■		■		■	■	■	■		■
Assistant fédéral				■		■	■						
Initiateur fédéral			■						■	■	■	■	■
Entraîneur fédéral												■	
Juge / Arbitre fédéral				■									

→ SAISON 2014-2015

- Formation existante
- Projet de formation
- Pas de formation

Autres formations

- **Ski** : Pilote de tandem
- **Fauteuil tout terrain** : Assistant fédéral
- **Plongée sous marine** :
 PESH (Plongeur En Situation de Handicap)
 EH (Enseignant pour PESH)
 MFEH (Formateur pour EH)

→ VOUS AVEZ UN PROJET DE FORMATION ?

Le CNFH accompagne les porteurs de projets afin de répondre aux besoins ciblés.

L'élaboration des projets nécessite un travail d'ingénierie. N'hésitez pas à nous contacter !

Contacts :

Laurence RAKOUTE | Tél. 06 14 44 48 71
 l.rakoute@handisport.org

Julie BIZOT | Tél. 01 40 31 45 05
 formation@handisport.org

À SAVOIR

Une modification des tarifs entrera en vigueur à partir du 3 novembre 2014.

Les formations d'État

→ **DEJEPS** : Diplôme d'État de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité perfectionnement sportif, mention handisport

Diplôme professionnel du champ de la Jeunesse et des Sports (niveau III)

1 015 heures minimum en centre de formation et 585 heures minimum en alternance

Organisateur : organismes de formation habilités, en partenariat avec le CNFH et/ou un comité régional handisport

Public : éducateurs ayant une expérience du handisport susceptibles d'intervenir dans les associations sportives ou les établissements spécialisés

Objectif : attester des compétences de coordination et d'encadrement d'activités, permettre la construction de compétences issues d'une alternance entre des périodes de formation en centre et des expériences en entreprise. Elaboré en Unités Capitalisables (UC), ce diplôme permet de certifier des compétences acquises après une formation ou par l'expérience, dans le cadre du dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE)

Contact : Jean BAGGIONI | Tél. 06 16 46 28 66
j.baggioni@handisport.org

→ **CS AIPSH** : Certificat de Spécialisation Accueil et Intégration des Personnes en Situation de Handicap

Certificat professionnel du champ de la Jeunesse et des Sports rattaché à un diplôme de niveau IV

105 heures minimum en centre de formation et 50 heures minimum en alternance

Organisateur : organismes de formation habilités, en partenariat avec le CNFH et/ou un comité régional handisport ainsi que la FFSA

Public : toute personne titulaire d'un BP JEPS

Objectif : attester des compétences de l'animateur à assurer en autonomie pédagogique l'encadrement d'activités physiques ou sportives auprès de groupes où sont intégrées des personnes déficientes motrices, sensorielles et/ou intellectuelles, des personnes ayant une souffrance psychique ou éprouvant des difficultés d'adaptation du fait de carences affectives et éducatives. Cet animateur peut également, dans les conditions définies dans le référentiel professionnel, encadrer ces activités auprès de groupes constitués exclusivement par ces publics.

Infos : dates des sessions de formation du CS AIPSH sur le site du Ministère des Sports, rubrique Calendrier des formations

Contact : Laurence RAKOUTE | Tél. 06 14 44 48 71
l.rakoute@handisport.org

Parcours du stagiaire

JE SUIS...	JE ME FORME...	
Personne souhaitant s'investir bénévolement dans le mouvement handisport (club, comité, commission) OU Professionnel du champ médicosocial souhaitant mettre en œuvre des APS pour prolonger son projet éducatif ou thérapeutique	Arbitre fédéral 1 à 2 jours de formation	
	Assistant fédéral Accompagnement et aide à la mise en œuvre des séances 2 à 4 jours	Initiateur fédéral Encadrement d'un groupe débutant 6 jours
		Entraîneur fédéral Niveau 1 et 2 Perfectionnement et accès à la compétition 6 à 10 jours
	Classificateur fédéral Durée variable en fonction de la discipline	
	Classificateur jeunes Durée variable en fonction de la discipline	
Personne souhaitant devenir un professionnel des APS pour les personnes en situation de handicap physique ou sensoriel	Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (DEJEPS) Spécialité Perfectionnement sportif Mention handisport Formation en alternance : 1015 h en centre de formation et 585 h minimum en structure d'alternance	
	Certificat de Spécialisation Accompagnement et Intégration des Personnes en Situation de Handicap (CS AIPSH) / associé aux BPJEPS Formation en alternance minimum 105 h en centre et 50 h en stage, voir le calendrier du Ministère des Sports	
Professionnel du champ sportif (BEES, BPJEPS, DEJEPS, ETAPS) souhaitant intégrer et encadrer des personnes en situation de handicap dans sa spécialité sportive	Certificat de Qualification Handisport (CQH) / Module A Apports théoriques : connaissance du public, mouvement handisport, cadre législatif et règlementaire... 3 jours, 21 h	
	Certificat de Qualification Handisport (CQH) / Module B Technico-pratique et pédagogie. Une vingtaine de mentions 3 à 8 jours	

Légende : formation unidisciplinaire // formation multidisciplinaire

Faire financer votre formation

→ SALARIÉ

- **Plan de formation à l'initiative de l'employeur** : demande de prise en charge auprès de l'OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) dont dépend votre structure
- **CIF (Congé Individuel de Formation) à l'initiative du salarié** : demande de prise en charge auprès de votre OPCA
- **DIF (Droit Individuel à la Formation) à l'initiative du salarié en accord avec l'employeur** : demande de prise en charge auprès de l'OPCA dont dépend votre structure
- **VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)** : à l'initiative de l'employeur en accord avec le salarié

→ TRAVAILLEUR INDÉPENDANT

- **Prise en charge par l'organisme qui gère les fonds de formation patronaux auquel vous cotisez**, généralement l'AGEFICE (association de gestion du financement de la formation des chefs d'entreprises)

→ DEMANDEUR D'EMPLOI

- **Financement par Pôle Emploi** ou Mission locale
- **Subvention** du Conseil régional, du Conseil Général, ou de la Mairie
- **Portabilité du DIF (Droit Individuel à la Formation)** : demande de prise en charge auprès de l'OPCA auquel vous avez cotisé lorsque vous étiez salarié

→ ASSOCIATION : MEMBRE BÉNÉVOLE

- **Bourse du CNDS** (Centre National pour le Développement du Sport) : demande de prise en charge auprès de la DRJSCS (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale) de votre région
- **Subvention** du Conseil régional, Conseil Général, Mairie
- **Prise en charge par l'OPCA** dans le cadre de son activité salariée

→ ASSOCIATION : DIRIGEANT BÉNÉVOLE élu membre du bureau ou du C.A

- **CIF dirigeant-bénévole** (Art. L.121-5 Code du Sport) : demande de prise en charge auprès de l'OPCA dont dépend votre structure
- **Prise en charge par l'OPCA** dont dépend la structure

→ SPORTIF DE HAUT NIVEAU

- **Dispositif d'insertion professionnelle** : contacter le correspondant sport de haut niveau de la DRJSCS de votre région
- **Contact** : Cellule suivi socioprofessionnel de la Fédération : Valentine DUQUESNE v.duquesne@handisport.org

→ RENSEIGNEMENTS

Contact : Marie-Christine RIVES | Tél. 01 40 31 45 71
mc.rives@handisport.org

Les OPCA de la branche SPORT :

Les OPCA collectent les contributions financières des entreprises afin de financer les formations de leurs salariés. Les OPCA de la branche Sport sont : **AGEFOS-PME** : www.agefos-pme.com // **UNIFORMATION** : www.uniformation.fr // **OPCALIA** : www.opcalia.com

La validation des acquis de l'expérience - VAE

La VAE pour les formations d'État

La Loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 précise :

« Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle, ou d'un certificat de qualification figurant sur une liste établie par une commission paritaire nationale de l'emploi, enregistrés dans le répertoire national des certifications professionnelles... »

La validation des acquis de l'expérience est donc :

- **un droit** inscrit dans les Codes du Travail, du Sport et de l'Éducation
- **un acte officiel** par lequel les compétences acquises par l'expérience sont reconnues
- **une procédure d'évaluation** des connaissances, aptitudes et compétences du candidat par un jury

Le candidat réalise un dossier retraçant les activités professionnelles qu'il a mené, en lien avec le diplôme demandé. Dans un premier temps, ce dossier fait l'objet d'une recevabilité administrative : pour cela le candidat doit attester de 2 400 heures et 36 mois d'activités professionnelles et/ou bénévoles dans le champ du diplôme visé. Dans un second temps, les activités du candidat font l'objet d'une étude par un jury chargé de valider tout ou partie du diplôme.

Un entretien complémentaire au dossier pourra être mené par le jury si besoin. Tout candidat VAE ayant obtenu la recevabilité administrative (1re partie du dossier VAE) peut bénéficier d'un accompagnement pour l'aide à la description des activités auprès d'un organisme labellisé par le Ministère des Sports.

Le CNFH est labellisé "organisme accompagnateur VAE" par la DRJSCS d'Île-de-France.

La VAE pour les formations fédérales

Le dispositif fédéral de validation des acquis de l'expérience applique les grands principes de la procédure VAE relative aux diplômes d'État, à savoir :

- **justification d'une durée minimale** d'expérience dans le champ du diplôme visé
- **constitution d'un dossier** retraçant le parcours d'activités du candidat
- **rapport d'expériences** en lien avec le diplôme visé
- **entretien complémentaire** au dossier avec le jury du diplôme

→ RENSEIGNEMENTS

Contact : Laurence RAKOUTE | Tél. 06 14 44 48 71
l.rakoute@handisport.org

SERVICES AUX CLUBS

Licences et affiliations

10 BONNES RAISONS DE VOUS AFFILIER

1

S'AFFILIER À LA FFH, C'EST FAIRE PARTIE DE LA FAMILLE HANDISPORT et donc participer au développement de notre mouvement.

2

ASSURANCE

S'affilier, c'est assurer l'association, les sportifs et les encadrants dans le cadre de leurs activités handisport au sein du club.

3

COMMUNICATION

Votre structure est identifiée au sein du réseau Handisport (national, régional, départemental, local) et l'information concernant votre accueil du public en situation de handicap est largement diffusée. Vous bénéficiez du réseau communication de la FFH via « Handisport le Mag », le site internet...

4

RÉSEAU

Votre comité départemental et votre comité régional peuvent vous assurer un soutien administratif, logistique et/ou financier pour des actions spécifiques.

5

COMPÉTITION

S'affilier, c'est la possibilité de participer aux compétitions et d'en organiser.

6

FORMATION

Le Centre National de Formation Handisport propose de nombreuses formations destinées à vos cadres licenciés. // catalogue-formation.handisport.org

7

FINANCEMENT

Toutes les associations affiliées ont accès aux aides de financement proposées par la FFH : aide à l'acquisition de matériel, aide à la mise en place de projet, à l'organisation d'événements ou de compétitions, de séjours sportifs... Votre affiliation à la FFH vous permet d'accéder plus facilement à certaines aides financières locales.

8

EXPERTISE

La FFH dispose d'un réseau d'experts reconnus et compétents dans de nombreux domaines. En rejoignant le mouvement handisport, vous pourrez bénéficier de leurs conseils et de leurs connaissances.

9

LABELLISATION DES CLUBS

Elle vise à augmenter la qualité de l'offre de pratique en proposant un outil de structuration et de développement des clubs. Les clubs labellisés bénéficient d'une promotion accrue et d'aides spécifiques à travers nos outils de communication dédiés, ainsi que d'une valorisation auprès des partenaires locaux et une attractivité plus forte de nouveaux licenciés.

10

RECONNAISSANCE

La FFH est reconnue d'Utilité Publique et bénéficie d'une délégation ministérielle pour exercer sa mission. Ses clubs et comités dûment affiliés peuvent recevoir des dons, subventions ou autres recettes et délivrer des reçus fiscaux. Enfin, ces mêmes structures peuvent percevoir des legs par l'intermédiaire du siège fédéral.

AVANTAGES RÉSERVÉS AUX LICENCIÉS

→ RÉDUCTION DE 30 % SUR TOUTE LA BOUTIQUE HANDISPORT

Saisissez votre numéro de licence de la saison en cours sur le site de notre boutique : <http://handisport.fanavenue.com>

→ RÉSIDENCE INTERNATIONALE DE PARIS

Réductions sur présentation de la licence.
102 chambres de 1 à 4 lits, entièrement accessibles pour l'accueil de personnes handicapées.
44 rue Louis Lumière, 75020 Paris
Tél. 01 40 31 45 45 // www.ee-rip.com



LOUVRE HOTELS



→ GROUPE LOUVRE HÔTELS

Sur présentation de sa licence fédérale, le licencié bénéficie de tarifs sportifs et de prestations de services pour la réservation dans les hôtels du Groupe Louvre Hôtels (Kyriad & Campanile) localisés en France (sauf sur l'hôtel Kyriad de Disneyland).

Tél. 08 25 34 34 35 // sport@louvre-hotels.fr

→ REHA TEAM : MATÉRIEL MÉDICAL ET ORTHOPÉDIQUE

Sur présentation de la licence fédérale, strictement personnelle, remise de 5 % sur tout achat en magasin, généralement, hors produits donnant droit à des prises en charge partielles ou totales par les différents organismes d'assurance maladie ou autres (conformément à la législation en vigueur). // www.reha-team.fr

Licences et affiliations

OUTILS & MODE D'EMPLOI



→ **LICENCES.HANDISPORT.ORG**

Une seule adresse pour gérer vos licences et affiliations, accéder à vos données et statistiques et retrouver vos documents :

- Formulaires d'assurance
- Formulaire de mutation
- Certificat médical type
- Conventions interfédérales
- Mandat de prélèvement
- Nomenclature des handicaps
- Déclaration d'accident
- Notice Affiliations Licences 2014 - 2015
- Attestations d'affiliation et d'assurances
- Reçus comptables
- Mode d'emploi réaffiliation

Accès direct : <https://licences.handisport.org>
et sur le site fédéral handisport.org, rubrique
« Fédération » puis « Service Licences »

Notice Affiliations Licences

→ Ce document de référence recense toutes les informations, règles et recommandations applicables pour la saison 2014 – 2015.

Au sommaire :

- Affiliations
- Types de licences et tarifs
- Certificats médicaux
- Mutation (pour les compétiteurs)
- Assurances, garanties, réserves et exclusions
- Questions fréquentes

Repères

→ **La licence est nationale pour la pratique du loisir.** Elle permet de prendre part aux activités et de pratiquer tous les sports de loisir autorisés par l'assurance et mentionnés sur votre certificat médical, dans toutes les associations affiliées à notre fédération. Seule l'adhésion à l'association pourra vous être demandée.

→ **Licence compétition :** les sportifs pratiquants plusieurs disciplines en compétition bénéficient de la gratuité de leurs 2ème et 3ème licences compétition quel que soit le club. Seule l'adhésion à l'association pourra vous être demandée.

→ **Pass' Sports 3 ou 10 jours :** titre d'adhésion et d'assurance temporaire. Déclarez votre manifestation en ligne au moins 48 h avant son démarrage.

→ CONTACT SERVICE LICENCES

Aline GAUDRY

Tél. 01 40 31 45 19 // licences@handisport.org

Permanence téléphonique du lundi au vendredi
de 13h30 à 17h30



→ **CLUBS : N'oubliez pas de mettre à jour vos infos**

Merci de mettre à jour vos coordonnées en cours de saison sur licences.handisport.org
 En effet, les informations publiques accessibles via l'outil "Où pratiquer" sont directement issues de l'outil de gestion des licences et affiliations.



→ **LICENCIÉS : ACCÈS À VOTRE ESPACE**

Vous pouvez modifier en ligne vos coordonnées postales et téléphoniques, renseigner votre e-mail pour recevoir Handisport Le Mag', télécharger votre photo numérique et imprimer si besoin une attestation de licence.

Pour accéder à votre espace « Licencié Handisport », vos codes de connexion vous sont rappelés sur votre document licence.

Certificat médical

- **Toute demande de licence doit obligatoirement être accompagnée d'un certificat médical** datant de moins d'un an et attestant l'absence de contre indication à la pratique de(s) l'activité(s). Pour la compétition, le CM doit préciser : « absence de contre indication à la pratique en compétition ».
- **Pass' Sports** : il est vivement recommandé aux organisateurs de manifestations sportives ouvertes aux titulaires de Pass' Sports de demander la présentation d'un CM.

- **Manifestations sportives** : les organisateurs de manifestations sportives doivent s'assurer au préalable que les participants sont en capacité de produire ou justifier d'un CM adéquat, qu'il s'agisse ou non d'une compétition, et inscrire ces dispositions au règlement de la manifestation. **Pour participer à une compétition, officielle ou non (championnat, raid multisports, challenge multi activités, etc), le licencié doit présenter :**
 - soit un CM datant de moins d'un an et attestant l'absence de contre indication à la pratique en compétition de la discipline concernée.
 - soit sa licence compétition délivrée pour la discipline concernée et portant attestation de la délivrance de ce certificat.

Les labels handisport

La Fédération s'est engagée dans une démarche de valorisation des clubs, et des structures proposant des séjours sportifs adaptés en capacité d'offrir un accueil sportif attractif à des personnes en situation de handicap. <http://labels.handisport.org>

Objectifs pour la Fédération

- **Apporter une information fiable et objective sur l'accessibilité des clubs et des structures professionnelles de tourisme** en termes d'accueil et des équipements sportifs.
- **Développer une offre sportive de qualité lisible et adaptée** aux personnes en situation de handicap (physique, sensoriel et/ou auditif).
- **Aider à la structuration des clubs et établissements** par la mise à disposition d'outils de diagnostic.

Bénéfices pour la structure labellisée

- **La structure promue à la labellisation (label club ou label ELH) bénéficie :**
 - de la mise à disposition de supports de communication
 - du droit d'usage du logo "label" sous forme numérique pour une exploitation personnalisée
 - d'un affichage sur le site internet fédéral, rubrique "Où Pratiquer ?"
- <http://annuaire.handisport.org>

Un label, pour qui ?

Les labels sont attribués aux demandeurs (clubs et sections ou structures de sports de nature) après validation des pré-requis et des critères d'évaluation.

Durée d'attribution : 2 ans

Les labels (label Club, label ELH) sont attribués pour une durée de deux ans, attribution renouvelable après contrôle du maintien des critères d'accueil, d'accessibilité et d'offre sportive.



→ LABEL CLUB

- associations et sections affiliées depuis au moins une année révolue
- ouvertes sur l'extérieur
- proposant au moins une activité encadrée



→ LABEL ESPACE LOISIRS HANDISPORT (ELH)

- structures associatives ou commerciales
- déclarées en tant qu'établissement d'APS
- démarche globale d'accessibilité = avoir le label "Tourisme et Handicap"
- proposant au minimum deux activités dont 1 sport de nature

Vos supports de communication

Les structures labellisées bénéficient d'une promotion accrue et d'aides spécifiques à travers nos outils de communication dédiés :



BANDEROLES : Largeur = 4 m / Hauteur = 80 cm



KAKÉMONOS : Hauteur = 2,05 m / Largeur = 85 cm



DIPLÔME LABEL CLUB :
Affichage sur le lieu de pratique (gymnase...)



PLAQUE PLEXIGLAS® ELH :
Destinée à l'accrochage à l'entrée de l'établissement
Format : 30 x 20 cm



TROPHÉE LABEL CLUB

Vos outils



→ **3 guides : ELH, clubs et commissions régionales**

→ **Déposez votre candidature en ligne sur :**
<https://licences.handisport.org>

→ **Des outils de communication :**

- 1 plaquette info démarche qualité label
- 1 plaquette info Label Club
- 1 plaquette info Label ELH
- 1 site internet : labels.handisport.org

Calendrier 2014-2015 de la labellisation

→ **Label Club :** Téléchargez et remplissez les formulaires dès le 1^{er} septembre 2014. Dépôt des dossiers de janvier à avril 2015.

→ **Label ELH : 2 campagnes de labellisation :**

Campagne d'automne :

- candidature déposée au 1^{er} septembre
- visite sur site avant le 1^{er} novembre
- réunion commission régionale : novembre
- annonce des résultats : janvier

Campagne de printemps :

- candidature déposée au 1^{er} février
- visite sur site avant le 1^{er} avril
- réunion commission régionale : mai
- annonce des résultats : juillet

→ UNE QUESTION ? CONTACTEZ VOS RÉFÉRENTS NATIONAUX

Retrouvez la liste de vos référents régionaux Labels Club et ELH dans la rubrique Annuaire

Julien MICHEL : Label Club

Tél. 01 40 31 45 60

Valérie VIDELOUP-ROCHER : Label ELH

Tél. 06 31 25 88 28

www.labels.handisport.org

labels@handisport.org

Les structures labellisées

Au total, 76 clubs et 2 structures ELH ont été labellisés depuis 2013.

Détail des mentions validées sur "Où Pratiquer ?" : <http://annuaire.handisport.org>

RÉGION / DÉPARTEMENT	NOM DU CLUB	TYPE	NIVEAU
Aquitaine / 24	La Cavale	Section	★
Aquitaine / 64	La Pierre Handiski Pyrénées	Club	★ ★
Aquitaine / 64	Association sportive LOS SAUTAPRATS Coarraze Nay	Section	★ ★
Aquitaine / 33	Drop de béton	Section	★
Aquitaine / 33	Entente Sportive Blanquefortaise Handisport	Club	★
Basse-Normandie / 14	Amicale Pongiste de Ouistreham	Section	★ ★
Basse-Normandie / 61	Bayard Argentan Handisport	Section	★
Basse-Normandie / 61	Judo Club Argentanais	Section	★
Bourgogne / 58	UCS Arquebuse	Section	★
Bourgogne / 71	Elan Sportif Chalonnais	Section	★ ★
Centre / 28	Chartres Handisport et Loisirs	Club	★
Centre / 37	Réveil Sportif de Saint Cyr - Section Athlétisme	Section	★
Champagne-Ardenne / 10	Club Handisport Troyen-Chat	Club	★
Champagne-Ardenne / 51	Régates Rémoises	Section	★
Champagne-Ardenne / 51	Reims Handisport	Club	★ ★
Champagne-Ardenne / 51	Aventure Boccia	Club	★
Champagne-Ardenne / 52	Pôle Sports et Loisirs de Biesles	Section	★ ★
Champagne-Ardenne / 52	La Flèche Bragarde	Section	★
Champagne-Ardenne / 52	Les Mousquetaires de Joinville	Section	★
Côte d'Azur / 83	Six-Fours Handisport	Club	★
Côte d'Azur / 06	Néo'Fit	Club	★
Côte d'Azur / 06	Olympique Gymnaste Club de Nice Escrime	Section	★
Franche-comté / 90	Société de Tir de la Miotte	Section	★
Franche-comté / 90	Les Archers de la Savoureuse - Belfort	Section	★
Franche-comté / 39	Ski club du Lizon	Section	★
Ile-de-France / 92	Antony Sports Handi-club	Club	★
Ile-de-France / 95	Tennis Club la Châtaigneraie	Section	★
Ile-de-France / 75	ASLAA - Paris Tandem Club	Club	★
Ile-de-France / 75	Cercle Sportif de l'Institution Nationale des Invalides Saint-Jean de Dieu	Club	★ ★ ★
Ile-de-France / 75	PUC athlétisme et handisport	Section	★
Ile-de-France / 92	Association Upsilon de Chatenay-Malabry	Club	★
Ile-de-France / 92	ACBB Aviron	Section	★
Ile-de-France / 78	CTT Elancourt	Section	★
Ile-de-France / 77	C.S Meaux Handibasket	Club	★

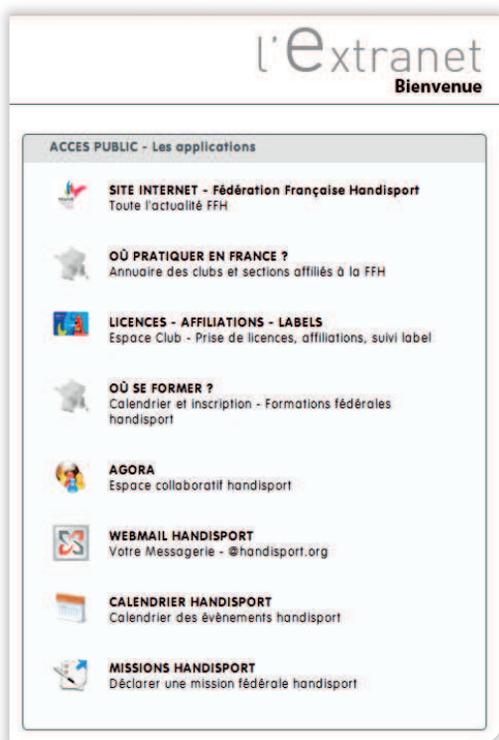
RÉGION / DÉPARTEMENT	NOM DU CLUB	TYPE	NIVEAU
Languedoc-Roussillon / 30	Handi Tennis de la Vaunage	Club	★
Languedoc-Roussillon / 34	Club Ecole de Plongée de l'Odysse	Section	★
Languedoc-Roussillon / 66	Cercle d'escrime de Pollestres	Club	★
Languedoc-Roussillon / 66	TTC Laurentin	Section	★
Languedoc-Roussillon / 30	Nîmes Handisport	Club	★
Languedoc-Roussillon / 30	Handi Club Nîmois	Club	★★
Languedoc-Roussillon / 11	Tous Ex Aequo Handisport	Club	★
Languedoc-Roussillon / 34	Mauguio-Carnon TTH	Club	★
Lorraine / 55	Refuge du Sotrê	ELH	★
Lorraine / 55	Section Handisport Etain	Club	★
Lorraine / 57	Handisport Amnéville - Enfance Loisirs Handicap	Club	★★★
Midi-Pyrénées / 31	Toulouse Aviron Sports et Loisirs	Club	★
Midi-Pyrénées / 31	Stade Toulousain Rugby Handisport	Club	★★
Midi-Pyrénées / 81	Voile Handi Valide	Club	★
Midi-Pyrénées / 82	SA Caussade Basket	Section	★
Nord Pas-de-Calais / 59	Douai Foot-Fauteuil	Club	★
Nord Pas-de-Calais / 59	Force Athlétique et Handisport Villeneuve D'Ascq	Club	★
Nord Pas-de-Calais / 59	Grafteaux Culture Sport	Club	★
Pays-de-la-Loire / 44	Don Bosco Cecifoot Nantes	Club	★
Pays-de-la-Loire / 49	Handisport Angers	Club	★
Pays-de-la-Loire / 49	La Vaillante Angers Sport tennis de table	Section	★
Picardie / 02	Equitation pour tous	Section	★
Picardie / 60	Handisport Creil	Club	★★
Picardie / 80	Amiens Tir	Section	★
Picardie / 02	ASPTT Laon	Section	★
Picardie / 02	ESC tergnier athlétisme	Section	★
Picardie / 02	Pentathlon moderne Saint Quentinnois	Section	★
Picardie / 60	AS Tir Creil	Section	★
Picardie / 80	Albert Sport Tir	Section	★
Picardie / 80	Handisport Amiens Métropole	Club	★★
Poitou-Charentes / 86	CPA Lathus	ELH	★
Poitou-Charentes / 86	ASSHAV - Poitiers	Club	★
Poitou-Charentes / 79	Association Parthenaisienne de Sport pour Handicapés Physiques	Club	★
Poitou-Charentes / 79	Chamois Niortais FC	Section	★
Provences Alpes / 13	Handisport Marseille	Club	★★
Provences Alpes / 84	Les Archers l'Islois	Section	★
Provences Alpes / 13	Club Handisport Aixois	Club	★★
Provences Alpes / 13	Voile Impulsion	Section	★
Rhones-Alpes / 01	Gex Ski Club	Section	★
Rhones-Alpes / 38	Handivienne	Club	★
Rhones-Alpes / 38	Tre Cie - Les Archers du Drac	Section	★
Rhones-Alpes / 69	Handisport Lyonnais	Club	★
Rhones-Alpes / 73	Club handisport de l'agglomération chambérienne	Club	★
Rhones-Alpes / 69	Olympic Sport des Sourds de Villeurbanne	Club	★

L'info handisport en temps réel

extranet.handisport.org

Depuis quelques années maintenant, la fédération déploie progressivement des outils permettant un accès facilité aux informations sur les activités de la fédération, de ses comités et clubs : gestion des formations, des calendriers, des licences et labels, des compétitions et sportifs de haut niveau, etc. Ces applications, selon leur usage, sont progressivement mises à disposition du grand public, des clubs et licenciés.

Pour y accéder, un seul réflexe !



→ <http://extranet.handisport.org>

Où pratiquer en France ?

C'est le cœur de l'information fédérale sur l'activité des clubs affiliés. Retrouvez en 1 ou 2 clics les coordonnées de l'ensemble des structures handisport en France. Moteur de recherche multicritères, contacts, handicaps accueillis, disciplines proposées, lieux de pratique : toutes les informations utiles disponibles au même endroit !

→ Vous y retrouverez également l'ensemble des structures labélisées handisport.

→ <http://annuaire.handisport.org> accessible sur handisport.org depuis la page d'accueil du site fédéral, rubrique "Où pratiquer ?"

IMPORTANT Nous vous rappelons que ces informations sont directement issues de l'outil de gestion des licences et affiliations. Vous êtes un club, n'oubliez pas de mettre à jour vos informations !

Où se former ?

De la même manière, la fédération propose un calendrier des formations fédérales handisport. CQH (Modules A et B), initiateur, arbitre, assistant... Retrouvez l'ensemble des formations proposées sur le territoire. C'est le passage obligé pour toute personne souhaitant s'inscrire à une formation. La procédure se fait désormais entièrement en ligne !

→ <http://formation.handisport.org>

À SAVOIR Les formations fédérales présentées sur l'outil en ligne sont agréées par le Centre National de Formation Handisport après avoir été préalablement déclarées par les comités handisport ou commissions sportives, voir page 32.

Affiliations, licences et label Club

S'affilier au mouvement handisport, prendre des licences, observer vos statistiques et progressions, candidater au label club handisport.

Retrouvez sur cet outil l'ensemble des procédures liées à votre structure.

→ <https://licences.handisport.org>



Bientôt : les événements handisport partout en France

L'équipe fédérale travaille actuellement à l'élaboration d'un nouvel outil de gestion des manifestations sportives compétitives ou non qui générera le calendrier national complet des événements handisport.

Tous les événements seront à déclarer en ligne suivant une procédure identifiée. Toutes les informations relatives à une manifestation seront renseignées et disponibles en accès libre, avec la possibilité d'y déposer/retrouver résultats, photos, affiche, dossiers d'inscriptions, etc...

- **Objectif** : rendre accessible la plupart des événements handisport locaux ou nationaux en quelques clics. À suivre...
- Une phase de test a commencé cet été.

Où trouver les résultats de compétition ?

- **Pour les compétitions internationales**, s'adresser au secrétariat des sports ou au Directeur Sportif
- **Pour les compétitions nationales**, s'adresser à la commission sportive (voir rubrique "Annuaire")



CALENDRIER DES COMPÉTITIONS

OUTIL DE GESTION DES LICENCES

FORMATIONS HANDISPORT

→ LE CALENDRIER SPORTIF 2014-2015

À consulter en ligne sur : www.handisport.org

Les dates et lieux de compétition n'étant pas encore définitifs au moment où nous imprimons ces pages, nous vous invitons à consulter notre calendrier en ligne. **Les informations du calendrier pouvant être modifiées au cours de la saison, n'hésitez pas à contacter directement la commission sportive concernée pour confirmation.**

À VENIR Un outil unique de référencement en ligne : il sera alors possible de retrouver les résultats des compétitions directement en ligne via l'outil de gestion des événements.

La communication en questions

Faire passer une info, bien utiliser la charte graphique fédérale, réussir son événement handisport, de nombreuses questions se posent souvent à propos de la communication de nos actions. Voici les principales réponses et services à votre disposition pour les valoriser et les amplifier avec succès !



ACTUALITÉ

Comment faire "passer" mon info ?

Vous pouvez soumettre votre info à l'adresse : redaction@handisport.org, accompagnée d'une fiche de présentation et idéalement de photos pour illustrer (haute-définition).

Selon la nature de celle-ci et l'actualité du moment, elle pourra être reprise sur le ou les supports FFH les mieux adaptés : réseaux sociaux (messages courts), site internet (1000 à 2000 signes espaces compris), communiqué de presse (2000 signes), dans la revue fédérale Handisport Le Mag' (en brève région,

ou proposition d'article correspondant à l'une des rubriques du magazine, nous contacter au préalable), ou même un reportage vidéo avec Bloghandicap.com (attention, planning limité établi sur l'année).

À SAVOIR Notre mouvement est source de nombreuses actualités et événements, dans tous les sports et sur tous les territoires. Par conséquent, toutes ces infos, malgré tout l'intérêt qu'elles présentent, ne peuvent pas systématiquement être relayées, ni de la même façon, sur les supports fédéraux.

IDENTITÉ VISUELLE

Puis-je utiliser le logo fédéral librement ?

Comme toute « marque », l'identité visuelle et le logo FFH sont protégés et déposés auprès de l'INPI. Leur utilisation est règlementée et expliquée dans la charte graphique FFH (disponible sur le site internet de la fédération ou sur demande). L'identité visuelle de la fédération est utilisable uniquement par les comités régionaux et départementaux, ainsi que les commissions sportives.

Un logo de club ou de section ne peut pas utiliser des éléments graphiques du logo fédéral, ni les détourner. **L'association doit disposer d'une identité visuelle propre.** Un club ou une section handisport, à jour de son affiliation, peut toutefois apposer en bas de son papier en-tête, le logo fédéral précédé de la mention « affilié à », après validation de son comité départemental. La taille du logo FFH doit être inférieure et ne pas excéder 75 % de la surface du logo de l'association.

À SAVOIR Toutefois, pour un événement ou un partenariat officiel, le logo de la fédération et ses déclinaisons peuvent être utilisés, après accord de la direction de la communication FFH ou du comité régional ou départemental concerné, si ce dernier est réellement informé et associé à l'opération.



SUPPORTS DE COMMUNICATION

Comment "habiller" mon événement handisport ?

Avec notre partenaire Doublet, la Fédération met à disposition des organisateurs les supports d'habillage Handisport pour mettre en valeur les sites de compétitions : banderoles, kakémonos, mats playa, drapeaux, stand... Pour toute location de matériel, la demande doit être envoyée au service communication au minimum 6 mois à l'avance, pensez à réserver très tôt, notamment pour la période du printemps, très chargée en événements ! Ce service, sous forme de package ou sur mesure, est gratuit, seuls les frais de livraison sont à la charge de l'organisateur (variables selon la quantité de supports souhaités et le lieu de l'événement).

IMPORTANT En cas de dégradations (hors usure normale), de perte, de retour partiel des supports, de mauvais conditionnement (pour le retour), des frais supplémentaires seront facturés à l'organisateur. Ces supports seront attendus par d'autres organisateurs après vous et doivent être restitués secs et nettoyés si nécessaire, et dans le même état que lors de la réception.

À SAVOIR Pour les comités départementaux, régionaux et commissions sportives : commandez vos supports personnalisés Handisport pour votre siège social ou vos événements (AG, salons, compétitions, interventions, journées découverte...) directement en ligne sur la Boutique Handisport-Doublet : supportcom.handisport.org



CHAMPIONNATS DE FRANCE

Je suis organisateur, comment communiquer ?

Que l'organisateur soit un club ou un comité, il faut s'assurer, en liaison avec la commission sportive concernée, que la compétition soit bien enregistrée au calendrier officiel fédéral : **calendrier@handisport.org**

Il faut ensuite définir un contact en charge de la communication au sein du comité d'organisation, qui sera le relais principal du service communication de la FFH : **comevent@handisport.org**

L'affiche officielle du championnat doit respecter la charte graphique fédérale « Championnat de France » disponible sur handisport.org ou sur demande. L'organisateur pourra demander l'assistance du service communication FFH pour la réaliser ou pour toute assistance (sous réserve d'un délai de 3 mois avant l'événement). L'affiche devra respecter la charte des positionnements de logos partenaires (institutionnels ou privés) et comporter les logos des partenaires de la commission sportive concernées et partenaires nationaux éventuels.

Toute affiche de Championnat de France doit être validée par le service communication FFH avant d'être imprimée et diffusée. Fichier PDF « Bon à tirer » à envoyer à : **bat@handisport.org**

Une demande d'éditorial du Président de la Fédération peut être faite au plus tard 2 mois avant la date de parution (formulaire préalable à compléter) en cas de réalisation d'un dossier ou d'une plaquette programme, uniquement à l'adresse : **edito@handisport.org**

Un communiqué de presse (ou dossier) présentant le championnat pourra être fourni par l'organisateur au service communication de la FFH, 1 à 2 mois avant l'événement. Il doit comprendre les informations essentielles dates, lieu précis (accès), nombre de participants, "têtes d'affiche", programme, enjeux éventuels, partenaires... Il sera diffusé par le service presse FFH à l'ensemble des médias et utilisé sur les supports fédéraux. Contact : **medias@handisport.org**

Un communiqué "bilan" avec photos (haute définition) pourra également être fourni à la fin de l'événement.

À SAVOIR Le site de compétition devra être « habillé » avec des supports de communication fédéraux, soit fournis par le comité régional ou départemental, soit par la commission sportive, soit en utilisant le service de location de supports FFH/Doublet

IMAGES

Où trouver et comment utiliser des photos handisport ?

La fédération met à disposition des comités et commissions, une galerie de photos sur le site fédéral : www.handisport.org. Les photos sont utilisables librement pour la création de supports promotionnels handisport uniquement. Usages interdits : vente des photos, utilisation à but commercial (calendrier vendu par exemple) ou transmission à des partenaires. Il est possible de faire des demandes de photos spécifiques auprès du service communication de la FFH, en indiquant l'utilisation qui en sera faite et la nature précise des photos souhaitées : **photo@handisport.org**

IMPORTANT Le crédit photo (nom du photographe) doit apparaître systématiquement sur toute publication, imprimée ou numérique (site internet, réseaux sociaux). Pour certaines publications, il convient de demander l'accord de l'athlète photographié ou de l'en informer (un accord parental est nécessaire pour les athlètes mineurs).

À SAVOIR N'hésitez pas à nous transmettre vos propres reportages et photos, si vous souhaitez en faire profiter l'ensemble du mouvement ! Les photos, libres de droits et en haute-définition uniquement, peuvent être envoyées avec le nom du photographe et ses coordonnées à : **photo@handisport.org** ou en utilisant le site **www.wetransfer.com**
Merci par avance pour votre contribution à la photothèque fédérale !

VIDÉO

Comment produire, se procurer ou proposer des images vidéo ?

La fédération travaille étroitement avec la Web TV **Bloghandicap.com**, une plateforme de vidéos a été créée : <http://video.handisport.org> proposant de nombreux reportages, clips et images sur diverses thématiques (vie fédérale, en région, compétitions, international, découverte et rencontres) consultables en ligne et parfois téléchargeables. Vous pouvez également proposer vos propres vidéos en nous contactant. Des reportages peuvent être envisagés avec Bloghandicap.com, en contactant le service communication le plus tôt possible.

IMPORTANT Les événements bénéficiant d'une captation vidéo et justifiant d'un passage TV (local ou national) peuvent prétendre à une aide du CNDS a posteriori, via la fédération, dans le cadre du dispositif de soutien à la médiatisation du handisport mis en place par l'État : medias@handisport.org

À SAVOIR Les smartphones proposent désormais des applications très simples d'utilisation pour filmer et monter des vidéos rapides à diffuser sur les réseaux sociaux.

CONSEILS

Quel prestataire contacter, comment bien choisir ?

Le service communication FFH peut également vous mettre en contact avec différents prestataires et vous conseiller sur la réalisation de vos projets, par exemple un photographe de la FFH, un imprimeur, une société de reprographie ou de fourniture textile.

Notre équipe est à votre écoute et à votre service pour vous conseiller au mieux et vous accompagner dans vos projets de communication.



PRODUITS DÉRIVÉS

Comment se procurer des "goodies" handisport ?

Pour répondre à ce besoin, la Boutique fédérale FFH est disponible sur internet pour commander différents articles aux couleurs d'handisport (tee-shirts, polos, pin's, mugs, stylos, porte-clefs, etc.) et pouvant être utilisés comme cadeaux lors d'événements : <http://handisport.fanavenue.com>

Les structures et licenciés FFH bénéficient d'une réduction de 30% sur les produits de la boutique.

À SAVOIR Les comités et commissions peuvent réaliser leurs propres produits et supports personnalisés, via leurs fournisseurs, en respectant la charte graphique fédérale. En cas de doute ou pour toute assistance, les projets peuvent être envoyés à : bat@handisport.org



→ VOS CONTACTS // Tél. 01 40 31 45 34

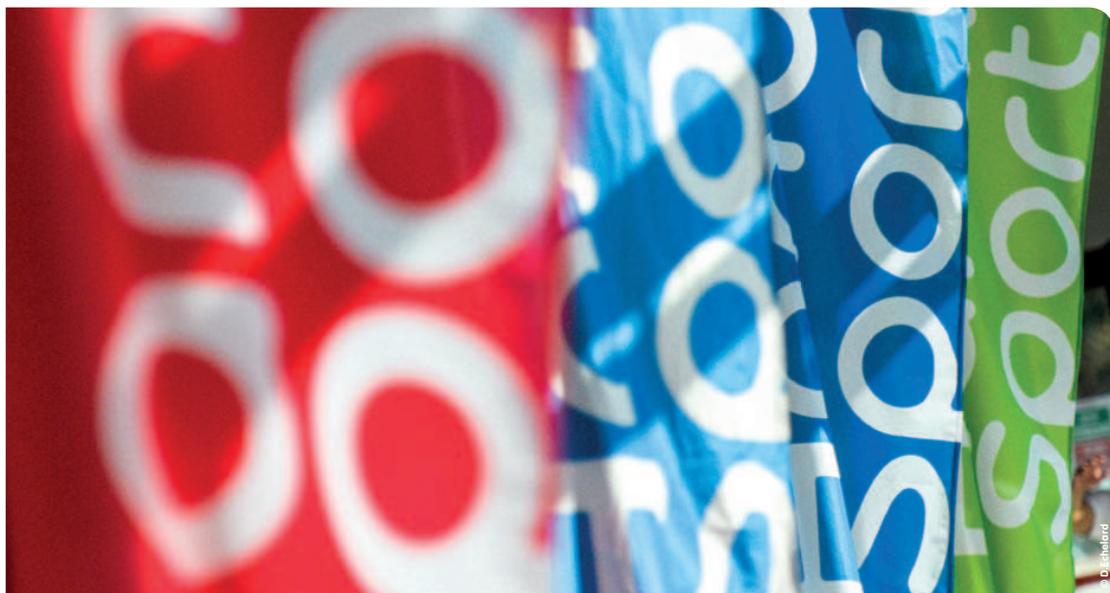
Benoit Hétet : Directeur de la communication
✉ b.hetet@handisport.org

Marie Mainguy : Information & Rédaction
✉ m.mainguy@handisport.org

Aude Moulin Delalande :
Événements & Partenariats
✉ a.moulin@handisport.org

Xavier Bachimont : Médias & Promotion sportive
✉ x.bachimont@handisport.org

Didier Echelard :
Photo, identité visuelle & webmaster
✉ d.echelard@handisport.org



Organiser un événement national

La FF Handisport organise de nombreux événements nationaux annuels (jeunes, sport de nature, compétition, etc.) et en particulier des Championnats de France handisport. Leur organisation peut être confiée à un club ou à un comité. Chaque événement doit respecter des règles élémentaires, offrir une qualité d'organisation sportive et assurer la qualité d'image de la Fédération, voici quelques pré-requis et la procédure à respecter.

À venir : un outil de gestion des événements, qui générera le calendrier officiel fédéral, est actuellement en cours de réalisation. Une procédure de déclaration de l'ensemble des événements organisés par le mouvement handisport sera alors mise en place, nécessitant la contribution des structures handisport (voir page 51). En attendant de pouvoir utiliser ce nouvel outil la procédure reste inchangée.

Dépôt et validation de la candidature

Le comité d'organisation candidat doit être une structure associative (comité régional/départemental ou club) affiliée à la FFH.

- le comité d'organisation candidat doit se procurer le cahier des charges auprès de la commission sportive concernée (natation, athlétisme, boccia...) pour un championnat ou auprès du service fédéral concerné.
- le comité d'organisation candidat doit s'assurer que les installations sportives sont disponibles aux dates prévues et disposer de l'accord du comité régional et du comité départemental handisport.
- le comité d'organisation candidat devra faire une demande écrite et motivée à la commission sportive concernée ou à la direction technique nationale. Celle-ci devra être accompagnée des documents suivants :
 - organigramme
 - budget prévisionnel
 - dossier de présentation général et technique (hébergement, restauration, etc.)

La confirmation de l'obtention du championnat s'acquiert à la suite de :

- la validation par la commission sportive et la DTN
- l'accord du comité régional où se situe la manifestation

La confirmation de l'obtention d'un événement national autre s'acquiert à la suite de :

- la validation par la DTN et par le comité Directeur de la FFH
- l'accord du comité régional où se situe la manifestation

Organisation

Une fois la candidature retenue, le comité d'organisation devra :

- organiser le plus rapidement possible une réunion de coordination entre les différents acteurs (service fédéral concerné, partenaires locaux, commissions techniques)
- confirmer les réservations des installations sportives et de l'hébergement
- rédiger un courrier officiel d'information à l'attention des CDH, CRH, DDJSCS, DRJSCS, conseil général, conseil régional en leur précisant les modalités de l'événement et les grandes lignes du projet
- proposer un calendrier des réunions préparatoires

Outils

Pour vous aider, des outils sont disponibles auprès du siège de la fédération et des commissions sportives (cahiers des charges, fiches techniques, etc). Bien que spécifiques à un événement donné, ils peuvent être déclinés et adaptés selon les besoins de votre projet.



Communication & charte graphique

Voir pages 52 - 55

Afin de pouvoir communiquer sur l'événement national, **l'organisateur devra suivre la charte graphique fédérale**, disponible sur handisport.org (rubrique "Contacts / Service Communication") ou directement auprès du service communication : com@handisport.org

Les principaux supports de communication devront être soumis pour validation à l'adresse :
bat@handisport.org

Contacts : voir rubrique Annuaire pour les commissions sportives ou auprès du siège fédéral et du service « Animation Sportive ».

Après de qui dois-je déclarer mon événement local pour figurer au calendrier fédéral ?

→ CAS n°1 : JE SUIS UN CLUB

je déclare auprès de mon CDH

→ CAS n°2 : JE SUIS UN COMITÉ

je déclare auprès du siège fédéral :

- **Compétition** : commission sportive concernée et secrétariat des sports (dtm@handisport.org)
- **Jeunes (étoiles régionales)** : Sandra Mauduit, s.mauduit@handisport.org
- **Sports de nature** : commission sportive concernée et Valérie Rocher, v.rocher@handisport.org

DEMAIN Un outil unique de référencement en ligne pour déclarer votre événement local.



Les aides financières

Deux principes de mise en œuvre : aides fédérales indirectes d'une part, aides fédérales directes ou par relations partenariales d'autre part, mode d'emploi.

1. LES AIDES FÉDÉRALES INDIRECTES

Le geste de l'affiliation à la FFH traduit de fait la reconnaissance institutionnelle officielle qui vous donne le droit d'afficher votre appartenance au mouvement fédéral handisport et d'accéder, en conséquence, à vos premières aides financières.

1.1 Délivrance du reçu fiscal (66 % de réduction d'impôts)

Les comités et clubs affiliés à la FFH peuvent recevoir des dons :

- en nature (matériel, prestation)
- en numéraire (chèque, virement, espèces)

1.1.1 / Avantage fiscal pour les donateurs

Particuliers : réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Entreprises : réduction d'impôt égale à 60 % du montant du don dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires.

MODÈLE DE REÇU FISCAL CERFA 11580*03

www.impots.gouv.fr/portal/deploiement/p1/fichedescriptiveformulaire_5952/fichedescriptiveformulaire_5952.pdf

1.1.2 / Déductions fiscales des frais engagés par les bénévoles

Ces frais, qui doivent être justifiés (tickets péages, facture essence, billets de train, etc.), ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66 % dans la limite de 20 % du revenu imposable.

L'association doit être affiliée à la FFH et émettre un reçu fiscal d'un montant égal aux frais justifiés.

Le donateur doit mentionner sur sa fiche de remboursement de frais : « ... atteste renoncer au remboursement des frais et les laisser à l'association en tant que don ».

INFORMATIONS SUR LA FISCALITÉ DES FRAIS ENGAGÉS PAR LES BÉNÉVOLES

<http://vosdroits.service-public.fr/associations/F1132.xhtml>

→ CONTACT FFH

Marie-Christine RIVES

Tél. 01 40 31 45 71 // mc.rives@handisport.org

1.2 Dispositif d'aide au fonctionnement, aux équipements, à l'emploi par le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS)

Établissement public administratif placé sous tutelle du Ministère chargé des sports, il est coprésidé par l'État et le mouvement sportif. Il est chargé du financement des projets portés par les associations sportives affiliées à une fédération et agréées par l'État.

1.2.1 / CNDS Fonctionnement

STRUCTURES ÉLIGIBLES AUX DEMANDES

Les subventions accordées au niveau local (part territoriale) ont pour objet d'aider le développement de la pratique sportive de tous les publics sur tout le territoire, à tous les âges, par le soutien aux projets des associations sportives locales affiliées à des fédérations sportives agréées: clubs, comités départementaux et ligues régionales.

PROJETS ÉLIGIBLES AUX DEMANDES

- Le Sport pour tous : public féminin, habitants de zones urbaines sensibles, seniors, publics défavorisés, jeunes (14-20 ans) et personnes handicapées
- La structuration de l'offre sportive
- La formation
- L'emploi

À SAVOIR

Le CNDS n'a pas vocation à financer les événements ponctuels comme une compétition sportive. Les projets doivent être réguliers, ou l'événement doit favoriser le développement de la pratique et être intégré dans un projet de développement plus large.

AIDES ESPÉRÉES

Depuis 2014, le CNDS a pour objectif essentiel de corriger les inégalités d'accès à la pratique sportive pour le plus grand nombre. Les subventions allouées ne sont donc pas reconductibles d'une année sur l'autre.

Les nouvelles directives budgétaires fixent un seuil de financement minimum à 1500 € et 1000 € en zone revitalisation rural (ZRR).

La décision est prise par le préfet de région via une commission territoriale composée d'agents du Ministère chargé des Sports et de représentants du mouvement sportif.

CRITÈRES À RESPECTER

- Le projet doit être présenté avec l'ensemble des pièces du dossier, c'est-à-dire tout ce qui est relatif à l'administratif sur la présentation de l'association, le projet associatif de l'association, les différentes fiches projet pour lesquelles l'association sollicite une subvention (description du projet ainsi que le budget, fiche statistique), le compte rendu des actions subventionnées en N-1, une attestation sur l'honneur.
- Envoyer le dossier en 3 exemplaires : 1 pour la DDCS*, 1 pour le CDOS*, 1 au comité départemental de sa fédération.
- Une action CNDS est une déclinaison concrète du projet associatif, il faut donc être réaliste et cohérent avec celui-ci.

CALENDRIER

Le dossier de demande de subvention doit être envoyé avant la fin du 1er trimestre de l'année N-1, la date butoir est inscrite sur le dossier.

CONTACTS

Les directives sont nationales mais chaque région reste libre dans la priorisation de ses actions. Des réunions annuelles sont organisées par la DDCS* ou DDCSPP* et le CDOS* afin d'informer les porteurs de projet des directives du CNDS et de les orienter vers les personnes ressources pour l'aide au montage des dossiers.

* DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

* DDCSPP : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

* CDOS : Comité Départemental Olympique et Sportif

1.2.2 / CNDS Aide aux équipements

L'objectif est de structurer les équipements sportifs sur le territoire et d'améliorer l'accès de ces structures.

STRUCTURES ÉLIGIBLES AUX DEMANDES

C'est au propriétaire de l'équipement de faire la demande, soit le plus souvent une collectivité territoriale.

PROJETS ÉLIGIBLES AUX DEMANDES

- Demandes d'équipements liées à l'accessibilité d'un équipement sportif (la FFH peut mettre à disposition un architecte bénévole)
- Achat de matériels lourds (matériel sportif, minibus)
- Construction d'une structure (gymnase, piscine, mur d'escalade...)



AIDES ESPÉRÉES

Le service départemental des sports en DDCS, ou DDCSPP, instruit le dossier et c'est le conseil d'administration du CNDS qui deux fois par an décide d'accorder les financements. Le taux de subvention ne dépasse pas 20% pour les projets communs (moyenne à 12%). Pour l'accessibilité, le taux peut être plus important.

CRITÈRES À RESPECTER

Pour pouvoir bénéficier d'une subvention d'équipement, les porteurs de projet doivent :

- S'engager à prendre en charge au moins 20% du coût total de l'opération.
- Garantir de manière pérenne le caractère sportif de l'équipement.

CALENDRIER

En termes de procédure, le délégué territorial du CNDS recueille l'avis du mouvement sportif régional, notamment du comité régional olympique et sportif, puis transmet le dossier, revêtu de son propre avis, à la structure centrale du CNDS.

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE POUR CANDIDATER

www.sports.gouv.fr/organisation/CNDS/Subvention-d-equipement

CONTACTS

Pour constituer un dossier de demande de subvention d'équipement sportif auprès du CNDS, il convient de s'adresser à la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ou auprès des services départementaux déconcentrés de l'Etat (DDCSPP) les plus proches du lieu d'implantation du projet.

1.2.3 / CNDS Emploi

Le CNDS est aussi là pour aider à l'embauche, visant la création d'emplois permettant aux jeunes un accès au monde professionnel par le champ du sport. Clubs et comités peuvent faire appel à ce dispositif.

ELIGIBILITÉ ET CRITÈRES À RESPECTER

Il est nécessaire de démontrer que l'emploi est financièrement viable au-delà des 4 ans et qu'il concerne un emploi d'éducateur sportif.

AIDES ESPÉRÉES

Il est possible pour l'employeur de bénéficier d'une aide dégressive de 34 500 € sur 4 ans pour l'embauche d'un salarié en CDI (12 000 €, 10 000 €, 7 500 €, 5 000 €).

CONTACTS

Les directives sont nationales mais chaque région reste libre dans la priorisation de ses actions.

À SAVOIR

Des réunions annuelles sont organisées par la DDCS ou DDCSPP et le CDOS afin d'informer les porteurs de projet des directives du CNDS et de les orienter vers les personnes ressources pour l'aide au montage des dossiers.

→ ZOOM SUR LES "EMPLOIS D'AVENIR"

Autre dispositif à votre disposition pour le financement de postes (indépendant du CNDS)

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :

- **Âge** : avoir plus de 16 ans et de moins de 25 ans.
- **Niveau d'étude** : avoir un niveau d'étude inférieur au niveau bac (niveau 4).
- **Lieu d'habitation** : se trouver dans les zones dites prioritaires pour être éligible à l'emploi d'avenir.
- **Durée** : l'emploi d'avenir a une durée maximale de 3 ans. Dérogation possible si la personne se trouve en situation de handicap au niveau de la limite d'âge et du contrat de travail. En effet la limite d'âge est décalée jusqu'à 29 ans. Le contrat peut être prolongé sur une durée maximale de 5 ans.
- **Aides espérées** : il existe une prise en charge possible de la part de l'État de 75% du salaire dans le secteur non marchand (non lucratif). L'État prend donc en charge 1044 €, sur un salaire brut de 1445 €. Il reste donc 301 € à la charge de l'employeur sans les cotisations salariales.

EN SAVOIR PLUS SUR LES EMPLOIS D'AVENIR

<http://travail-emploi.gouv.fr/emplois-d-avenir,2189>

1.3 Labellisation des clubs

Le club distingué par le label club handisport bénéficie d'un niveau de reconnaissance fédérale supplémentaire et d'une valorisation accrue auprès des institutions publiques et entreprises privées permettant d'espérer des retombées financières à moyen terme et attirer de nouveaux pratiquants. (voir page 46)



2. LES AIDES FÉDÉRALES DIRECTES OU PAR RELATION PARTENARIALE

2.1 Dispositifs d'aide à l'acquisition de matériel sportif

Les comités et clubs affiliés à la FFH peuvent bénéficier de cette aide via 2 dispositifs :

- DISPOSITIF SUR UN FINANCEMENT FÉDÉRAL
- DISPOSITIF AVEC LE SOUTIEN DES BOUCHONS D'AMOUR

MATÉRIEL ÉLIGIBLE AUX DEMANDES

→ DISPOSITIF FÉDÉRAL :

- Matériel de sport pour la pratique (fauteuil de sport, vélo, tandem, prothèses de sport, etc..)
- Aide technique à la pratique sportive (rampe, licorne, potence, sangles, etc...)
- Tenues de sport (réservées aux sports collectifs sourds)
- Matériel pédagogique

→ BOUCHONS D'AMOUR :

- Matériel de sport mutualisable (non personnalisé)

CRITÈRES À RESPECTER

À SAVOIR Une seule demande par dispositif de financement pourra être effectuée chaque année

→ COMMUNS AUX 2 DISPOSITIFS

- Fournir un devis du matériel demandé, daté de l'année concernée (ex : 2014)
- La demande doit transiter par votre comité régional Handisport qui émettra un avis
- Être présent à l'AG de la FFH ou donner son pouvoir (représentation)
- Matériel essentiellement mutualisable entre pratiquants (pas en propriété individuelle)
- Présenter les factures originales et acquittées
- Avoir complété dûment le formulaire spécifique de demande d'aide

→ DISPOSITIF FÉDÉRAL :

- Être d'un montant supérieur à 150 €

→ BOUCHONS D'AMOUR :

- Fournir une présentation du projet
- Présenter un récapitulatif des aides demandées et obtenues (plan de financement du matériel)
- Être collecteur officiel des bouchons d'amour pour pouvoir bénéficier de leur soutien (se signaler dans le formulaire de demande)

AIDES ESPÉRÉES

→ DISPOSITIF FÉDÉRAL :

- L'aide demandée ne pourra pas excéder 50 % de votre devis ou facture, en tenant compte du plafond fixé selon le barème ci-dessous.
- Cependant, le montant maximum pourra être réévalué en fonction du nombre de dossiers reçus et de l'avis régional.

Nombre de licenciés	Nombre de voix en A.G	Montant alloué
de 1 à 5	1	500 €
de 6 à 15	3	600 €
de 16 à 45	5	800 €
de 46 à 95	7	1 000 €
de 96 à 145	9	1 200 €
+ de 146	11	1 400 €
comités départementaux	-	1 000 €
comités régionaux	-	1 200 €

→ BOUCHONS D'AMOUR :

L'aide demandée ne pourra pas excéder 30 % de votre devis ou facture, en tenant compte d'un plafonnement et du nombre de dossiers, et ce, jusqu'à épuisement du budget total alloué pour le dispositif. (exemple 2014 : entre 400 € et 3500 €)

CALENDRIER

→ DISPOSITIF FÉDÉRAL :

1 seule commission d'examen des demandes

- **avril 2015** : envoi aux clubs du formulaire spécifique de demande d'aide
- **mai 2015** : date limite d'envoi des demandes d'aide aux comités régionaux
- **juin 2015** : date limite de transmission des demandes d'aide par les CR à la Fédération
- **septembre 2015** : réponse donnée aux demandeurs

→ BOUCHONS D'AMOUR :

La demande peut s'effectuer tout au long de l'année civile, jusqu'à épuisement du budget.

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE POUR CANDIDATER

Formulaire : « Programme d'aide à l'acquisition de matériels en 2015 » envoyé avec les convocations à l'AG de la FFH. Une fois rempli, le formulaire doit être adressé à votre comité régional Handisport qui émettra son avis, puis le transmettra à la FFH.



© D. Schelard

→ CONTACT

Murielle VANDECAPPELLE-SICLIS,
Vice-présidente FFH // Tél. 01 40 31 45 00
m.vandecappelle@handisport.org

2.2 Dispositif fédéral d'aide à l'acquisition de fauteuils électriques ou tout matériel permettant la pratique du foot-fauteuil avec le soutien de l'AFM

Seuls les clubs affiliés à la FFH peuvent bénéficier de ce dispositif.

À SAVOIR Une seule demande de financement pourra être effectuée chaque année

MATÉRIEL ÉLIGIBLE AUX DEMANDES

- Matériel de sport pour la pratique (fauteuil de sport)
- Aide technique à la pratique sportive (pare-chocs, sangles, etc.)
- Matériel pédagogique (ballons, etc.)

CRITÈRES À RESPECTER

- Communiquer son formulaire appel à projet avant la date butoir 31 mars 2015
- Compléter dûment les feuillets d'exposé du projet (impact pour la structure et le bénéficiaire)
- Fournir les pièces financières (bon de commande, facture et preuve d'achat)

AIDES ESPÉRÉES

Montant correspondant à un plafonnement et suivant le nombre de dossiers

CALENDRIER

- Campagne de candidature ouverte de janvier à mars
- Demande à faire parvenir pour le 31 mars 2015

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE POUR CANDIDATER

Formulaire : Appel à projet « Aide à l'acquisition de Fauteuils électriques en 2015 » adressé par la commission F.F.E

→ CONTACT FOOT-FAUTEUIL

foot-fauteuil@handisport.org

2.3 Dispositif fédéral d'aide à la mise en place de séjours sportifs avec le soutien de l'ANCV

Les comités et clubs affiliés à la FFH peuvent candidater à l'appel à projets de vacances ou séjours sportifs.

À SAVOIR Une seule demande de financement pourra être effectuée chaque année pour les clubs et deux demandes pour les comités

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ D'UN SÉJOUR

- Proposer un séjour pour des personnes âgées de 6 à 35 ans
- S'engager en faveur des personnes en situation de handicap moteur, sensoriel et/ou maladies invalidantes, éloignées de la possibilité de départ en séjour et/ou vacances sportives
- Porter une attention particulière en faveur des publics en situation de handicap cibles éloignés de la pratique sportive (non licenciés) ou en cours de fidélisation dans la pratique (nouveau licencié)
- Organiser des pratiques en toute sécurité favorisant la santé physique et le bien-être des pratiquants (sont exclus tous les projets de séjours de préparation aux compétitions officielles)
- Proposer des niveaux d'activité (découverte, initiation, perfectionnement) adaptés aux profils des sportifs
- Proposer au minimum 1 nuitée en dehors du domicile familial

AIDES ESPÉRÉES

Le montant de l'aide financière accordée, à concurrence de 30% du total de la somme nécessaire à la réalisation du projet, tient compte :

- De la qualité du projet proposé, aux regards des critères obligatoires et des critères supplémentaires atteints
- De la présentation d'un budget présentant des coûts maîtrisés (culture d'économie raisonnable)
- Du nombre de dossiers éligibles

CALENDRIER

→ Campagne de candidature de projets ouverte de janvier à décembre 2015

→ Votre candidature doit transiter par votre comité régional Handisport

Dates limites de dépôt du dossier :

- le 31 décembre 2014 pour les projets organisés sur la période hivernale (janvier, février et mars)
- le 30 avril 2015 pour les projets organisés sur la période estivale (avril, mai, juin, juillet et août)
- le 15 septembre 2015 pour les projets organisés entre le 1er octobre et le 31 décembre 2015

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE POUR CANDIDATER

Dossier « Appel à projet ANCV 2014 » adressé par le pôle Développement (avant chaque période de candidature)

→ CONTACT : PÔLE DÉVELOPPEMENT ET INNOVATION

Christian FÉVRIER, DTN Adjoint

Tél. 01 40 31 45 10 // c.fevrier@handisport.org

Marion PINEAU

Tél. 01 40 31 45 13 // m.pineau@handisport.org

2.4 Appel à projet Fondation Geodis : le prix Guy CRESCENT

Appel à projets de la Fondation Geodis, pour l'entrepreneuriat et l'initiative des personnes handicapées.

Sous l'égide de la Fondation de France, La Fondation Geodis encourage, depuis 2009, l'initiative et l'entrepreneuriat des personnes en situation de handicap et accompagne celles-ci dans leurs projets de création ou bien de développement d'une activité professionnelle par le biais du Prix Guy Crescent décerné chaque année. **La Fédération Française Handisport est associée au comité exécutif de la Fondation Geodis.**

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les projets doivent être portés par des personnes en situation de handicap ou par des associations à but non lucratif œuvrant dans le domaine du handicap. Les projets peuvent être par exemple des initiatives dans les domaines sportif, culturels, liés à la création, à l'autonomie, aux échanges entre personnes handicapées et personnes valides, ou encore des projets d'entrepreneuriat.

LISTE DES PROJETS ÉLIGIBLES AUX DEMANDES

3 catégories de prix étaient ouvertes en 2014 :

- "Créer et se dépasser"
- "Encourager l'autonomie"
- "Favoriser les échanges"

Les critères de sélection comprennent :

- La viabilité du projet
- La pérennité du projet
- La mixité des populations
- La qualité éthique

→ CONTACT : FONDATION GEODIS

Pour vous informer sur le prochain appel à projets, rendez-vous sur : www.fondationgeodis.org

Contact : fondation@geodis.org

2.5 Autres sources de financement

Sachez qu'il existe d'autres possibilités de financements pour vos projets, que nous vous engageons par ailleurs à solliciter (liste non exhaustive) :

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Mairies, Conseils régionaux, Conseils Généraux

CLUBS SERVICES

Lions, Rotary, Kiwanis, Inner Wheel qui peuvent être implantés dans vos communes ou départements respectifs

AIDE AUX PROJETS DE LA FONDATION DE FRANCE

Programmes personnes handicapées
40 avenue Hoche - 75008 PARIS
personneshandicapees@fdf.org

FONDATION RATP

Lac A1B, 54, Quai de la Rapée - 75599 PARIS Cedex 12

FONDATION SOLIDARITÉ SNCF

34 rue du Commandant Mouchotte
75699 PARIS Cedex 14
fondation.solidarite@sncf.fr

FONDATION MUTUELLES DU MANS ASSURANCE - MMA

Soutient les projets d'intérêt collectif à caractère humanitaire, culturel ou éducatif qui facilitent l'insertion de personnes souffrant d'un handicap. Le projet est à remettre soit à un Agent MMA, soit directement à la Fondation. La Fondation MMA est placée sous l'égide de la Fondation de France.

"FAIS-NOUS RÊVER" FONDATION GDF SUEZ

Pour soutenir, valoriser et accompagner les bonnes pratiques en matière d'insertion sociale et professionnelle, de mieux vivre ensemble et d'éducation des jeunes par les activités physiques et sportives : http://www.developpement-durable.sports.gouv.fr/IMG/pdf/guide_pratique_associations_2014_2.pdf

PRIX JEAN-LOUIS CALVINO

Pour les projets favorisant l'intégration par le sport des personnes en situation de handicaps physique, sensoriel, mental ou psychique (1 seule association lauréate). Contactez votre comité régional handisport

PRIX OCIRP DES ACTEURS ÉCONOMIQUES ET HANDICAP

Les actions innovantes menées par les entreprises privées, publiques ou les acteurs de l'économie sociale au profit d'une meilleure intégration des personnes handicapées dans la cité : <http://www.exempleasivre.fr/webh/Prix/LE-PRIX/Vocation>

Comment trouver des bénévoles ?

Fiche pratique élaborée grâce aux contributions du "Forum ouvert : la vie des Associations Handisport" à l'occasion des JNH 2014 à Enghien-les-Bains.



Qui ? Identifier clairement vos besoins

Au sein d'une structure handisport, différents types de bénévoles sont recherchés :

- élus / non élus
- ponctuels sur des événements / réguliers sur toute l'année

Penser à mettre en place des fiches de postes pour le recrutement des bénévoles en fonction des compétences recherchées avec des missions identifiées, adaptées et motivantes.

Où les trouver ?

Au-delà du bouche à oreille, utiliser plusieurs de ces dispositifs vous permettra d'augmenter vos chances de recrutement et garantira la diversité de vos bénévoles :

- **Centre de volontariat local**
- **Relais des bénévoles (associations)**
www.espacebenevolat.org/qui.html
- **Lycées, universités, écoles supérieures...**
Stage obligatoire pour la filière STAPS
- **Associations de retraités**
- **Mécénat de compétence et mise à disposition**

EXEMPLES D'ENTREPRISES

Fondation Orange, EDF, SFR, Mutualité Française.
 Contrat type de 3 jours / semaine sur des compétences ciblées souvent administratives.

- www.fondationorange.com/mecenas-de-competences
- www.fondationdefrance.org/Votre-espace/Patrimoine-et-finance/Notre-expertise/Les-dossiers/Quid-du-mecenas-de-competences
- www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Mecenas/Entreprises/Le-mecenas-en-nature-ou-en-competence

→ **Clubs services**

www.placedesreseaux.com/dossiers/comprendre-reseaux/clubs-services-sommaire.htm

→ **Formation de bénévoles** via les CROS/CDOS/CTOS

http://franceolympique.com/cat/44-cros_cdos_ctos.html

→ **Site France bénévolat** sorte d'intérim du bénévolat : <http://www.francebenevolat.org>

→ **Association des médaillés Jeunesse et Sport**
<http://www ffmjs.fr>

→ **Site Internet et Réseaux Sociaux** :
 via votre site Internet, page Facebook, compte Twitter ou LinkedIn

→ **Ligues Valides** (réciprocité et proximité sont les clés de la réussite de ce procédé)

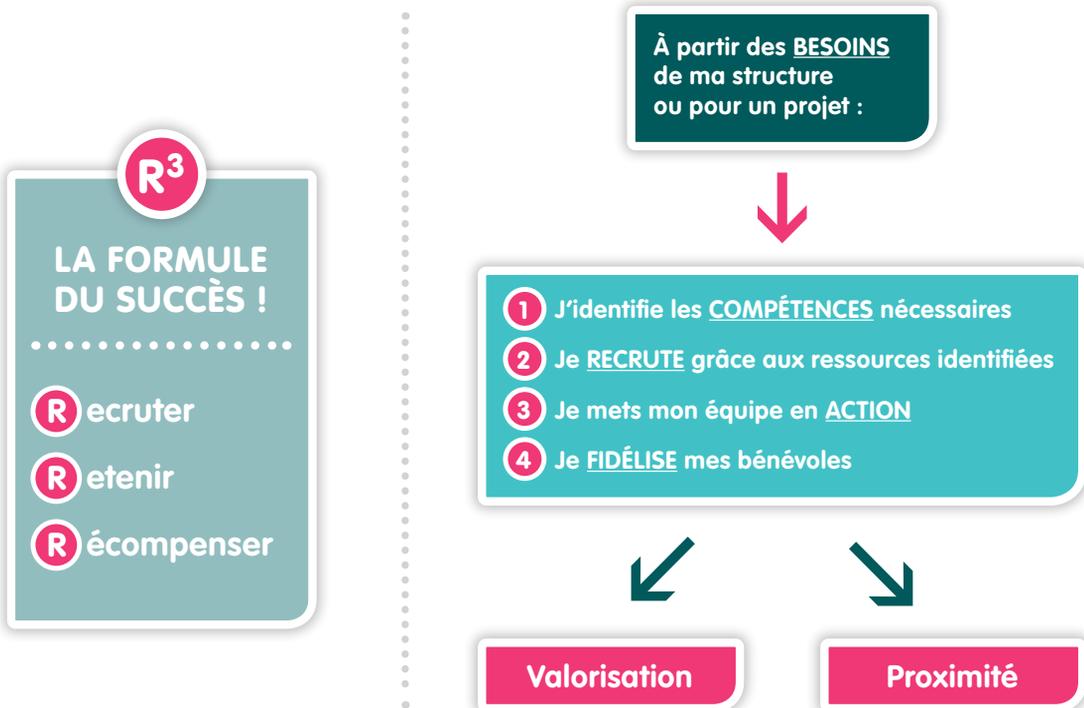
→ **Antenne Jeunesse locale**
<http://www.jeunes.gouv.fr/spip.php?page=map>

→ **Service civique** : voir page 68

Comment ?

La mobilisation des bénévoles doit permettre leur fidélisation. Penser aux contreparties et récompenses qui seront le mieux adaptées à votre cible : cadeaux ou instants de convivialité...

- Expliquer le mouvement, les actions
- Motiver par l'ambiance, la cause
- Être honnête sur les missions à accomplir : tâches valorisantes vs tâches « ingrates »
- Transmettre l'envie
- Valoriser les actions
- Favoriser l'émulation avec des réunions régulières
- Déductions fiscales des frais engagés par les bénévoles : voir page 58



Service civique

Une ressource mobilisable pour étoffer le staff de votre association.
Un engagement volontaire au service de l'intérêt général.

Le service civique c'est :

- Pour tous les jeunes de **16 à 25 ans** sans exigence d'expérience ou de diplôme
- Sur une période de **6 à 12 mois** pour une mission de 24 à 35 heures par semaine
- Dans 9 domaines d'actions prioritaires dont le **sport**, la santé, la solidarité, l'éducation pour tous, l'environnement, culture et loisirs, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence et mémoire et citoyenneté.
- Des missions complémentaires de l'action des salariés, des stagiaires et des bénévoles

→ RECOMMANDATIONS DE L'AGENCE DU SERVICE CIVIQUE

Mission de **8 mois consécutifs (une saison sportive), sur le terrain, au contact du public non licencié ou éloigné de la pratique sportive**. Un volontaire, même diplômé, ne peut pas encadrer de manière autonome une activité sportive ou avoir en charge l'entretien des installations sportives.

→ RECOMMANDATIONS FÉDÉRALES AUX ASSOCIATIONS HANDISPORT

EXEMPLES DE MISSIONS :

- Sensibilisation au Handisport (auprès du grand public, dans les écoles)
- Actions auprès des pratiquants en situation de handicap les plus éloignés de la pratique sportive : organisation de séjours et événementiels sportifs
- Mise en place de services extra-sportifs aux pratiquants favorisant leur insertion : suivi pour passer le permis de conduire, ramassage des sportifs mineurs pour les conduire à leur lieu de pratique (rôle d'accompagnateur du conducteur)
- Assistance des cadres sportifs pour la prise en compte de la singularité des pratiquants et de leur famille (ex : guider un pratiquant déficient visuel, aider à la manutention pour les pratiques en fauteuil, etc.)

Quels engagements de l'Etat ?

- Soutien de 100 € par mois et par volontaire, versés à la structure d'accueil (votre association) au titre des frais engagés pour assurer l'encadrement et l'accompagnement du volontaire
- Indemnités de 467,34 € directement versés au jeune volontaire
- Financement d'un régime complet de protection sociale pour le jeune
- Formation PSC1 prise en charge par l'Agence du service civique

Quelles obligations pour la structure d'accueil ?

- Verser au volontaire une prestation en nature ou en espèce d'un montant de 106,31 €, correspondant à la prise en charge des frais d'alimentation (fourniture de repas) ou de transports.
- Désigner un ou plusieurs tuteurs qui sont chargés d'assurer l'accompagnement et le suivi des volontaires dans la réalisation de leurs missions.
- Assurer une formation civique et citoyenne au volontaire en Service Civique.

Comment accueillir des jeunes en service civique ?

- **Se renseigner et demander l'agrément** auprès du référent Service Civique à la DRJSCS (coordonnées sur le site service-civique.gouv.fr). Un seul agrément est requis pour accueillir des personnes volontaires, il est délivré pour **2 ans**. Nous encourageons les **comités régionaux handisport** à porter le dispositif d'agrément collectif afin d'en faire profiter toutes leurs structures affiliées (CDH, clubs, sections, établissement...)
- **Recruter les volontaires** en publiant une annonce sur le portail www.service-civique.gouv.fr. Les périodes propices sont la rentrée sportive : sept.-octobre et le début d'année : janvier-février.

À NOTER Le choix du jeune volontaire est laissé à la structure qui recrute.

- **Pour en savoir plus : www.service-civique.gouv.fr**

Partenariat Groupe UGECAM

Dispositif fédéral d'aide pour le recrutement de nouveaux pratiquants, dans le cadre de la collaboration avec le réseau externe sport (fédérations homologues, etc.) et handicap (associations d'établissement, de familles, etc).



Présentation du Groupe UGECAM

Organisme privé à but non lucratif, le Groupe UGECAM est chargé de la gestion de 225 établissements sanitaires et médico-sociaux de l'Assurance Maladie. Les missions des établissements Groupe UGECAM sont nombreuses : soigner et rééduquer toute personne en perte d'autonomie ou en situation de handicap (quel que soit son âge), développer des programmes de réinsertion dans la vie dite ordinaire (dont la réinsertion professionnelle) et les accompagner au quotidien dans des structures adaptées.

Objectif du partenariat

Afin de répondre aux enjeux nationaux de santé publique, le Groupe UGECAM et la FFH mettent en commun, à partir de 2014, leurs compétences en cohérence avec les objectifs thérapeutiques des établissements du Groupe UGECAM (permettre le retour à l'autonomie des patients) et ceux d'Handisport (le sport au service de la santé).

Cette démarche traduit notre volonté commune d'apporter aux personnes en situation de handicap les conditions d'une pratique nécessaire de l'activité physique en lien avec le réseau des associations handisport pour :

- **Axe 1** : Permettre aux soignants d'intégrer l'activité physique dans leurs programmes de soins,
- **Axe 2** : Permettre aux patients de pratiquer une activité physique dans leur temps de loisir,
- **Axe 3** : Sensibiliser à la pratique sportive un maximum de personnes en situation de handicap.
- **Axe 4** : Favoriser l'accès à la pratique pérenne en club.

Acteurs concernés pour le suivi des actions

→ GROUPE UGECAM

Les établissements de suite et de soin du Groupe UGECAM, sont invités à s'inscrire dans cette démarche d'ouverture de leurs structures, en favorisant l'accès à la pratique d'activités physiques adaptées.

→ HANDISPORT

Les comités et clubs Handisport, sont invités à tout mettre en œuvre pour présenter aux patients et personnels de ces établissements une offre d'activités physiques adaptées.

Les échanges peuvent se faire sous plusieurs formes, en fonction des régions, des ressources des établissements et des comités Handisport et s'appuient sur les 4 axes cités précédemment.

→ POUR VOUS ACCOMPAGNER

Une démarche et des outils opérationnels :

- la convention et les axes de collaboration envisagés
- une note d'opportunité pour vous aider dans votre démarche méthodologique.

Vous êtes déjà en contact avec une structure du Groupe UGECAM, ou motivé pour contribuer au déploiement de ce dispositif ? Nous vous invitons à déclarer votre projet auprès de la DTN.

Bilan provisoire à la rentrée 2014 :

Lire page 15 : "Programme OPEN"

→ CONTACTS À LA FFH

Christian FÉVRIER
DTN Adjoint Développement & Innovation
 Tél. 01 40 31 45 10
 c.fevrier@handisport.org

Bonnes pratiques

Les Journées Nationales Handisport mettent en lumière les initiatives locales de clubs et comités, et permettent de les partager à l'occasion des « Témoignages de bonnes pratiques ». C'est une ressource importante que nous vous présentons ici (édition JNH 2014) afin de vous permettre de repérer des actions que vous pourriez reproduire localement et de pouvoir solliciter leurs acteurs.



→ **RETROUVEZ LES BONNES PRATIQUES**
<https://agora.handisport.org>

Cliquez sur JNH-Enghien-les-bains
 Mot de passe JNH2014
 Dossier Bonnes pratiques

Thème 1

Améliorer l'accès à la pratique sportive en club et séduire de nouveaux licenciés

Solutions de transport, passerelle entre les centres et le milieu scolaire, mutualisation du matériel, faciliter l'adhésion, offre sportive originale...

Association UPSILON Chatenay-Malabry

Habd-Eddine Sebiane // as.upsilon@hotmail.fr

Au-delà du sport : concilier « offre sportive - information et services » pour garder un lien privilégié avec les personnes sorties de centres spécialisés

Mots clés : Sortie de centre / Journée sport / Service infos / Découvrir / Fidéliser

Cercle Sportif de l'Institution Nationale des Invalides - CSINI

Lieutenant-colonel Varlet // csini@wanadoo.fr

Conventionnement club - établissement scolaire : proposer une offre sportive adaptée comme alternative aux dispenses d'EPS

Mots clés : Partenariat / Club / Établissement scolaire / Suivi individuel

Club Sportif de Meaux Handi-basket

Robert Blandeau // robert.blandeau@orange.fr

Organiser les transports pour faciliter l'accès à la pratique aux jeunes sportifs

Mots clés : Ecole handibasket / Financement / Ramassage domicile - gymnase

Versailles Handisport adapté

Patrick De Vémy // pdevemy@ville-suresnes.fr

Organiser des séances sportives ouvertes aux familles pour capter les jeunes et créer du lien social

Mots clés : Frère(s) et sœur(s) / Pratique partagée / Regroupement

Association Pôle Sports et Loisirs de Biesle

Alexandre Carbillat // secretariat@pslb52.com

Ouvrir l'offre handisport à de nouveaux publics : séances multi-sportives adaptées aux malades chroniques

Mots clés : Intégration / Collaboration / Échanges / Écoute / Motivation / Confiance en soi

CRH Côte d'Azur, Handi Club Pomponiana Olbia

Sophie Ternel & Laurence Lefranc
// handisportolbia.var@gmail.com

Grands handicaps et établissements spécialisés : adapter l'offre handisport au fonctionnement des centres et tisser des liens entre associations et centres spécialisés

Mots clés : Développement / Grand Handicap / Centres spécialisés / Club / Convention / Adaptation / Licences

Commissions Sportive Tennis de Table

Sébastien Messenger // s.messenger@handisport.org

Le Guide du tennis de table pour les clubs, un outil pour entrer pas à pas dans l'activité ou lancer l'activité dans votre association

Mots clés : Guide pratique / Démarches administratives / Accueil / Équipement

CRH Midi-Pyrénées

Christine Isson // midi-pyrenees@handisport.org

Mobiliser des financements publics afin de faciliter la prise de licence pour des publics ciblés

Mots clés : Première licence / Remboursement / Accès aux sports / Femmes / Jeunes / Demandeurs d'emploi

Thème 2

Faire avancer vos projets avec l'aide des collectivités et des services de l'État

Handisport au cœur des politiques sportives locales :

- Comment s'inscrire dans les orientations des politiques publiques (sport santé, sports de nature, rapprochement avec les clubs et comités valide...)?
- Comment toucher les scolaires, former-sensibiliser les personnels territoriaux, répondre aux problèmes d'accessibilité?

CRH Limousin

Claire Lauby // limousin@handisport.org

Toucher les jeunes scolaires intégrés en mobilisant les principaux acteurs des services de l'État (inspection d'académie et Agence régionale de Santé) et des MDPH.

Mots clés : Jeunes / Éducation Physique et Sportive / Education Nationale / Convention

CDH Hérault

Stéphane Janneau & Christophe Roques
// cd34@handisport.org

L'expertise handisport au service du développement des sports de nature : implication du CDH au sein du comité technique de la CDESI de l'Hérault

Mots clés : CDESI / Expertise / Sports de nature / Accessibilité / Réseau

CRH Nouvelle-Calédonie

Olivier Deniaud // o.deniaud@handisport.org

Développer les coopérations avec les ligues valides FFH-FFSA-FFA avec le soutien des services de l'état et collectivités.

Mots clés : Emploi / Prospection / Fonctionnement / Détection / Formation



Ressources et expertise

1. SAVOIRS+ Le collectif des référents et experts handisport

Au cœur du projet fédéral « Puissance 20 », le dispositif SAVOIRS+ s'inscrit dans le programme EXPERT de la Direction Technique Nationale.

Soucieuse de répondre aux attentes et questionnements du plus grand nombre, que cela soit des sollicitations en interne ou de partenaires extérieurs, la Direction sportive de la FFH a souhaité mettre en place un répertoire national des personnes ressources sur l'ensemble du territoire : SAVOIRS+

Nous sommes conscients que gravite dans et autour de nos comités et commissions sportives, un certain nombre de personnes détenant des compétences et/ou des connaissances importantes et nécessaires au développement de notre mouvement. Des femmes et hommes qui, par leur vécu, leur métier, leur activité sportive ou leur action au sein de la FFH, ont une maîtrise dans un domaine particulier et sont prêts à la partager.

L'objectif recherché est de constituer autour de ces personnes un centre de ressources essentiel dans la dynamique d'intégration actuelle dans le monde sportif.

Ces personnes, en fonction de leurs capacités et de leurs envies, pourront être amenées à conseiller un club, accompagner un éducateur ou un dirigeant, intervenir auprès d'un petit groupe, témoigner dans un colloque jusqu'à intervenir lors d'une conférence.

→ 5 THÈMES INITIAUX

- **Le matériel** : connaissance, choix et réglage du matériel, prothèse et appareillage
- **L'accessibilité des installations sportives** : fonctionnalité sportive
- **Les pathologies**
- **L'organisation d'événements** : lieux adaptés, hébergement, logistique...
- **La pédagogie adaptée** pour l'intégration scolaire

Ces thématiques seront abordées de manière transversale et non par le prisme d'une discipline sportive en particulier. Une question spécifique à un sport sera traitée directement la commission sportive concernée.

→ Selon les besoins exprimés, le panel des thématiques proposées pourra être étendu

Identification des personnes ressources

- **Sur proposition des acteurs du mouvement handisport**
- Avis du comité régional concerné et validation du comité de suivi SAVOIRS+
- Après accord des personnes concernées, elles intégreront notre base de données qui sera enrichie chaque année
- Après vérification de leurs expériences professionnelles ou personnelles liées à handisport et de leurs disponibilités
- **Si vous pensez pouvoir nous aider, n'hésitez pas à nous contacter pour nous transmettre des propositions de profils**

Mobilisation des experts

Lorsque nous serons interrogés sur un des 5 thèmes, nous contacterons la personne ressource la plus appropriée et nous la mettrons en relation avec l'interlocuteur qui a besoin d'aide ou de conseils.

Nous proposons aux membres de SAVOIRS+ d'échanger entre eux, en sous-groupes, afin de se tenir au plus près de l'actualité de leurs domaines et de pouvoir s'enrichir mutuellement.

À terme, un moteur de recherche sera mis en place, afin d'identifier plus facilement le contact le plus pertinent en fonction du thème, type de prestation souhaitée ou encore lieu géographique.

→ CONTACT SAVOIRS+

Julie BIZOT | Tél. 01 40 31 45 05
savoirsplus@handisport.org



2. Une bibliothèque "physique"

Cette bibliothèque est opérationnelle depuis le mois de mai 2014.

Accessible à tous les licenciés de la FFH, mais aussi aux étudiants pour leur recherche ou au grand public, elle est installée au sein même du siège fédéral.

Plus de 500 références sont actuellement disponibles en consultation, en livres ou documents papiers.

À terme, la plupart des documents intégreront une médiathèque en ligne.

Thème général : Le sport pour les personnes handicapées (de l'éducation physique adaptée pratiquée à l'école, au Sport de Haut niveau Handisport)

Plusieurs sous-thèmes traités à ce jour : Historique, Société, Médical, Pédagogie / Formation, Pratique.

→ CONTACT BIBLIOTHÈQUE

Pierre FUSADE | Tél. 06 11 04 80 98
p.fusade@handisport.org

LES SPORTS

28 disciplines sportives

Sont présentées dans cette rubrique les 28 disciplines organisées sous l'égide d'une commission sportive de la Fédération Française Handisport.

Les clubs et comités handisport peuvent proposer une multitude d'autres sports à leurs adhérents de façon régulière ou ponctuelle.

→ AUTRES SPORTS ORGANISÉS PAR DES FÉDÉRATIONS CONVENTIONNÉES AVEC LA FFH

AVIRON

Hélène GIGLEUX
Tél. 01 45 14 26 40
helene.gigleux@avironfrance.fr

BADMINTON

Sandrine BERNARD
Tél. 06 99 81 33 31
sandrine.bernard@ffbad.org

GOLF

David DUART
Tél. 01 41 49 77 00
david.duart@ffgolf.org

PARACHUTISME

Marie-Claude FEYDEAU
mc.feydeau@gmail.com
Frédéric Rami
f-rami@wanadoo.fr
Tél. 01 53 46 68 70

RUGBY XIII

Robert FASSOLETTE
Tél. 04 70 32 08 59
robert.fassolette@wanadoo.fr

SPORTS DE GLACE

Nathalie ROBERT
Tél. 01 41 58 40 40
nrobert@ffsg.org

TRIATHLON

Cyrille MAZURE
Tél. 01 49 46 13 50
cmazure@fftri.com

Handicaps et possibilités de pratique

Nous avons choisi de faire apparaître pour chaque sport un tableau synthétique permettant d'identifier les possibilités de pratique en fonction du handicap ainsi que le niveau d'organisation de la discipline (loisir ou compétition).

HANDICAPS ORTHOPÉDIQUES

- Amputation(s) de membre(s) supérieur(s) ou inférieur(s)
- Agénésie(s) de membre(s) supérieur(s) ou inférieur(s)
- Raideurs articulaires
- Fragilités osseuses
- Personne de petite taille

PARAPLÉGIQUES ET TETRAPLÉGIQUES

- Avec ou sans modification du tonus musculaire
- Avec ou sans troubles sensitifs
- Spina bifida paralytiques

HÉMIPLÉGIQUES

INFIRMES MOTEURS CÉRÉBRAUX

HANDICAPS NEUROLOGIQUES D'ORIGINE PÉRIPHÉRIQUE

- Poliomyélite
- Polyradiculonévrites
- Atteinte des nerfs rachidiens
- Paralysies plexiques
- Paralysies tronculaires
- Polynévrites

HANDICAPS NEUROLOGIQUES ÉVOLUTIFS

- Myopathies ou dystrophies musculaires
- Amyotrophies spinales
- Hérédo dégénérescences spino-cérébelleuses
- Atteintes neurologiques d'origine immunitaire (SEP)

HANDICAPS VISUELS

- Non et malvoyants

HANDICAPS AUDITIFS

- Sourds et malentendants

Athlétisme

 = EN SAVOIR PLUS SUR LE SITE DE LA COMMISSION SPORTIVE

PARALYMPIQUE

COMPÉTITION

LOISIR

Sport paralympique parmi les plus populaires, l'athlétisme fut l'un des premiers sports à être intégré au programme des Jeux Paralympiques à Rome en 1960.

Il regroupe le plus grand nombre d'athlètes et d'épreuves : les courses sur piste à l'exception des courses de haies, les sauts à l'exception de la perche, les lancers à l'exception du marteau, et enfin, les courses sur route du 10 Km au marathon.

Handicaps & possibilités de pratique

HANDICAPS ORTHOPÉDIQUES

PARAPLÉGIQUES ET TETRAPLÉGIQUES

HÉMIPLÉGIQUES

INFIRMES MOTEURS CÉRÉBRAUX

HANDICAPS NEUROLOGIQUES ÉVOLUTIFS

HANDICAPS NEURO. D'ORIGINE PÉRIPHÉRIQUE

HANDICAPS VISUELS

HANDICAPS AUDITIFS



VOIR PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES HANDICAPS // P.77

 COMPÉTITION ET LOISIR

 LOISIR UNIQUEMENT

 NON FÉDÉRÉ

Classification

DÉFICIENTS SENSORIELS

- 11 non-voyant
- 12 malvoyant (guidé ou non)
- 13 malvoyant (non guidé)
- 60 déficient auditif : sourd ou malentendant

INFIRMES MOTEURS CÉRÉBRAUX

- 35 IMC diplégique spastique
- 36 IMC diplégique athétosique
- 37 IMC hémiplégique "sévère"
- 38 IMC hémiplégique léger

ATHLÈTES EN FAUTEUIL

- 33 IMC spastique
- 34 IMC athétosique
- 51 tétraplégique sans triceps fonctionnels
- 52 tétraplégique avec triceps fonctionnels
- 53 paraplégique sans mobilité volontaire du tronc
- 54 autres (blessés médullaires et autres handicaps assimilés)

7 catégories en lancer fauteuil :

51 ; 52 ; 53 ; 55 ; 56 ; 57 ; 58

AMPUTÉS ET PERSONNES DE PETITE TAILLE

- 40-41 personne de petite taille
- 42-44 amputé de membre(s) inférieur(s)
- 45-47 amputé de membre(s) supérieur(s)

AU NIVEAU NATIONAL, LA CLASSIFICATION DES HANDICAPS MOTEURS SE DÉROULE EN 3 TEMPS :

1. Examen médical effectué par des professionnels de santé
2. Tests techniques effectués par notre référent classification
3. Observation en compétition pour compléter et confirmer le bilan

À SAVOIR Une classification nationale est organisée en amont de chaque Championnat de France

Compétitions nationales

À l'exception des Championnats de France Élite pour lesquels il faut réaliser un minima de qualification en plein air, entre le 1er janvier et la date des Interclubs, **l'engagement aux compétitions nationales est libre et gratuit**. Les classements se font à la table de cotation. Tous les documents relatifs aux différents championnats sont publiés chaque année sur le site de la commission.

CHAMPIONNATS DE FRANCE 2015

- **Indoor** : 28 février 2015, Nantes
- **Cross** : à confirmer
- **Route** : à confirmer
- **Interclubs** : 13 juin 2015, Dole (Jura) / à confirmer
- **Élite** : 19-20 juin 2015 / à confirmer

CHALLENGE NATIONAL 2015

Circuit de 5 épreuves sur route (du 10 Km au Marathon de Paris) + 1 épreuve de 5000 m sur piste lors des Interclubs. **Challenge exclusivement réservé aux athlètes en fauteuil** avec des prix décernés en fonction du classement.

MEETINGS INTERNATIONAUX IPC

Un circuit de Meetings IPC sera organisé en métropole et en Nouvelle-Calédonie sur la saison estivale 2015.

À SAVOIR Seules les performances réalisées lors des compétitions IPC sont retenues pour une éventuelle sélection en équipe de France. Pour cela, il faut obligatoirement être licencié IPC et avoir obtenu une classification IPC.

Stages

JEUNES : durant les vacances scolaires sur invitation

ÉQUIPE DE FRANCE : 2 à 3 stages organisés chaque saison, pour compléter le suivi individualisé, en lien avec les entraîneurs de clubs.

PERFECTIONNEMENT : la commission organise 2 ou 3 stages de perfectionnement par an à la charge des athlètes ou de leurs clubs. Ces stages permettent de progresser dans de bonnes conditions avec un matériel adapté.

Matériel

La pratique de l'athlétisme en fauteuil nécessite l'acquisition d'un matériel spécifique pour la course (cadre rigide monté sur 3 roues, casque, gants renforcés) **et pour les lancers** (dispositifs de maintien). Ces investissements sont coûteux, destinés aux athlètes qui ont une pratique régulière au sein de leur club. Sur demande, la commission peut, éventuellement, prêter du matériel. La pratique de l'athlétisme pour les personnes amputées de membres inférieurs nécessite rapidement l'utilisation de prothèses réalisées sur mesure et dont le prix est relativement important.

Règlementation

Les règles techniques des compétitions d'athlétisme handisport s'appuient sur celles du Comité International Paralympique (IPC).

Par rapport à l'athlétisme valide, quelques adaptations sont nécessaires pour permettre l'accès à ce sport au plus grand nombre.

Elles concernent principalement :

- les épreuves "guidées" des déficients visuels
- les courses et les lancers en fauteuil roulant
- le poids des engins
- les lancers et les épreuves ouvertes en fonction de la catégorie de handicap

Infos & contacts

COMMISSION SPORTIVE

www.athletisme-handisport.org

@AthleHandisport

Facebook : Athlétisme Handisport

CONTACT

Directeur sportif : Julien HÉRICOURT

Tél. 01 40 31 45 39 // athletisme@handisport.org

FÉDÉRATIONS HOMOLOGUES

Fédé. internationale : ipc-athletics.paralympic.org

Fédération Française d'Athlétisme : athle.org

Badminton

DEAFLYMPICS

COMPÉTITION

LOISIR

La Fédération organise la pratique du badminton en compétition pour les seules personnes sourdes et malentendantes. Le badminton est une activité duelle, particulièrement adaptée à la pratique des personnes sourdes et malentendantes.

Handicaps & possibilités de pratique

HANDICAPS ORTHOPÉDIQUES

PARAPLÉGIQUES ET TETRAPLÉGIQUES

HÉMIPLÉGIQUES

INFIRMES MOTEURS CÉRÉBRAUX

HANDICAPS NEUROLOGIQUES ÉVOLUTIFS

HANDICAPS NEURO. D'ORIGINE PÉRIPHÉRIQUE

HANDICAPS VISUELS

HANDICAPS AUDITIFS



VOIR PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES HANDICAPS // P.77

COMPÉTITION
ET LOISIRLOISIR
UNIQUEMENTNON
FÉDÉRÉ

Classification

Pour les personnes sourdes et malentendantes.

En compétition, certificat médical exigé pour attester du niveau de surdité du sportif : perte d'au moins 55 dB de la meilleure oreille sur 3 fréquences déterminées.

Stages

ÉQUIPE DE FRANCE

5 à 6 regroupements annuels, sur un week-end, réservés au groupe France et déterminés par la commission sportive (Selon résultats obtenus sur les dernières compétitions handisport et valides).

Tournoi à Colombes en novembre 2014

Compétitions régionales

Stages d'initiation et compétitions dans certaines régions. **Renseignements auprès de votre comité.**

Rencontres sélections Duos par zones (septembre, octobre, novembre 2014)

Zone 1 OUEST : Caen (organisateur ?), Brest ?, Rouen ?, Auxerre, Troyes.

Zone 2 EST : Besançon, Bourg en Bresse, Nancy (organisateur), Nevers – 15 ou 22 novembre 2014.

Zone 3 SUD : Montpellier (organisateur), Marseille, Nice – mi-octobre / mi-novembre 2014.



Compétitions nationales

CHAMPIONNAT DE FRANCE INTERCLUBS

24-25 janvier 2015 à Troyes ou Besançon

Inscription des équipes auprès de la commission sportive.

CHAMPIONNAT DE FRANCE DUO PLAY-OFF

11-12 avril 2015 lieu à définir

Inscription des équipes libre auprès de la commission sportive.

CHAMPIONNAT DE FRANCE (SIMPLES + DOUBLES)

Simple : les 14-15 mars 2015 à Paris

Double : 30-31 mai 2015 à Bourg en bresse

Compétitions internationales

CHAMPIONNAT DU MONDE

14 au 26 juillet 2015 à Sofia (Bulgarie)

dont 14 au 16 juillet 2015 réservés pour les jeunes.

Infos & contacts

COMMISSION SPORTIVE

 www.badminton-sourds.fr

 Facebook : cfsbad

CONTACT

Directeur sportif : François JAMES

SMS : 06 87 56 63 19

badminton-sourds@handisport.org

FÉDÉRATION HOMOLOGUE

Fédération Française de Badminton :

www.ffbad.org

Basket-ball

🔍 = EN SAVOIR PLUS SUR LE SITE DE LA COMMISSION SPORTIVE

PARALYMPIQUE

COMPÉTITION

LOISIR

Sport collectif placé sous l'égide de l'IWBF (Fédération Internationale), le basket est à l'origine du développement du handisport dans le monde. Longtemps seul sport collectif pouvant être pratiqué en fauteuil manuel, tout en conservant un côté spectaculaire, le basket fauteuil attire de nombreux adeptes, plusieurs milliers dans le monde.

Handicaps & possibilités de pratique

HANDICAPS ORTHOPÉDIQUES

PARAPLÉGIQUES ET TETRAPLÉGIQUES

HÉMIPLÉGIQUES

INFIRMES MOTEURS CÉRÉBRAUX

HANDICAPS NEUROLOGIQUES ÉVOLUTIFS

HANDICAPS NEURO. D'ORIGINE PÉRIPHÉRIQUE

HANDICAPS VISUELS

HANDICAPS AUDITIFS



VOIR PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES HANDICAPS // P.77

COMPÉTITION
ET LOISIR

LOISIR
UNIQUEMENT

NON
FÉDÉRÉ

Classification 🔍

Pour toute personne qui, en raison de l'importance de son handicap, ne serait pas en mesure de pratiquer le basket traditionnel. Handicaps touchant la partie inférieure ou supérieure du corps : parapésie, poliomyélite, amputation...

En fonction de son handicap et de ses capacités fonctionnelles, le joueur est "classifié" de 1 à 5 points.

Le total de points d'une équipe au complet sur le terrain ne peut excéder 14,5 points en Nat A et B, 15 points en Nat C et 15,5 points en Nat 2.

Joueurs valides (5,0pts) admis en championnats sous certaines conditions.

À SAVOIR Le règlement de jeu a connu de nombreux changements au fil des années pour être aujourd'hui, identique à celui du basket valide, avec toutefois certaines adaptations liées à l'utilisation du fauteuil.

Compétitions régionales

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE NATIONALE 2
5 poules interrégionales :

A : Grand Nord // B : Grand Est // C : Grand Ouest
// D : Grand Sud-Ouest // E : Grand Sud-Est

CHAMPIONNAT DE FRANCE – DE 25 ANS

Il oppose 9 sélections interrégionales de joueurs de moins de 25 ans :

Bretagne & Pays de Loire // Est-Bourgogne // Grand Sud-Ouest // Île-de-France // Nord-Pas-de-Calais & Picardie // P.A.C.A. // Rhône-Alpes

Compétitions nationales



CHAMPIONNATS DE FRANCE

→ Championnat de France Nationale A

8 – 10 mai 2015 : Final Four Nationale A
(lieu à définir)

10 clubs engagés // Le titre se joue lors de play-offs (4 premières équipes) // Le club terminant 1er à l'issue du cycle aller-retour est qualifié pour une Coupe européenne // Les clubs classés 9e et 10e descendent en Nationale B // Le 8e rencontre le 3e de Nationale B en match de maintien-accession (barrage), aller-retour et belle éventuelle.

→ Championnat de France Nationale B

8 – 10 mai 2015 : Final Four Nationale B
(lieu à définir)

10 clubs engagés // Le club classé 1er obtient le titre Nationale B et accède à la Nationale A, ainsi que le 2ème // Le 3e joue les barrages face au 8e de Nationale A // Les 9e et 10e descendent en Nationale C.

→ Championnat de France Nationale C

13 – 17 mai 2015 : Finale Aller Nationale C
(lieu à définir)

3 – 7 juin 2015 : Finale Retour Nationale C
(lieu à définir)

2 poules de 8 clubs engagés // Les clubs classés 1ers de chaque poule disputent la finale pour obtenir le titre de champion Nationale C. Les deux finalistes accèdent à la Nationale B, les 8èmes de chaque poule descendent en Nationale 2.

FINALE DE LA COUPE DE LA COMMISSION

3 – 7 juin 2015 (lieu à définir)

ALL STAR GAME

21 février 2015 (lieu à déterminer)

Compétitions internationales



COUPE D'EUROPE DES CLUBS

23 – 26 avril 2015 : Finales Euro Cup

30 avril – 3 mai 2015 : Finale Champions Cup

CHAMPIONNAT D'EUROPE

juin 2015, Angleterre

Stages

INITIATION & PERFECTIONNEMENT

Certains comités régionaux organisent, au cours de la saison sportive, des stages d'initiation destinés aux nouveaux joueurs // Des stages régionaux de préparation au Championnat de France des – de 25 ans sont également mis en place dans les régions concernées tout au long de l'année.

ÉQUIPE DE FRANCE

L'équipe de France se réunit régulièrement dans le cadre de stages de préparation ou de tournois internationaux. Chaque année, les équipes de France féminines, masculines (A) ou Espoirs peuvent participer, sous réserve de qualification, à une compétition internationale de référence de niveau européen ou mondial.

→ **7 – 11 novembre 2014** : Stage Club France A et féminine (Lieu à confirmer)

→ **18 – 22 février 2015** : Stage Club France A

→ **2 – 6 avril 2015** : Stage Club France A

→ **13 – 17 mai 2015** : Stage Club France A

→ **3 – 7 juin 2015** : Stage Club France A

→ **15 – 30 juin 2015** : Stage Club France A

Formation : Initiateurs / Entraîneurs

→ **Initiateur Fédéral Handibasket** : 1er niveau pour pouvoir prétendre à passer le diplôme d'entraîneur.

→ **Entraîneur Fédéral Handibasket**

Jeunes



CHAMPIONNAT

Championnat de France Espoirs, moins de 25 ans : sur sélection interrégionale : du 21 au 25 mai 2015 (lieu à définir)

STAGES

Plusieurs stages équipes de France Espoirs (U22) par an, concernant les – de 22 ans

Matériel



Afin d'assurer une compétition sécuritaire et équitable, le fauteuil de basket doit se conformer à certaines exigences au niveau de ses dimensions.

Infos & contacts

COMMISSION SPORTIVE

← www.france-handibasket.fr

f Facebook : [equipefrancebasketfauteuil](https://www.facebook.com/equipefrancebasketfauteuil)

f Facebook : [polehandibasket](https://www.facebook.com/polehandibasket)

CONTACT

David SCHÖENACKER

Tél. 06 08 99 10 21 // basket@handisport.org

FÉDÉRATIONS HOMOLOGUES

Fédération Française de Basket : www.ffbb.com

Fédération internationale : www.iwbf.org

Boccia

 = EN SAVOIR PLUS SUR LE SITE DE LA COMMISSION SPORTIVE

PARALYMPIQUE

COMPÉTITION

LOISIR

La Boccia s'apparente à de la pétanque jouée en intérieur avec des boules en cuir.

Pratiqué par des athlètes en fauteuil roulant et debout, ce sport exige précision et contrôle musculaire. La présence autorisée d'un assistant, ainsi que l'utilisation d'une rampe, permettent aux personnes dont la mobilité des membres supérieurs est particulièrement limitée ou altérée, de pratiquer cette activité jusqu'au niveau international.

Handicaps & possibilités de pratique

HANDICAPS ORTHOPÉDIQUES

PARAPLÉGIQUES ET TETRAPLÉGIQUES

HÉMIPLÉGIQUES

INFIRMES MOTEURS CÉRÉBRAUX

HANDICAPS NEUROLOGIQUES ÉVOLUTIFS

HANDICAPS NEURO. D'ORIGINE PÉRIPHÉRIQUE

HANDICAPS VISUELS

HANDICAPS AUDITIFS



VOIR PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES HANDICAPS // P.77

COMPÉTITION
ET LOISIR

LOISIR
UNIQUEMENT

NON
FÉDÉRÉ

Classification*

8 classes existent en compétition nationale et internationale. Les joueurs concernés sont myopathes, IMC, tétraplégiques, amputés membres supérieurs, ou porteurs d'un autre handicap des membres supérieurs.

BC1 : Paralysie Cérébrale (CP) avec handicap sévère au niveau des membres supérieurs + pathologies assimilées. Dans cette catégorie, le pratiquant a un assistant sportif.

BC2 : CP pouvant jouer sans rampe et sans assistant

BC3 : Grand myopathe ou CP, joue avec rampe et assistant sportif

BC4 : Autre : tétraplégie, dystrophie musculaire, etc..., joue sans rampe et sans assistant

Au niveau national, peut pratiquer en catégorie "non éligible (NE)" toute personne présentant un handicap moteur, distinguée et répartie dans l'une des 4 classes NE.

À SAVOIR La boccia fut introduite aux Jeux Paralympiques de New-York en 1984. Aujourd'hui, sept épreuves mixtes sont inscrites au programme des Jeux.

* explications basiques

Procédure de classification

Il est demandé à chaque joueur un extrait de dossier médical comportant obligatoirement le diagnostic et l'étiologie du handicap, les interventions chirurgicales éventuellement pratiquées et les médicaments administrés.

Compétitions régionales

Les comités régionaux organisent les championnats régionaux et/ou interrégionaux qualificatifs aux Championnats de France catégories BC1, BC2, BC3, BC4 et NE (non éligible). Des challenges Open peuvent être organisés.

Pour la phase de qualification aux championnats de France BC1 NE, 10 zones ont été dessinées :

- PACA
- Midi-Pyrénées & Aquitaine
- Rhône-Alpes & Auvergne
- Limousin & Poitou-Charentes
- Centre & Bourgogne
- Pays de la Loire, Bretagne & Basse-Normandie
- Île-de-France
- Champagne-Ardenne & Lorraine
- Alsace & Franche-Comté
- Île de la Réunion

Compétitions nationales

CHAMPIONNAT DE FRANCE BC1 À BC4

4-5 avril 2015 à Nancy // L'engagement des sportifs est payant et soumis à qualification interrégionale.

CHAMPIONNAT DE FRANCE CATÉGORIE "NON ÉLIGIBLE"

22-23-24 novembre 2014 à Amiens // L'engagement des sportifs est payant et soumis à qualification interrégionale.

Stages et événements

PROMOTIONNELS

Certains comités régionaux organisent des journées de découverte et d'initiation.

ÉQUIPE DE FRANCE

Deux stages de l'équipe de France sont programmés pour la saison à venir, en novembre et février. Ils sont réservés aux joueurs détectés par la commission sportive au vu des résultats obtenus aux précédents Championnats de France.

Matériel

Pour pratiquer cette activité il faut se procurer des rubans de marquage de terrain, 1 jeu de boccia (13 balles : 6 bleues, 6 rouges, 1 blanche) et, suivant le handicap, une rampe.

Infos & contacts

COMMISSION SPORTIVE

 www.bocciafrance.org

 Facebook : [bocciafrancehandisport](https://www.facebook.com/bocciafrancehandisport)

CONTACT

Directrice Sportive : Sophie TERNEL

Tél. 06 03 40 02 95 // boccia@handisport.org

FÉDÉRATION HOMOLOGUE

Fédération internationale : www.bisfed.com

Bowling

 = EN SAVOIR PLUS SUR LE SITE DE LA COMMISSION SPORTIVE

DEAFLYMPICS

COMPÉTITION

LOISIR

La Fédération organise la pratique du bowling en compétition pour les seules personnes sourdes et malentendantes. Le bowling est une activité sportive et récréative, née aux États-Unis au début du siècle dernier, adaptée à la pratique de nombreuses personnes handicapées physiques ou sourdes et malentendantes.

Handicaps & possibilités de pratique

HANDICAPS ORTHOPÉDIQUES

PARAPLÉGIQUES ET TETRAPLÉGIQUES

HÉMIPLÉGIQUES

INFIRMES MOTEURS CÉRÉBRAUX

HANDICAPS NEUROLOGIQUES ÉVOLUTIFS

HANDICAPS NEURO. D'ORIGINE PÉRIPHÉRIQUE

HANDICAPS VISUELS

HANDICAPS AUDITIFS



VOIR PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES HANDICAPS // P.77

COMPÉTITION
ET LOISIRLOISIR
UNIQUEMENTNON
FÉDÉRÉ

Classification

Pour les personnes sourdes et malentendantes en compétition, un certificat médical est exigé pour attester du niveau de surdité du sportif : perte d'au moins 55 dB de la meilleure oreille sur 3 fréquences déterminées.

Il est vivement conseillé de demander par mail à Didier BOULLE - didierboulle@hotmail.com – pour obtenir un formulaire d'audiogramme ICSD. Un audiogramme non reconnu par ICSD sera rejeté.

Compétitions nationales

Des réformes sont engagées pour la saison 2014/2015, la commission nationale organise diverses compétitions nationales dont la Coupe de France (mixte et handicap), Vétérans (individuel et doublettes), doublettes (hommes et femmes), Team (hommes et femmes), Individuel (hommes et femmes) et Gold Cup (16 meilleurs qualifiés chez les hommes et 8 meilleures chez les femmes).

Ces compétitions sont accessibles à tous les licenciés Compétition en bowling. L'inscription aux épreuves des Championnats de France, de la Coupe de France et de la GOLD CUP sera payante.

Nouveautés de la Saison 2014/2015 :

- **Open du bowling pour de la découverte du Bowling (Licence Loisir ou Pass'Sport)**
Date et lieu à définir
- **Stage « Découverte » avec participation financière pour les futurs bowlers**



Calendrier 2014/2015



- **Coupe de France à Limoges**
du 18 au 19 octobre 2014
- **Championnats de France Vétérans à Rodez :**
janvier 2015 (samedi : date à désigner)
- **Championnats de France Doublettes à Mulhouse :**
mars 2015 (samedi : date à désigner)
- **Championnats de France Team à Mulhouse :**
mars 2015 (dimanche : date à désigner)
- **Championnats de France Individuel à Lomme :**
avril 2015 (samedi : date à désigner)
- **Gold Cup à Toulon :** juin 2015
(samedi : date à désigner)

Stages

ÉQUIPE DE FRANCE

3 regroupements annuels, sur un week-end au bowling de Toulouse ou Montpellier, réservés au groupe France, déterminé par la commission sportive au vu des résultats obtenus sur les dernières compétitions handisport et valides (via la Fédération Française de Bowling). Renseignements auprès de la commission sportive.

Infos & contacts

COMMISSION SPORTIVE

← www.bowling-sourds.klyo.net

CONTACT

Directeur sportif : Didier BOULLE

SMS 06 73 29 78 92 // bowling-sourds@handisport.org

FÉDÉRATIONS HOMOLOGUES

Fédération Française de Bowling

et sports de quilles : www.ffbsq.org

Féd. internationale : www.deaflympics.com

Canoë-kayak

PARALYMPIQUE

COMPÉTITION

LOISIR

NATURE

Le bateau appelé « canoë-kayak » n'existe pas : le canoë ou le kayak sont en réalité deux disciplines distinctes. Leur différence est liée à la pagaie : le canoë se propulse à l'aide d'une pagaie simple et le kayak avec une double. Traditionnellement, le kayak se pratiquait assis et le canoë à genou (sur 1 ou 2 genoux).

Handicaps & possibilités de pratique

HANDICAPS ORTHOPÉDIQUES

PARAPLÉGIQUES ET TETRAPLÉGIQUES

HÉMIPLÉGIQUES

INFIRMES MOTEURS CÉRÉBRAUX

HANDICAPS NEUROLOGIQUES ÉVOLUTIFS

HANDICAPS NEURO. D'ORIGINE PÉRIPHÉRIQUE

HANDICAPS VISUELS

HANDICAPS AUDITIFS



VOIR PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES HANDICAPS // P.77

COMPÉTITION
ET LOISIRLOISIR
UNIQUEMENTNON
FÉDÉRÉ

Le canoë-kayak est adapté à tous publics grâce aux nombreux modes de pratique et d'embarcations. Cependant, il faut avoir au moins l'usage d'un bras pour propulser son embarcation. Le canoë-kayak est pratiqué en eau calme (lac, rivière et fleuve), mer et eau vive, sous certaines conditions, en loisir ou en compétition.

Classification

Les compétiteurs sont classés en fonction de leurs capacités fonctionnelles, selon les catégories suivantes :

CATÉGORIE LTA : pagayeurs handicapés ayant l'usage de leurs jambes, de leur tronc et de leurs bras mais qui répondent au critère de handicap minimal par le fait d'une amputation, d'un handicap neurologique ou visuel.

CATÉGORIE TA : pagayeurs ayant le tronc mobile mais présentant une faiblesse significative fonctionnelle de leurs membres inférieurs.

CATÉGORIE A : pagayeurs n'ayant pas de fonctionnalité du tronc ou une fonctionnalité minimale de celui-ci (par exemple fonctionnalité des épaules seules). Un rameur classé A est capable de réaliser des efforts majoritairement avec les bras et/ou les épaules.

CATÉGORIE S : pagayeurs présentant une déficience auditive ou visuelle (catégorie spécifique aux organisations nationales)

CATÉGORIE OPEN : pagayeurs non classifiés, ou ne répondant pas aux critères de la classification internationale (catégorie spécifique aux organisations nationales)

Procédure de classification : les classifications se réalisent sur le lieu des Championnats de France paracanoë, la veille des compétitions ou à la demande, selon la disponibilité des classificateurs.

La classification se déroule en 2 temps avec :

- un testing médical réalisé par un classificateur médical formé et reconnu par l'ICF (fédération internationale de canoë)
- un testing technique réalisé sur l'eau par un classificateur technique formé et reconnu par l'ICF.

Compétitions

Les compétitions paracanoë sont organisées pendant celles des valides. La discipline de compétition est la course en ligne pratiquée sur une distance de 200 m (épreuve de vitesse) ou de 5000 m (épreuve de fond). Les embarcations utilisées en compétitions sont le kayak et la pirogue.

COMPÉTITION NATIONALE

Depuis 2014, les Championnats de France de paracanoë vitesse et de fond existent. Ils sont organisés par la FFCK avec l'appui de la FFH pour les classifications et l'accessibilité des sites. Pour participer aux Championnats de France de vitesse ou de fond, chaque compétiteur doit se sélectionner sur la même épreuve lors d'un championnat interrégional.

COMPÉTITIONS INTERNATIONALES

Les sélections en équipe de France de paracanoë se déroulent fin avril. Les athlètes sélectionnés participent au Championnat d'Europe (juin) et championnat du Monde (août).

À SAVOIR Le paracanoë fera son entrée au programme officiel des Jeux Paralympiques à Rio en 2016

Quelques grands événements

Certains événements sont accessibles à tous, pour en citer quelques uns : la Traversée de Lyon, le Marathon de l'Ardèche, le Rallye de la Scarpe, le Marathon du Haut-Rhône, la Traversée de Palavas...

À SAVOIR De nombreux raids multisports handisport proposent du paracanoë. Renseignements auprès de votre comité handisport.

Stages

La commission Kayak organise annuellement des stages de perfectionnement ou de loisir.

Ils permettent aux stagiaires de progresser dans de nouvelles embarcations (bateau de course ligne, mer, seul, en équipage, pagaie creuse), dans de nouveaux milieux (mer, eau vive, lac, fleuve).

IMPORTANT

Test règlementaire du Savoir Nager // Règlementation : il n'existe pas de mesure dérogatoire pour les personnes handicapées. Les textes règlementaires (Art. A.322-42 et suivants du code du sport) s'appliquent aux établissements d'APS qui doivent présenter les garanties d'encadrement de technique et de sécurité. Avant d'envisager toute pratique du canoë kayak, les pratiquants majeurs ou le représentant légal pour les mineurs doivent attester de leur aptitude à nager 25 mètres et de s'immerger, ou présenter un certificat d'une autorité qualifiée. // Le kayak scolaire et les accueils collectifs de mineurs ont leur règlementation spécifique.

Matériel

Le nombre important de modèles de bateaux permet à chaque type de handicap de trouver un canoë ou un kayak adapté // **L'utilisation du kayak de mer (Kmer)**, surtout en biplaces, est largement répandue. Le Kmer est facile à diriger, stable et confortable, de plus l'installation de calages ou d'une coque de maintien est aisée // **Les kayak "Sit on top"** sont un bon support de découverte en plan d'eau calme ou en piscine // **La pirogue** est une embarcation agréable, facilement adaptable, qui apporte dès le départ des sensations de glisse et de vitesse // En course en ligne, compétition, fitness ou loisir, les bateaux types Vital, CAPS, Nelo Viper, Zedtech TT ou équivalent peuvent être utilisés // Les adaptations sont nombreuses : utilisation de coques, d'aides à la préhension, de stabilisateurs... // L'ajout de mousses dans les embarcations est une technique largement utilisée. **La commission CK FFH teste, valide, tient une veille sur le matériel adapté. N'hésitez pas à la contacter.**

Infos & contacts

COMMISSION SPORTIVE

📧 www.handisport-nature.org

CONTACT

Directrice sportive : Marie-Anne TOURAULT
Tél. 06 22 91 82 57 // canoekayak@handisport.org

FÉDÉRATIONS HOMOLOGUES

Fédération Française de Canoë-kayak :

www.ffck.org

Fédération internationale : www.canoeicf.com

Cécifoot

PARALYMPIQUE

COMPÉTITION

LOISIR

Le cécifoot est pratiqué par les non voyants et par les mal voyants aussi bien dans les clubs handisport que dans des sections intégrées à des clubs valides. Conformément à un système de classification ophtalmologique, les joueurs évoluent dans deux catégories distinctes : les mal-voyants (B2-B3) et les non voyants (B1).

Handicaps & possibilités de pratique

HANDICAPS ORTHOPÉDIQUES

PARAPLÉGIQUES ET TETRAPLÉGIQUES

HÉMIPLÉGIQUES

INFIRMES MOTEURS CÉRÉBRAUX

HANDICAPS NEUROLOGIQUES ÉVOLUTIFS

HANDICAPS NEURO. D'ORIGINE PÉRIPHÉRIQUE

HANDICAPS VISUELS

HANDICAPS AUDITIFS



VOIR PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES HANDICAPS // P.77

COMPÉTITION
ET LOISIRLOISIR
UNIQUEMENTNON
FÉDÉRÉ

Classification

Sport de loisirs ou de compétition, le cécifoot est pratiqué par les non voyants (catégorie B1) et par les mal voyants (catégorie B2/B3) aussi bien dans les clubs handisport que dans des sections intégrées à des clubs valides.

Des joueurs valides peuvent être intégrés lors des matchs. Conformément à un système de classification ophtalmologique, les joueurs évoluent dans deux catégories distinctes : les mal-voyants et les non voyants.

La procédure nationale de classification s'effectue en 2 temps :

- **Phase 1 :** vérification de l'acuité visuelle par un spécialiste
- **Phase 2 :** le joueur est ensuite classé dans l'une des 2 catégories ci-dessous

B1 : NON VOYANTS

Joueurs aveugles ou ayant une faible perception lumineuse. Les joueurs évoluent avec des patches oculaires et un bandeau sur les yeux.

B2-B3 : MAL VOYANTS

Au niveau international : acuité visuelle maximum de 1/10^e du meilleur œil après correction ou champ visuel de 20° (tolérance au niveau national jusqu'à 2/10^e)

Adaptations règlementaires

Le règlement s'inspire du football en salle édité par la FIFA. Cependant, quelques aménagements et adaptations sont mis en place pour tenir compte des spécificités du handicap comme l'absence de hors-jeu, les fautes qui donnent lieu à des sanctions spécifiques, le signalement verbal obligatoire de la part des joueurs non-voyants se dirigeant vers la balle, et une durée de jeu de 2 périodes de 20 minutes pour les malvoyants et 2 périodes de 25 minutes pour les non-voyants

En Régions

Les pôles d'entraînement régionaux Pays de la Loire et Île-de-France proposent des entraînements complémentaires hebdomadaires pour les meilleurs joueurs régionaux.

Compétitions nationales

Sont qualifiés pour prendre part au Championnat ou à la Coupe de France les clubs ayant acquitté les droits d'engagement pour la saison sportive et les pénalités et amendes infligées à l'encontre du club et/ou à l'un ou à plusieurs de ses joueurs.

LIGUE NATIONALE "NON-VOYANTS" ET "MALVOYANTS"

La Ligue nationale française est organisée en phases régionales qui se déroulent de novembre à mai suivies de la phase finale début juin.

La catégorie B1 (non-voyants) ne comprend qu'une division. La catégorie B2-B3 (malvoyants) comprend 2 divisions. Si une équipe remporte le Championnat de France durant trois années de suite, elle conserve définitivement le trophée challenge.

COUPE DE FRANCE "NON-VOYANTS" ET "MALVOYANTS"

La Coupe de France se déroule sur un week-end, durant lequel les deux catégories de la discipline sont réunies, pour jouer les deux tournois distincts. Les coupes des vainqueurs sont remises en jeu chaque année, mais si une équipe remporte cette compétition deux années consécutives, elle devient en droit de garder son trophée.

CHALLENGE JEUNE (MOINS DE 20 ANS)

Le challenge jeune se déroule sur un week-end. Les clubs engagés reçoivent directement des organisateurs le bulletin d'inscription à retourner dûment complété et accompagné du règlement correspondant, au moins 2 mois avant le début de la compétition.

Dans le cadre de la poursuite du développement dans les régions, des tournois amicaux open seront programmés ponctuellement dans différentes régions du territoire national.

Stages

ÉQUIPE DE FRANCE

Pour chaque catégorie (B1 et B2-B3) un programme de stages de préparation, réservé au collectif France, est déterminé en début de saison sportive au regard des dates des compétitions internationales de référence. Chaque année a lieu une grande échéance internationale : les années impaires sont réservées aux championnats continentaux (tous les deux ans), tandis que les années paires se déroulent successivement Championnats du Monde et Jeux Paralympiques.

Matériel

Globalement, dans le cadre d'une découverte, le cécifoot ne présente pas de contraintes financières particulières en dehors de l'achat d'un ballon sonore (environ 50 € auprès de la commission fédérale) et de masques oculaires (15 € l'unité en pharmacie).

CATÉGORIE B1

Surface de jeu de la dimension d'un city stade, des barrières verticales latérales disposées autour du terrain, des buts de hand-ball ainsi qu'un ballon sonore spécifique.

CATÉGORIE B2-B3

Surface de jeu de la dimension d'un terrain de handball en gymnase ou en extérieur, un ballon de foot-salle de couleur tranchante par rapport au revêtement du sol.

Infos & contacts

COMMISSION SPORTIVE

📍 www.handisport.org

CONTACT

Directeur sportif : Julien ZÉLÉLA

Tél. 06 89 21 52 57 // cecifoot@handisport.org

FÉDÉRATION HOMOLOGUE

Fédération internationale : www.ibsasport.org

Cyclisme

🔍 = EN SAVOIR PLUS SUR LE SITE DE LA COMMISSION SPORTIVE

PARALYMPIQUE

COMPÉTITION

LOISIR

Le cyclisme se pratique, en loisir ou en compétition, sur 4 supports adaptés à la plupart des handicaps physiques et sensoriels : tandem pour les déficients visuels, tricycle pour les infirmes moteurs cérébraux, hémiplegiques ou traumatisés crâniens, handbike (vélo avec commande à bras) pour les personnes à mobilité réduite et vélo solo pour les déficients auditifs et autres handicapés moteurs.

Handicaps & possibilités de pratique

HANDICAPS ORTHOPÉDIQUES

PARAPLÉGIQUES ET TETRAPLÉGIQUES

HÉMIPLÉGIQUES

INFIRMES MOTEURS CÉRÉBRAUX

HANDICAPS NEUROLOGIQUES ÉVOLUTIFS

HANDICAPS NEURO. D'ORIGINE PÉRIPHÉRIQUE

HANDICAPS VISUELS

HANDICAPS AUDITIFS



VOIR PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES HANDICAPS // P.77

COMPÉTITION
ET LOISIR

LOISIR
UNIQUEMENT

NON
FÉDÉRÉ

Classification



HANDBIKE

- H1** : tétraplégie complète de niveau C6 (ou -) et handicaps assimilés
- H2** : tétraplégie complète de niveau C7 à C8 et handicaps assimilés
- H3** : paraplégie complète de niveau D1 à D10 et handicaps assimilés
- H4** : paraplégie complète de niveau inférieur à D10 et handicaps assimilés, en position allongée.
- H5** : athlètes possédant le handicap minimum et pratiquant à genoux

TRICYCLE

- T1** : infirmité motrice cérébrale "sévère" (hémiplegie, diplégie, quadriplégie), traumatismes crâniens, AVC massif et handicaps assimilés.
- T2** : Infirmité motrice cérébrale "modérée" (hémiplegie, diplégie, quadriplégie) et handicaps assimilés IMC

TANDEM

- acuité visuelle maximum de 1/10e du meilleur œil après correction ou champ visuel de 20°

VÉLO SOLO

- C1** : amputation fémorale + membre supérieur et handicaps assimilés
- C2** : amputation fémorale sans utilisation de prothèse et handicaps assimilés
- C3** : double amputation tibiale et handicaps assimilés
- C4** : simple amputation tibiale et handicaps assimilés
- C5** : amputation d'un membre supérieur et handicaps assimilés

- **Pour les handicaps physiques, les personnes déficientes visuelles et auditives qui pratiquent sur deux roues,** le cyclisme de compétition se décline en épreuves sur piste et sur route (contre-la-montre et course en ligne) et font l'objet de plusieurs manches de Coupe du Monde UCI. **Pour les déficients auditifs** s'ajoutent la pratique du VTT.
- **Pour les sportifs sourds et malentendants :** en compétition, un certificat médical est exigé pour attester du niveau de surdité du sportif (perte d'au moins 55 dB de la meilleure oreille sur 3 fréquences déterminées).

À SAVOIR La classification est établie par un classificateur du niveau de compétition requis (national ou international). Elle peut imposer ou autoriser un certain nombre d'aménagements matériels : taille de pédalier, position, guidon spécifique...

Compétitions interrégionales

Des compétitions sont régulièrement organisées à travers le pays. Le classement de la Coupe de France individuelle et du challenge national par équipes est établi sur la base des classements de toutes les épreuves.

Compétitions nationales

CHAMPIONNAT DE FRANCE SUR ROUTE ET CONTRE LA MONTRE

La participation se fait sur inscription directe sans parcours de qualification préalable. L'épreuve se déroule généralement au mois de juin.

CHAMPIONNAT DE FRANCE SUR PISTE

La participation se fait sur inscription directe sans parcours de qualification préalable.

CHAMPIONNAT DE FRANCE VTT

Réservé à la catégorie des sourds et malentendants, inscription directe sans parcours de qualification préalable.

Le coût d'inscription aux différentes épreuves est de 10 € à faire parvenir directement à l'organisateur au plus tard 8 jours avant l'épreuve. Les frais d'hébergement et restauration restent à la charge du sportif.

CRITÉRIUM INTERNATIONAL DE MONTLOUIS

Organisé chaque année à Montlouis-sur-Loire (37), le premier week-end d'octobre. Ouvert à toutes les catégories, inscription sur invitation de l'organisateur.

Stages

EN RÉGIONS

Certaines régions proposent des stages d'entraînement.

ÉQUIPE DE FRANCE

Des stages d'entraînement ciblés (piste, route ou VTT) sont planifiés chaque saison à destination d'un groupe France déterminé par la commission, au vu des résultats obtenus dans les différentes épreuves nationales et des résultats internationaux.

Matériel

Le cyclisme pratiqué en compétition requiert du matériel relativement coûteux : autour de 3 000 € pour un handbike, un tandem ou un tricycle. À noter les conséquences logistiques de ce type de matériel (local de stockage, housse ou caisse de protection pour les déplacements, véhicule ou remorque pour le transport).

Pour les vélos solos dont les utilisateurs sont amputés de membre supérieur ou atteint de déficience d'un membre supérieur, le couplage du freinage est exigé, tout comme la barre anti-dépassement pour les handbikes et les tricycles. Le double freinage sur les roues arrières est exigé pour les tricycles.

Infos & contacts

COMMISSION SPORTIVE

 www.paracyclisme-handisport.fr

CONTACT

Directeur Sportif : Jérôme DUPRÉ

Tel. 06 14 44 46 32 // j.dupré@handisport.org

FÉDÉRATIONS HOMOLOGUES

Fédération Française de Cyclisme : www.ffc.fr

Fédération internationale : www.uci.ch

Équitation

 = EN SAVOIR PLUS SUR LE SITE DE LA COMMISSION SPORTIVE

PARALYMPIQUE

COMPÉTITION

LOISIR

NATURE

Accessible à la plupart des handicaps, l'équitation se pratique en loisir ou en compétition, avec ou sans aménagement. Le choix du cheval, de l'équipement et de la structure d'accueil nécessite parfois un accompagnement que propose la commission fédérale. La discipline se pratique exclusivement dans les établissements affiliés à la Fédération Française d'Équitation, dont certains ont ouvert une section handisport.

Handicaps & possibilités de pratique

HANDICAPS ORTHOPÉDIQUES

PARAPLÉGIQUES ET TETRAPLÉGIQUES

HÉMIPLÉGIQUES

INFIRMES MOTEURS CÉRÉBRAUX

HANDICAPS NEUROLOGIQUES ÉVOLUTIFS

HANDICAPS NEURO. D'ORIGINE PÉRIPHÉRIQUE

HANDICAPS VISUELS

HANDICAPS AUDITIFS



VOIR PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES HANDICAPS // P.77

 COMPÉTITION
ET LOISIR

 LOISIR
UNIQUEMENT

 NON
FÉDÉRÉ

Classification

En compétition nationale, le dressage et le concours de saut d'obstacles sont organisés, mais seul le dressage propose à ce jour un circuit international. Selon le type de handicap, le cavalier est orienté vers le grade de compétition (I à IV) le plus adapté à ses possibilités d'évolution équestre.

Compétitions régionales

Certains comités régionaux possèdent un conseiller technique fédéral ou un correspondant dans cette discipline. Des stages d'initiation peuvent être proposés.

Compétitions nationales : dressage**CIRCUIT DE COMPÉTITIONS NATIONALES**

Accessible aux compétiteurs confirmés : le circuit national de dressage regroupe 2 à 3 événements.

CHAMPIONNAT DE FRANCE

Sans modalité de qualification requise si ce n'est une licence "compétition équitation", un cheval, un équipement réglementaire et une maîtrise des reprises imposées pour son grade //

Les titres Nationaux sont délivrés, par grade, sous réserve de l'engagement d'un nombre suffisant de couples (cavalier+cheval) dans la catégorie // Inscription gratuite.

Compétitions nationales : saut d'obstacle**CHALLENGE NATIONAL**

Sans modalité de qualification requise si ce n'est une licence "compétition équitation", un cheval, un équipement réglementaire et une maîtrise des parcours et hauteurs de barres imposés pour son grade. Aucun titre national n'est décerné dans cette discipline. Inscription gratuite.

Le challenge national de saut d'obstacles regroupe 5 à 6 événements.

À SAVOIR L'organisation de la saison d'équitation étant calée sur le calendrier civil, retrouvez toutes les dates 2014 sur le site de la commission fédérale d'équitation à la rentrée 2014. Les frais d'inscription, d'hébergement, de restauration et de boxes sont à la charge des compétiteurs, sauf pour le Challenge National.

Compétitions internationales : dressage**CPEDI DEAUVILLE**

10 au 12 avril 2015, Deauville (14) :

Toutes catégories, participation soumise à sélection.

CHAMPIONNAT D'EUROPE

17 au 20 septembre 2015, Deauville (14) :

Championnat d'Europe

Stages**ÉQUIPE DE FRANCE**

Des stages de perfectionnement de 2 à 3 jours sont organisés, deux à trois fois par an, accessibles sur convocation de la commission. // Un stage de préparation terminale d'une semaine précède tous les départs en compétition internationale de référence (Championnats d'Europe, du Monde, Jeux Paralympiques)

À SAVOIR Perfectionnement dressage 1 fois par mois à Vincennes (Garde Républicaine) : toutes catégories

Matériel

L'équitation est une discipline relativement onéreuse, particulièrement appréciée des pratiquants handisport tant pour le contact avec l'animal que pour les possibilités motrices qu'elle permet d'explorer.

L'association "Handi Équi Compét", partenaire de la commission fédérale, a pour but d'aider financièrement les cavaliers compétiteurs : www.handiequicompet.fr

Infos & contacts**COMMISSION SPORTIVE**

Handi équi'compét : www.handiequicompet.fr

CONTACT

Directrice Sportive : Fanny DELAVAL

Tél. 06 08 03 63 89 // equitation@handisport.org

FÉDÉRATIONS HOMOLOGUES

Fédération Française d'équitation : www.ffe.com

Fédération internationale : www.horsesport.org

Escrime

🔍 = EN SAVOIR PLUS SUR LE SITE DE LA COMMISSION SPORTIVE

PARALYMPIQUE

COMPÉTITION

LOISIR

L'escrime est une discipline mixte qui, en compétition, se pratique en fauteuil roulant au fleuret, à l'épée et au sabre. Il existe de plus en plus de sections handisport au sein des clubs de la Fédération Française d'Escrime. L'accès au plus grand nombre est favorisé par la mise à disposition des équipements spécifiques (tenue, armes) jusqu'à l'obtention du matériel personnel.

Handicaps & possibilités de pratique

HANDICAPS ORTHOPÉDIQUES

PARAPLÉGIQUES ET TETRAPLÉGIQUES

HÉMIPLÉGIQUES

INFIRMES MOTEURS CÉRÉBRAUX

HANDICAPS NEUROLOGIQUES ÉVOLUTIFS

HANDICAPS NEURO. D'ORIGINE PÉRIPHÉRIQUE

HANDICAPS VISUELS

HANDICAPS AUDITIFS



VOIR PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES HANDICAPS // P.77

COMPÉTITION
ET LOISIR

LOISIR
UNIQUEMENT

NON
FÉDÉRÉ

Classification 🔍

Tous les handicaps moteurs peuvent pratiquer l'escrime :

CATÉGORIE A : tireurs avec équilibre du tronc

CATÉGORIE B : tireurs sans équilibre du tronc

CATÉGORIE C : tireurs tétraplégiques

À SAVOIR La pratique en loisir permet aussi la participation des personnes présentant un handicap lourd (infirmes moteurs cérébraux).

Compétitions nationales 🔍

CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL (période d'organisation mai, juin)

Participation sur sélection des 18 meilleurs tireurs du classement national pour chacune des armes. Ces championnats nationaux sont "Open". Chaque épreuve rassemble les catégories A et B féminines et masculines. Si le nombre de tireurs le permet, les escrimeurs tétraplégiques se disputent le titre au fleuret uniquement. Le titre de champion de France est décerné au 1er tireur de la catégorie B pour toutes les armes dames et hommes. // Droits d'engagement variables de 10 à 15 €.

CIRCUIT NATIONAL INDIVIDUEL

Dans les trois armes et à l'épée pour les déficients visuels. Le circuit national est composé en moyenne de deux à quatre épreuves selon les armes et la saison // Chacune des épreuves permet aux

tireurs de marquer des points au classement national. Les épreuves sont dites « Open » c'est-à-dire sans catégorie de handicap. La participation est ouverte aux catégories (A, B, C) débutants, confirmés ainsi qu'aux tireurs "valides" // Des épreuves "épée", déficients visuels, sont organisées sur certaines étapes du circuit ou spécifiques à cette catégorie. Droits fixés par l'organisateur // Des compétitions amicales par équipe sont également organisées à l'initiative de club de la FFE. Les équipes sont le plus souvent mixtes et des tireurs valides peuvent intégrer une équipe // Dans tous les cas, les droits d'engagement sont fixés par l'organisateur.

CRITÉRIUM NATIONAL PAR ÉQUIPE DES RÉGIONS

La 1^{re} édition sera programmée en 2014. Il sera organisé simultanément un critérium National pour les escrimeurs handicapés visuels.

Stages



JEUNES ET INITIATION

À l'initiative des régions, des stages sont proposés à la période des vacances scolaires de la Toussaint, Hiver et Pâques (dates variables selon les zones). // Coût à la charge des stagiaires.

ENTRAÎNEMENT ET PERFECTIONNEMENT

2 stages annuels sont proposés durant les vacances scolaires (Printemps et Été) // Ouverts aux pratiquants réguliers et loisirs, au minimum engagés sur le circuit national. // Le Stage de printemps sert de support pour la formation de cadres du CQH Module B, initiateur fédéral et arbitrage national.

INITIATION DÉFICIENTS VISUELS

Un stage annuel est proposé aux escrimeurs déficients visuels (débutants et pratiquants réguliers).

COLLECTIF

Sur sélection, il est réservé au collectif France dames et hommes dans les 5 armes. La date du stage est dépendante du calendrier international. // Prise en charge complète des frais, déplacement suivant barème commission.

COLLECTIF FRANCE (PAR ARME)

Réservé au collectif France dames et hommes sur sélection // 2 à 3 stages par arme (fleuret, épée ou sabre) durant la saison // Prise en charge complète des frais, déplacement suivant barème commission.

STAGE TERMINAL ÉQUIPE DE FRANCE

Stage qui précède la compétition internationale de référence // Participation réservée aux seuls sélectionnés en équipe de France // Prise en charge complète des frais, déplacement suivant le barème de la commission.

Formation



En liaison avec le CNFH, la commission d'escrime propose trois types de formation :

- **CQH module B** : réservé aux personnes titulaires d'un diplôme inscrit au RNCP
- **Initiateur Fédéral** : réservé aux personnes qui accueillent et souhaitent initier des personnes handicapées soit en centre, établissement spécialisé, club...
- **Arbitre National** : réservé aux personnes titulaires au minimum d'un diplôme d'arbitre régional de la FFE.

Matériel



La pratique nécessite un fauteuil spécifique avec un dispositif de fixation appelé "Handifix".

Ce dernier est indispensable pour s'exprimer en toute sécurité et dans de bonnes conditions techniques. Si le système de fixation des fauteuils est à la charge des organisateurs de compétitions et stages, il est fortement conseillé d'acquérir un fauteuil d'escrime qui fait partie intégrante de l'équipement de chaque escrimeur. L'équipement individuel des tireurs (armes et tenues) est identique à celui des "valides".

Infos & contacts

COMMISSION SPORTIVE

www.escrime-handisport.org

Facebook : [commission fédérale d'escrime handisport](https://www.facebook.com/commission.federale.d'escrime.handisport)

CONTACT

Directeur Sportif : Pascal GODET
Tél. 06 73 15 79 38 // escrime@handisport.org

FÉDÉRATIONS HOMOLOGUES

Fédération Française d'Escrime : www.escrime-ffe.fr
Fédération Internationale : www.fie.ch
International Wheelchair Fencing Committee : www.iwfencing.com

Foot fauteuil électrique

COMPÉTITION

LOISIR

Toute personne handicapée qui utilise un fauteuil électrique au quotidien, et dont le handicap ne permet pas la pratique d'un autre sport collectif, peut pratiquer le foot-fauteuil. Créée en 2001, « l'équipe de France A » participe à toutes les compétitions officielles organisées par la FIPFA (Fédération Internationale de Powerchair Football Association).

Handicaps & possibilités de pratique

HANDICAPS ORTHOPÉDIQUES

PARAPLÉGIQUES ET TETRAPLÉGIQUES

HÉMIPLÉGIQUES

INFIRMES MOTEURS CÉRÉBRAUX

HANDICAPS NEUROLOGIQUES ÉVOLUTIFS

HANDICAPS NEURO. D'ORIGINE PÉRIPHÉRIQUE

HANDICAPS VISUELS

HANDICAPS AUDITIFS



VOIR PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES HANDICAPS // P.77

COMPÉTITION
ET LOISIRLOISIR
UNIQUEMENTNON
FÉDÉRÉ

Classification

Une classification spécifique des joueurs est entrée en vigueur lors de toutes les compétitions internationales de clubs ou des nations gérées par la FIPFA depuis 2011.

Compétitions régionales

LA NATIONALE (SIX ZONES INTERRÉGIONALES)

16-27 Mai 2015, lieu à déterminer

Les vainqueurs de chaque poule se retrouvent pour une phase finale nationale à 6 : deux poules de 3, des demi-finales et une finale. Les deux finalistes accèdent à la D3. // Droits d'inscription au championnat : 120 € par équipe inscrite au niveau régional.

Compétitions nationales

CHAMPIONNAT DE FRANCE

- 3 divisions au niveau national
- 1 quatrième niveau régional avec six championnats distincts : Nord, Île-de-France, Centre, Bretagne, Sud-Ouest, Sud-Est

Les week-ends de championnat s'organisent en "week-ends plateaux" : plusieurs équipes se déplacent sur un même site et jouent jusqu'à 5 matchs sur 2 jours selon le calendrier.

COUPE DE FRANCE

Toutes les équipes inscrites dans les différents championnats le sont gratuitement.

Elles sont regroupées dans leur zone géographique d'origine (Nord, Île-de-France, Centre, Bretagne, Sud-Ouest, Sud-Est). // Tirage au sort interrégional pour définir le tableau complet dans la région. // Le vainqueur de chacune des six phases régionales est ensuite qualifié pour la Phase Finale de la Coupe de France. // Déroulement de la phase finale : six équipes engagées, deux poules de trois équipes en formule championnat en match simple.

CHAMPIONNAT DE FRANCE / 3 DIVISIONS

- **D1 : 10 équipes, matchs aller-retour, 9 week-ends**
Titre de Champion décerné au 1er du classement final, 3 premières places potentiellement qualificatives en Coupe d'Europe des Clubs, deux descentes en D2.
- **D2 : 10 équipes, matchs aller-retour, 9 week-ends**
Deux montées en D1, deux descentes en D3. Titre de Champion décerné au 1er du classement final.
- **D3 : 8 équipes, matchs aller-retour, 7 week-ends**
Deux montées en D2, deux descentes en Nationale. Titre de Champion décerné au 1er du classement final.

Critères de qualification : résultats de la saison passée. Les équipes doivent confirmer leur engagement pour la saison suivante avant la date de l'Assemblée Générale de la commission fédérale de la saison en cours (dernier samedi de juin).

Droits d'inscription au Championnat : 150 € par équipe engagée au niveau national (D1, D2 et D3) avant le 30 octobre de chaque année. Droits d'entrée aux week-ends de championnat : 80 € maximum par personne composant la délégation. L'organisateur du week-end prend en charge l'hébergement et la restauration des équipes.

Stages

ÉQUIPE DE FRANCE A

8 à 12 joueurs, nombre de tierces personnes équivalents en fonction des joueurs présents, 4 à 5 membres du staff // Aucune participation financière des stagiaires. // Critères de sélection : joueurs de plus de 18 ans de nationalité française.

Jeunes

Équipe de France Espoirs, moins de 19 ans :
foot-fauteuil@handisport.org

Matériel

- **un fauteuil électrique** : il existe des fauteuils spécialement étudiés pour la pratique sportive en compétition type Storm FFH Invacare, Quickie, Strike Force P 200 ou Quickie P220... Prix moyen 8000 €
- **un pare choc avec attaches** : prix moyen 700 €
- **un ballon spécifique** : 33 cm de diamètre

Infos & contacts

COMMISSION SPORTIVE

📄 www.foot-fauteuil.com/v2

📱 Facebook : Foot-Fauteuil-France

CONTACT

Directeur Sportif : Jérôme DURAN

foot-fauteuil@handisport.org

Directeur Sportif Adjoint : Romuald Bouvier

Tél. 06 58 98 12 77

FÉDÉRATION HOMOLOGUE

Fédération internationale : www.fipfa.org

Football sourds

 = EN SAVOIR PLUS SUR LE SITE DE LA COMMISSION SPORTIVE

DEAFLYMPICS

COMPÉTITION

LOISIR

Le football est le premier sport pour les personnes sourdes et malentendantes, au plan national et international, en termes de pratiquants et de structures.

Les compétitions ont lieu en extérieur, avec des équipes de onze chez les hommes et sept chez les féminines, et en salle sur le modèle du Futsal. Une équipe de France masculine de foot à 11 et une équipe masculine de Futsal participent aux compétitions internationales. 19 clubs masculins participent aux championnats et coupe de France en plein air cette saison. 37 clubs masculins participent au Championnat de France de Futsal par zone, 16 seront qualifiés pour la phase finale sur 2 journées et 8 clubs féminins (ces derniers sur une seule journée).

Handicaps & possibilités de pratique

HANDICAPS ORTHOPÉDIQUES

PARAPLÉGIQUES ET TETRAPLÉGIQUES

HÉMIPLÉGIQUES

INFIRMES MOTEURS CÉRÉBRAUX

HANDICAPS NEUROLOGIQUES ÉVOLUTIFS

HANDICAPS NEURO. D'ORIGINE PÉRIPHÉRIQUE

HANDICAPS VISUELS

HANDICAPS AUDITIFS



VOIR PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES HANDICAPS // P.77

COMPÉTITION
ET LOISIRLOISIR
UNIQUEMENTNON
FÉDÉRÉ

Classification

Il n'existe qu'un niveau de classification pour l'accès à la compétition en foot sourd, relatif au déficit minimum d'audition (55 dB) fixé par la réglementation internationale et adopté en France.

Compétitions nationales / Foot à 11

Une organisation par région permet de réduire les coûts pour les équipes engagées.

En foot à 11, les 19 clubs engagés sont répartis en deux régions (Nord et Sud), selon leur implantation géographique, comportant chacune une première et deuxième division.

Les deux premières équipes de chaque région et de chaque division sont qualifiées pour la phase finale d'où sortiront les champions de France par région et division.

CHAMPIONNAT DE FRANCE FOOT À 11**Phase finale : 30-31 mai 2015 – à Montpellier**

Pour engager une équipe, il faut un minimum de 16 joueurs et 2 dirigeants. // L'inscription est libre et payante et doit s'opérer avant l'assemblée générale annuelle de la commission football du mois de juin. // Répartition géographique des équipes sur 2 régions (Nord et Sud). Toutes les équipes se rencontrent deux fois en matchs aller-retour dans la phase de poule.

// Les équipes vainqueurs de chaque poule sont sélectionnées pour la phase finale qui se déroule sur un week-end. Un tirage au sort détermine les rencontres qui se jouent par élimination directe.

COUPE DE FRANCE MASCULIN ET FEMININ

16 mai 2015, Ile de France // Modalités de participation : engagement libre et payant devant être signalé à la commission fédérale avant l'assemblée générale de la commission du mois de juin.

// Un tour préliminaire est organisé entre les équipes les plus mal classées de la saison passée et les équipes nouvellement engagées. Il permet de déterminer les rencontres qui se déroulent jusqu'aux demi-finales, en matchs directs. // La finale se joue sur un seul match. // Les frais de déplacement sont pris en charge par la commission.

TROPHÉE DES CHAMPIONS

15 novembre 2014, au Mans // Le trophée des Champions oppose le vainqueur de la Coupe de France au Champion de France en titre.

Compétitions nationales / Futsal**FUTSAL****1^{re} phase : 8 zones pour 37 équipes****Phase finale : 16 équipes qualifiées à Bourges (18)**

// 5 joueurs + 7 remplaçants (12 joueurs) et 2 dirigeants. En Futsal, 37 clubs sont concernés. Pour le Championnat de France futsal, sont engagés que les 37 premiers clubs sélectionnés. Pour les féminines le principe est le même.

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FUTSAL FÉMININ**7 février 2015, à Bourges****CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FUTSAL MASCULIN****14 février 2015, à Bourges****Compétitions internationales****CHAMPIONNAT D'EUROPE DE FOOT À 11****14 - 27 juin 2015 à Hanovre (Allemagne)****CHAMPIONNAT D'EUROPE DE FUTSAL****18 - 30 novembre 2014 à Sofia (Bulgarie)****À SAVOIR**

Un système de sanctions administratives et financières s'applique en ce qui concerne les forfaits, cartons jaunes et rouges, retard d'engagement, etc.

Stages**ÉQUIPE DE FRANCE**

Le collectif Équipe de France est composé de 24 à 28 joueurs. Il se réunit en stage, sur convocation, 2 à 3 fois par an sur des week-ends. Frais à la charge de la commission. // Chaque année, une demi-journée de sélection est ouverte à tout joueur souhaitant intégrer le collectif. Frais de déplacement à la charge des clubs.

Matériel

Le prix d'un équipement pour la pratique du football avoisine les 100 euros, auxquels il convient d'ajouter le tarif variable d'adhésion au club de son choix, qui inclut la licence handisport.

Infos & contacts**COMMISSION SPORTIVE**

 www.football-sourds.com

 CFFS

CONTACT**Directeur sportif : Brice ALLAIN**SMS 06 14 44 48 98 // b.allain@handisport.org

Haltérophilie

 = EN SAVOIR PLUS SUR LE SITE DE LA COMMISSION SPORTIVE

PARALYMPIQUE

COMPÉTITION

LOISIR

L'haltérophilie handisport se limite à la pratique du "développé couché". Deux types de mouvement coexistent malgré tout : le "mouvement handisport" (uniquement pratiqué en France) dans lequel la barre est placée sur des supports latéraux et soulevée à 2,5 cm au dessus de la poitrine, et le "mouvement IPC paralympique", qui s'apparente au mouvement pratiqué par les valides. Seul le banc est spécifique pour offrir plus de stabilité aux haltérophiles handicapés de membres inférieurs.

Handicaps & possibilités de pratique

HANDICAPS ORTHOPÉDIQUES

PARAPLÉGIQUES ET TETRAPLÉGIQUES

HÉMIPLÉGIQUES

INFIRMES MOTEURS CÉRÉBRAUX

HANDICAPS NEUROLOGIQUES ÉVOLUTIFS

HANDICAPS NEURO. D'ORIGINE PÉRIPHÉRIQUE

HANDICAPS VISUELS

HANDICAPS AUDITIFS



VOIR PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES HANDICAPS // P.77

 COMPÉTITION
ET LOISIR

 LOISIR
UNIQUEMENT

 NON
FÉDÉRÉ

Classification

EN FRANCE : Hommes : classification par type de handicap : IPC, CP ISRA (IMC) et IPC Valide (paraplégique, polio, amputé, spina bifida, aveugle, sourd et mal entendant, malvoyant, petite taille. **Femmes** : tous handicaps confondus.

À L'INTERNATIONAL : il n'existe pas de catégorie de handicap mais uniquement des catégories de poids, (10 catégories), un classement junior, senior et par sexe.

Compétitions régionales

Actuellement au vu du nombre de licenciés par région il n'y a pas de compétition régionale. Sont envisagées des compétitions inter régionales (pas encore mises en place).

Renseignements auprès de votre comité régional ou de la commission fédérale.

Compétitions nationales

CHAMPIONNAT DE FRANCE D'HIVER

MICHEL ALLORGE

mars 2015, Vandoeuvre ou Caen

CHAMPIONNAT NATIONAL FRANÇAIS DE DEVELOPPÉ COUCHÉ

juin 2015, Vandoeuvre ou Caen

Pour ces deux championnats :

- Sur inscription, ouvert à tous types de handicaps reconnus pour pratiquer. Pas de minima de qualification.
- Pré-requis : présenter un certificat médical de non contre indication à la compétition datant de moins d'un an et stipulant un éventuel flexum de coude uni ou bi latéral (moins de 20°) et un électrocardiogramme de moins de 1 an interprété par un médecin
- Frais d'inscription : 90 € environ à verser à l'organisateur (hébergement restauration inclus)
- Titre décerné dans les 10 catégories de poids IPC powerlifting
- Mouvement handisport et IPC valide
- Classements (senior hommes et femmes, et espoirs moins de 20 ans)
- Classement par équipe
- Classement individuel du premier jusqu'au dernier (Classement National)

COUPE DE FRANCE OPEN DE FORCE ENDURANCE

18 octobre 2014 au Creps de Bourges

Sur inscription, ouvert à tous les types de handicap sans minima de qualification quel que soit le mouvement pratiqué (handisport ou IPC) // Présenter un certificat médical de non contre indication à la compétition (stipulant un éventuel flexum) de moins d'un an // Frais d'inscription : 90€ environ à verser à l'organisateur (hébergement restauration inclus) // Classement au nombre de répétitions..

SUPER CHALLENGE

Classement par équipe sur les 3 compétitions nationales de la saison sportive, trophée remis lors du Championnat de France Open.

EN PROJET...

- une compétition de Force Endurance
- une compétition Vétéran
- une compétition : mouvement Handisport
- signature d'une convention avec la FAMC

Stages

DÉTECTION : STAGE JEUNES À POTENTIEL

octobre : concerne les athlètes pouvant rejoindre le groupe France (potentiel de progression) sur sélection de la commission fédérale.

Maximum : 6 athlètes

COLLECTIF FRANCE : trois stages dans la saison réservés aux athlètes du Collectif France : évaluation physique et diététique de l'athlète, préparation mentale, entraînement (musculature, développé couché, relaxation, sophrologie)
Prise en charge des frais de déplacements, d'hébergement et de restauration par la commission.

Jeunes

CHAMPIONNATS DE FRANCE

Championnat de France des moins de 23 ans : Classement espoirs lors des Championnats de France d'hiver et des Championnats de France Open.

Matériel

La pratique de cette discipline nécessite de disposer d'un banc spécial permettant de garantir un bon équilibre allongé de l'athlète. **Le coût d'un équipement : banc, barre, disques est d'environ 3000 €.** Ajouter à cela des appareils de musculation adaptés au travail spécifique recherché des muscles des membres supérieurs sollicités par notre discipline (renforcement musculaire spécifique, équilibration musculaire).

À SAVOIR Fournisseur de matériel d'haltérophilie, de force athlétique et de musculation le plus connu en France : les Établissements Pallini (nouveaux modèles plus pratiques à transporter et financièrement plus accessibles)

Infos & contacts

COMMISSION SPORTIVE

 www.handihaltero.com

CONTACT

Directeur sportif : Jean-Bernard GEBERT

Tél. 06 79 52 48 06 // halterophilie@handisport.org

Judo

PARALYMPIQUE

COMPÉTITION

LOISIR

Le judo handisport ne requiert pas de matériel spécifique et prévoit trois aménagements règlementaires : le départ en garde installée, la non comptabilisation des sorties de tapis pour les non-voyants complets et le fait que la rupture de garde donne un arrêt de combat. Une problématique existe avec le mode de locomotion restreint des personnes déficientes visuelles pour les trajets dojo-domicile.

Handicaps & possibilités de pratique

HANDICAPS ORTHOPÉDIQUES

PARAPLÉGIQUES ET TETRAPLÉGIQUES

HÉMIPLÉGIQUES

INFIRMES MOTEURS CÉRÉBRAUX

HANDICAPS NEUROLOGIQUES ÉVOLUTIFS

HANDICAPS NEURO. D'ORIGINE PÉRIPHÉRIQUE

HANDICAPS VISUELS

HANDICAPS AUDITIFS



VOIR PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES HANDICAPS // P.77

COMPÉTITION
ET LOISIRLOISIR
UNIQUEMENTNON
FÉDÉRÉ

- **Loisir** : le judo est ouvert à tout public
- **Compétition** : seules les personnes déficientes auditives et visuelles sont concernées

À SAVOIR Deux équipes de France : les sportifs déficients visuels et les sportifs déficients auditifs disputent des compétitions mixtes avec des classements différenciés jusqu'aux championnats de France, puis distinctes en compétitions internationales.

Classification

SPORTIFS MAL VOYANTS :

Avoir 1/10^e au meilleur des deux yeux après correction ou un champ visuel restreint de 20° au maximum. Il est nécessaire d'avoir une attestation de votre médecin ou de votre ophtalmologue.

SPORTIFS MAL ENTENDANTS ET SOURDS :

Un certificat médical est exigé pour attester du niveau de surdité du sportif (perte d'au moins 55 dB de la meilleure oreille sur 3 fréquences déterminées).

Compétitions régionales

Tournois régionaux organisés par les ligues FFJDA.
Renseignements auprès de votre comité régional.

Rencontres nationales

CHAMPIONNAT DE FRANCE ÉLITE

30 et 31 janvier 2015 à Metz

Sur inscription auprès de l'organisateur. Titres décernés dès 4 participants, par catégorie de poids homme et femme.

CHAMPIONNAT DE FRANCE EXPRESSION TECHNIQUE

30 et 31 janvier 2015 à Metz

Pour tous les handisportifs non sensoriels, les jeunes et ceux qui ne désirent pas s'investir dans une pratique compétitive.

À SAVOIR Frais à la charge des clubs pour les Championnats de France Elite et Expression Technique.

Compétitions Internationales

TOURNOI D'ALLEMAGNE

mars 2015 (lieu à déterminer)

JEUX MONDIAUX IBSA

du 8 au 18 mai 2015 à Séoul – Corée

Stages

PROMOTIONNEL

Un stage annuel est organisé lors des Championnats de France (ouvert à tous).

Les frais de transports sont à la charge des participants ainsi qu'une partie du coût du stage.

ÉQUIPE DE FRANCE

Nous proposons un stage mensuel pour les membres du groupe France (Équipe de France et athlètes en démarche de haut niveau).

Les frais sont intégralement pris en charge par la Fédération (transport/hébergement/restauration). D'autres judokas peuvent être admis sur ces stages avec un niveau de grade et d'engagement sur l'entraînement et la participation aux compétitions. Participation demandée aux frais d'hébergement et de restauration pour les autres licenciés FFH (sur convocation).

Matériel

Matériel identique à la pratique valide : un kimono (achat possible dans tous les magasins de sport). Pour la pratique fauteuil (jujitsu), un fauteuil est en cours de mise au point. Le prix d'un kimono est de 50 € pour un adulte et de 20 € pour un enfant.

Infos & contacts

COMMISSION SPORTIVE

 www.judo.handisport.fr

 Judo handisport

CONTACT

Directeur sportif : Olivier DUPLAN

Tél. 06 07 35 37 72 // judo@handisport.org

FÉDÉRATIONS HOMOLOGUES

Fédération Française de Judo : www.ffjudo.com

Fédération internationale : www.ibsa-judo.org



Natation

🔗 = EN SAVOIR PLUS SUR LE SITE DE LA COMMISSION SPORTIVE

PARALYMPIQUE

COMPÉTITION

LOISIR

La pratique est accessible à la majorité des personnes handicapées.

L'approche pédagogique proposée par la Fédération permet au licencié débutant d'apprendre à nager en autonomie pour s'adonner à une pratique de la natation en loisir ou en compétition. Ce savoir-nager peut également lui permettre d'accéder aux activités nautiques.

Handicaps & possibilités de pratique

HANDICAPS ORTHOPÉDIQUES

PARAPLÉGIQUES ET TETRAPLÉGIQUES

HÉMIPLÉGIQUES

INFIRMES MOTEURS CÉRÉBRAUX

HANDICAPS NEUROLOGIQUES ÉVOLUTIFS

HANDICAPS NEURO. D'ORIGINE PÉRIPHÉRIQUE

HANDICAPS DIVERS

personnes de petites tailles, amputation(s)...

HANDICAPS VISUELS

HANDICAPS AUDITIFS



VOIR PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES HANDICAPS // P.77

COMPÉTITION
ET LOISIR

LOISIR
UNIQUEMENT

NON
FÉDÉRÉ

Classification



C'est une procédure mise en place par l'IPC qui permet l'évaluation du potentiel physique de chaque compétiteur grâce à des examens médicaux chiffrés, réalisés par des professionnels de santé formés et des tests techniques en situation de nage effectués par des techniciens de la natation formés. Une observation en compétition permet de compléter et de confirmer ces bilans.

Ce système permet de concourir et performer dans une classe de handicap appropriée en respectant une équité dans le classement. Il existe une classification spécifique pour les nages Crawl, Dos et Papillon (S), une classification pour la Brasse (SB) et une classification pour le multinage (SM). 10 niveaux (9 pour la brasse) pour le handicap physique (S1 à S10), 3 niveaux pour les déficients visuels (S11 à S13), 1 niveau pour les déficients auditifs (S15).

Les classificateurs sont agréés par la commission Fédérale de Natation et par la commission Fédérale de Classification

À SAVOIR Pour les nageurs concernés par un handicap moteur, un document avec des profils de classification est téléchargeable et permet aux responsables de clubs d'effectuer une classification provisoire pour participer aux compétitions régionales. // **La classification des déficients sensoriels (visuels ou auditifs)** relève du spécialiste concerné. // Pour les personnes sourdes et malentendantes, un dossier spécifique de l'ICSD (audiogramme) est exigé pour attester du niveau de surdité du sportif (perte d'au moins 55 dB de la meilleure oreille sur 3 fréquences déterminées). // Pour les pratiquants malvoyants ou non-voyants, le dossier conforme doit être rempli par le spécialiste de la vision, et doit être transmis aux classificateurs dès le début de la saison. Tout aménagement du règlement doit relever d'un problème médical spécifique et doit faire l'objet d'un certificat médical spécifique.

Compétitions régionales

La commission fédérale confie aux comités régionaux via les CTFR et/ou aux correspondants régionaux (CR) la mise en place des compétitions sélectives pour les Championnats de France.

Elles peuvent être organisées indépendamment ou conjointement avec une autre région et/ou intégrées à une compétition de la FFN.

Compétitions nationales

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RÉGIONS

24 janvier 2015, Angers // 9 nageurs maximum par région (7 handisport et 2 valides). La qualification des équipes dépend des résultats des nageurs de chaque comité lors de la 4^e journée régionale sélective // Les nageurs marquent des points en fonction de leur classement à l'arrivée dans les différents types de nage (épreuves de 50 m). // Trois relais (4 nages et libre) composés de nageurs de toutes classes sont proposés avec doublement des points.

CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS

Réalisation des minima lors de journées régionales sélectives // Confirmation des engagements auprès de la commission // Inscription auprès de l'organisateur qui peut proposer une formule d'hébergement et de restauration // La réglementation appliquée est celle de l'IPC Swimming.

- **Championnats de France Élite mars 2015, Lieu à déterminer**
Participation des meilleurs nageurs français, qualifiés lors de la 1^{re} journée régionale en novembre (Grille de minima). Sélectif pour les compétitions internationales.
- **Championnats de France Jeunes 30 mai 2015, Saint-Etienne**
Participation des nageurs français de moins de 20 ans dans l'année, ayant participé à l'une des 2 premières journées régionales qualificatives.
- **Championnats de France N1-N2 Fin juin 2015, lieu à confirmer**
Participation des 200 meilleurs nageurs français, qualifiés lors de la 3^e journée régionale (Grille de minima).

Pour toutes les compétitions, les classements s'effectuent en "multi-handicaps" c'est-à-dire en mélangeant les différentes classes compensées selon un système de points en relation avec les références mondiales de la catégorie.

Compétitions internationales

CHAMPIONNAT DU MONDE

13 au 19 juillet 2015, Glasgow (Royaume- Uni)

Formation

STAGE INITIATEUR EN NATATION : ouvert à toutes les personnes encadrant l'activité (même sans qualification préalable)

CQH NATATION : formation complémentaire des diplômés en natation relevant du RNCP.

Stages

Mise en place de stages de détection, perfectionnement ou préparation spécifique aux championnats nationaux. Les frais de déplacement sont à la charge des nageurs ou de leurs clubs.

ÉQUIPE DE FRANCE :

2 stages d'une semaine : Toussaint et Pâques, et périodes de pré-compétition.

ÉLITE & ESPOIRS : 26 - 31 octobre 2014 à Bourges (18) et durant les vacances de Pâques 2015.

JEUNES : certains comités proposent des stages régionaux.

Matériel

Identique à la pratique en milieu valide : maillot de bain, combinaison homologuée FINA, bonnet, lunettes et accessoires divers. L'ensemble de ces équipements est disponible dans tous les magasins de sport.

Important

Aménagements réglementaires : application de la réglementation FINA avec alinéa complémentaire selon le profil pathologique du nageur. Ces adaptations sont diffusées à tous les officiels FFH et FFN. // La natation handisport fait également partie du Conseil interfédéral des Activités Aquatiques (CIAA) du CNOSF qui a mis en place les tests de l'École de Natation Française (ENF) : le Sauv'Nage et le Pass'port de l'eau, constituant une démarche pédagogique incontournable pour tout public débutant.

Infos & contacts

COMMISSION SPORTIVE

www.natation-handisport.org

CONTACT

Directeur Sportif : Jean-Michel WESTELYNCK
Tél. 06 14 44 47 17 // natation@handisport.org

FÉDÉRATIONS HOMOLOGUES

Fédération Française de Natation : www.ffn.fr

Féd. internationale : www.paralympic.org/swimming

Plongée subaquatique

LOISIR

NATURE

Grâce à la FFH, le code du sport permet à **la plupart des personnes en situation de handicap physique et/ou sensoriel de pratiquer la plongée** dans un cadre d'évolution clairement défini et sécurisant. En piscine, ou en milieu naturel, la progression dans le cursus « Handisub » s'effectue dans des zones de profondeurs adaptées aux aptitudes fonctionnelles et aux compétences du plongeur pouvant atteindre 40 mètres.

Publics concernés & possibilités de pratique

La plupart des sportifs en situation de handicap y compris les moins autonomes sous l'eau (tétraplégique, non-voyant...)

Le médecin détermine les éventuelles contre-indications (troubles ORL, troubles cardio-respiratoires, épilepsie majeure, certains traitements...) et l'encadrant définit la pratique adaptée à chaque plongeur.



VOIR PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES HANDICAPS // P.77

COMPÉTITION
ET LOISIR

LOISIR
UNIQUEMENT

NON
FÉDÉRÉ

Classification

La plongée loisir n'est pas une activité compétitive et toute personne disposant d'un certificat de non contre-indication à la plongée peut accéder à la pratique.

En fonction de leurs capacités fonctionnelles et de leurs formations les plongeurs peuvent valider les brevets Handisub PESH 6 mètres, PESH 12 mètres, PESH 20 mètres et PESH 40 mètres édités par la FFESSM dans le cadre du partenariat interfédéral.

La qualification des moniteurs conditionne la prise en charge des personnes en situation de handicap.

À SAVOIR Un certificat médical de non contre-indication, délivré par un médecin FFH ou FFESSM est obligatoire dès le baptême. Cas particulier : si le baptême est effectué dans une zone de profondeur maximale de 2 mètres, le certificat médical de non contre-indication peut être établi par tout médecin.

En régions

Vos comités régionaux et vos CTFR vous orienteront vers les clubs aptes à organiser l'activité et à dispenser des formations de plongeurs handicapés.

FORMES DE PRATIQUES RÉGULIÈRES OU OCCASIONNELLES

- formation en piscine ou milieu naturel
- en scaphandre, avec possibilité de randonnées en surface sans scaphandre
- pour les plongeurs formés, possibilités d'activité d'exploration ou de découverte : biologie, audiovisuelle, archéologie

Stages

Des stages de progression technique et des sorties en mers chaudes sont organisés par certains clubs, comités et vos CTFR. Renseignements auprès de la commission. De nombreux baptêmes sont proposés au cours de journées de découverte.

À SAVOIR Prix de revient : il faut compter généralement entre 150 et 250 €. Ce prix est constitué principalement des frais d'inscription au club qui comprennent les licences, les frais d'achat et d'entretien du matériel (matériel de plongée, bateaux...) et les éventuels droits d'accès aux piscines. La fourchette des prix peut aller de quelques dizaines à plusieurs centaines d'euros.

Matériel

Le matériel utilisé en handiplongée est le même que pour tout plongeur : une bouteille de plongée, un gilet de stabilisation, un détendeur double avec direct-système et manomètre, une combinaison, des gants et des chaussons pour protéger du froid, sans oublier le masque et les palmes.

Quand on débute en plongée, le matériel est toujours fourni par le club, prévoir toutefois maillot de bain et serviette... Si l'on désire pratiquer régulièrement, il est possible d'acquérir progressivement du matériel personnel : masque, palmes, combinaison...

Certaines petites adaptations personnelles sont réalisées, mais l'environnement spécifique en plongée n'autorise pas l'improvisation, elles sont à évaluer au cas par cas avec l'encadrant. Il existe très peu de matériel spécifique dans le commerce.

Pour simplifier la logistique souvent conséquente, il faut privilégier un matériel standard pour bénéficier des prêts ou des locations proposés par les clubs de plongée (sur place, ou en voyage).

La pratique des personnes à handicap majeur reste dépendante des conditions matérielles et en particulier de l'aménagement des bateaux (ascenseur, hauteur du pont, protection contre les intempéries) et des piscines.

Important

Les plongeurs licenciés FFH peuvent pratiquer dans les clubs FFESSM sans prendre de licence FFESSM, sauf s'ils souhaitent valider un diplôme.

De même, les plongeurs licenciés à la FFESSM peuvent obtenir une licence loisir plongée FFH gratuite, s'ils en font la demande. Les cadres licenciés à la FFESSM dans une structure affiliée aux deux fédérations peuvent obtenir une licence cadre plongée FFH gratuite, s'ils en font la demande. Ils sont également encouragés à ouvrir une section handisport au sein de leur club de plongée FFESSM (affiliation gratuite la première année).

Infos & contacts

COMMISSION SPORTIVE

📍 www.handisport-nature.org

CONTACT

Directeur sportif : Jean-Luc BERTONCELLO
Tél. 06 81 34 04 37 // plongee@handisport.org

Informations médicales : Michel GUENIN
Tél. 04 50 27 61 05 // m.guenin@handisport.org

FÉDÉRATION HOMOLOGUE

**Fédération Française d'Études et de Sports
Sous-Marins : www.ffessm.fr**

Randonnée

LOISIR

NATURE

La randonnée se décline sous différentes formes suivant le relief, le type de handicap et les possibilités de chaque pratiquant : **à pied, en joëlette, en fauteuil tout terrain (FTT) l'été, en raquettes ou en pulka l'hiver.** Le but est d'amener le pratiquant à être acteur de son déplacement.

Handicaps & possibilités de pratique

HANDICAPS ORTHOPÉDIQUES

PARAPLÉGIQUES ET TETRAPLÉGIQUES

HÉMIPLÉGIQUES

INFIRMES MOTEURS CÉRÉBRAUX

HANDICAPS NEUROLOGIQUES ÉVOLUTIFS

HANDICAPS NEURO. D'ORIGINE PÉRIPHÉRIQUE

HANDICAPS VISUELS

HANDICAPS AUDITIFS



VOIR PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES HANDICAPS // P.77

COMPÉTITION
ET LOISIRLOISIR
UNIQUEMENTNON
FÉDÉRÉ

Organisation de la pratique

À PIED ET EN RAQUETTES

Toute personne debout, personnes déficientes visuelles avec un guide

JOËLETTE & PULKA

Personne ayant un handicap au niveau des membres inférieurs empêchant une marche aisée

FAUTEUIL TOUT TERRAIN

Personne handicapée possédant un minimum de préhension manuelle. Le niveau de lésion conditionnera le choix du fauteuil (avec possibilités d'adaptations du matériel de base).

À SAVOIR Avec la vitesse de déplacement pour le FTT, il faut savoir anticiper les réactions brutales de la personne ou une trop grande émotivité en cas de situations inconnues.

AIDES TECHNIQUES

Handicaps visuels : matériel courant + bâton pour guider, cordelette, aménagement clochette sur le sac comme repère.

Handicaps auditifs : matériel courant + de quoi écrire et dessiner.

ACCESSIBILITÉ DES LIEUX

Prise de renseignements sur l'itinéraire, reconnaissance conseillée voire indispensable. Certains obstacles (rochers, arbres, gués) peuvent être infranchissables en joëlette et en FTT. Les remontées mécaniques peuvent parfois être utilisées l'été (télésièges, télécabines notamment).

À SAVOIR CONVENTION FFH – FFRP : les titulaires d'une licence FFH peuvent obtenir une licence FF Randonnée au prix de 5,5 €

En régions

Excursions ou raids proposés par les comités, les clubs ou autres structures associatives. La pratique du FTT fait l'objet de nombreuses organisations sportives notamment en Savoie, Drôme et Gard.

Au niveau national

La commission sportive se tient à disposition des organisateurs d'événements sportifs handisport pour apporter conseils et appuis techniques.

PRÉCAUTIONS :

- **Joëlette** : repérage de l'itinéraire, constitution de l'équipe, installation du passager, stabilisation de la joëlette à l'arrêt, mise sur roue de la joëlette et fonctionnement.
- **FTT** : connaître impérativement l'itinéraire
 - // Port de protections : casque obligatoire
 - // Vérifier le matériel et emporter les outils indispensables // Itinéraire adapté à son niveau

Matériel

Chaque randonneur doit être autonome : sac à dos, vêtements chauds et imperméables, bonnet, lunettes, gants, bonnes chaussures, boussole, carte, pharmacie, eau, nourriture, bâtons pour l'équilibre.

Le site du STRMTG (Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés) propose une liste de FTT homologués pour accéder aux remontées mécaniques et leurs conditions d'utilisation : www.strmtg.equipement.gouv.fr

JOËLETTE

Fauteuil muni d'une roue unique, d'un amortisseur et de deux brancards (un avant et un arrière).
Tarifs : un peu moins de 3000 € // Sur tout type de terrain, avec 3 encadrants ou plus selon la nature du relief. : www.ferriol-matrat.com // Nouveauté : possibilité de monter un kit assistance électrique sur les derniers modèles de joëlette.

FAUTEUIL TOUT TERRAIN (FTT)

Engin ne permettant pas de se propulser. Utilisable en descente, voire sur plat ou très courtes montées lorsque des personnes valides poussent le fauteuil. Les chemins doivent mesurer au moins 1 mètre de large et ne pas comporter de dévers trop importants. Deux types de fauteuils sont commercialisés, de 5000 à 6000 € :

- **Quadrix (FTT à 4 roues)** : www.quadrix-team.com
Possibilité d'accéder aux remontées mécaniques
- **Buggy-Bike (FTT à 4 roues)** : www.buggy-bike.eu

À SAVOIR

Le Quadrix et le Buggy-Bike peuvent être équipés d'une assistance électrique. Renseignements auprès des fabricants. Un référentiel de progression technique en FTT est en cours de publication.

PULKA (PRATIQUE HIVERNALE)

Sorte de traîneau luge dans lequel la personne handicapée est installée en position assise. Tractée par une personne ou deux.

LES PRINCIPAUX FABRICANTS OU DISTRIBUTEURS

Chaland-Palmieri (Buggy-bike) : buggy-bike.eu
Mont-Blanc Mobility (Quadrix) : quadrix-team.com
Ferriol-Matrat (Joëlette et pulka) : ferriol-matrat.com
Tessier (Cimgo) : www.dualski.com/cimgo.htm

Qui encadre ?

À PIED & EN JOËLETTE / RAQUETTE ET PULKA

Encadrement professionnel (contre rémunération) : Diplômes d'État (MS) // Encadrement bénévole : Diplômes Fédéraux (FFME FFRP et FFH)

FAUTEUIL TOUT TERRAIN

Un accompagnement d'au moins deux personnes valides est obligatoire :

- encadrement professionnel spécialisé en FTT
- encadrement bénévole : un diplôme d'initiateur est en cours de préparation pour l'encadrement bénévole dans les clubs FFH. Le niveau des accompagnateurs à VTT doit être suffisant pour assurer une pratique sans risque.

FORMATION : Depuis 2001, la FFH organise chaque année des formations au Certificat de Qualification Handisport (CQH).

Infos & contacts

COMMISSION SPORTIVE

☞ www.handisport-nature.org

☞ Fauteuil tout terrain : <http://fft.free.fr>

CONTACTS

Directeur sportif : Dominique PETTELOT
Tél. 06 15 88 76 84 // randonnee@handisport.org

Référent FTT - Fauteuil Tout Terrain :
Emmanuel BUCHOUD // Tél. 06 87 83 12 47
ammanu@gmail.com

FÉDÉRATION HOMOLOGUE

Fédération Française de Randonnée :
www.ffrandonnee.fr

Rugby fauteuil

PARALYMPIQUE

COMPÉTITION

LOISIR

Le Rugby fauteuil est un sport d'équipe mixte qui se pratique avec un fauteuil manuel spécifique, et peut être pratiqué à tout âge. **Les matchs se jouent en 4 contre 4, avec un ballon de volley-ball, sur une aire de jeu équivalente à un terrain de basket-ball.** Le rugby fauteuil est praticable en club (loisir et compétition). Il existe également des tournois avec inscriptions libres, type "tournoi à la mêlée".

Handicaps & possibilités de pratique

HANDICAPS ORTHOPÉDIQUES

PARAPLÉGIQUES ET TETRAPLÉGIQUES

HÉMIPLÉGIQUES

INFIRMES MOTEURS CÉRÉBRAUX

HANDICAPS NEUROLOGIQUES ÉVOLUTIFS

HANDICAPS NEURO. D'ORIGINE PÉRIPHÉRIQUE

HANDICAPS VISUELS

HANDICAPS AUDITIFS



VOIR PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES HANDICAPS // P.77

COMPÉTITION
ET LOISIRLOISIR
UNIQUEMENTNON
FÉDÉRÉ

En compétition, seuls les athlètes atteints d'un handicap touchant les quatre membres sont admis.

Cette discipline peut être pratiquée en loisir par des personnes ayant uniquement une déficience des membres supérieurs (amputation, limitation dans les articulations, malformations...) et n'ayant pas besoin d'un fauteuil roulant pour se déplacer.

Classification

Une procédure de classification en 2 étapes :

PHASE 1 : examen médical effectué par des professionnels de santé

PHASE 2 : testing par un classificateur et observations en compétition pour compléter et confirmer le bilan

Les joueurs sont classés selon leur capacité fonctionnelle, ce système donnant à tous les pratiquants potentiels l'opportunité de jouer, en ayant un rôle effectif dans l'équipe.

À SAVOIR Le sportif doit pouvoir se déplacer en fauteuil manuel, quelque soit sa vitesse de maniement.
Un joueur tétraplégique C5 ou handicaps assimilés HA est classifié généralement 0,5 point.
Un joueur C6 ou HA 1,0 point, un joueur C7 ou HA 2,0 points et un joueur C8 ou HA 3,0 points.

- de la classification 0,5 à 1,5 le joueur est principalement défensif
- de 2,0 à 3,5 le joueur a une fonction offensive

- une équipe ne doit pas aligner plus de 8 points avec ses 4 joueurs.

La classification est faite en suivant les directives internationales de l'IWRF. Dans un premier temps, elle est effectuée par les cadres du club (joueurs expérimentés, entraîneurs, arbitres, etc.) puis vérifiée par le classificateur fédéral lors d'une rencontre nationale.

À SAVOIR La classification n'est officielle que lorsqu'un sportif a été vu par plusieurs classificateurs agréés par l'IWRF.

Compétitions nationales

CHAMPIONNAT DE FRANCE

Les clubs sont répartis par niveau : Nationale I, Nationale II et Nationale III. Le club vainqueur de la Nationale I se verra décerner le titre de champion de France et recevra le bouclier de Catusse. Quant aux autres Nationales, elles se verront décerner le titre de champion de Nationale II ou III.

COUPE DE FRANCE

mai // Deux poules sont établies, par tirage au sort, les finalistes de l'année N-1 étant protégés.

TOURNOI NATIONAL À LA MÊLÉE

novembre & février // Équipes constituées sur place, pour toutes personnes désirant vouloir pratiquer le rugby, inscriptions individuelles.

À SAVOIR Le rugby fauteuil est devenu paralympique aux Jeux de Sydney en 2000

Stages

PROMOTIONNELS

Certaines régions organisent des journées consacrées à la découverte du Rugby Fauteuil.

ÉQUIPE DE FRANCE

3 à 4 regroupements annuels de 3 à 5 jours, réservés au groupe France déterminé par la commission sportive au vu des performances des joueurs sur les différentes phases de championnat.

ARBITRES, CLASSIFICATEURS, ENTRAÎNEURS

Des regroupements sont organisés durant la saison. Prendre contact avec la commission sportive.

Matériel

Le Rugby Fauteuil nécessite l'utilisation d'un fauteuil spécifique et coûteux : de 4000 à 7000 €. L'usage de gants et de sangles est également indispensable.

Le fauteuil et les sangles s'achètent chez un revendeur de matériel médical, ou directement chez le fabriquant (Melrose Wheelchair, VMC, Meyra...)

Attention : les prises de mesure doivent être réalisées par un technicien connaissant l'activité.

On trouvera les gants en magasin d'outillage, au rayon jardinerie, bricolage, manutention et le ballon dans un magasin de sport.

Pour éviter que ce frein économique limite l'accès à la discipline, les clubs prêtent souvent le matériel dans un premier temps.

Infos & contacts

COMMISSION SPORTIVE

👉 www.handisport.org

CONTACT

Directeur sportif : Michel TERREFOND

Tél. 06 16 58 93 28 // rugbyfauteuil@handisport.org

FÉDÉRATION HOMOLOGUE

Fédération internationale : www.iwrf.com

Sarbacane

COMPÉTITION

LOISIR

Pratiquée à l'origine chez les valides, l'intérêt de la sarbacane réside dans la combinaison du contrôle du souffle, de la maîtrise et de la stabilité de la concentration. **Ouvert aux personnes les plus lourdement handicapées, ce sport 100 % intégration permet aussi de regrouper valides et handicapés sur le même pas de tir.**

Handicaps & possibilités de pratique

HANDICAPS ORTHOPÉDIQUES

PARAPLÉGIQUES ET TETRAPLÉGIQUES

HÉMIPLÉGIQUES

INFIRMES MOTEURS CÉRÉBRAUX

HANDICAPS NEUROLOGIQUES ÉVOLUTIFS

HANDICAPS NEURO. D'ORIGINE PÉRIPHÉRIQUE

HANDICAPS VISUELS

HANDICAPS AUDITIFS



VOIR PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES HANDICAPS // P.77

COMPÉTITION
ET LOISIRLOISIR
UNIQUEMENTNON
FÉDÉRÉ

Loisir : tout public

Compétition jeunes : l'activité est réservée aux handicaps les plus lourds de la catégorie fauteuil manuel, aux personnes en fauteuil électrique ou en manuel avec difficultés de propulsion

Compétition adultes : la discipline est ouverte à tout type de handicap

Classification

JEUNES

Pratique en fauteuil : la classification officielle du secteur Jeunes prend en compte les catégories FE, qui s'adresse aux personnes en fauteuil électrique, et F1, qui s'adresse aux personnes en fauteuil manuel avec une grande difficulté de propulsion.

Pratique debout : la catégorie D1 s'adresse aux personnes debout avec une très grande difficulté de déplacement.

ADULTES

Pas de classification requise, seule l'appartenance à une catégorie potence ou non potence détermine son entrée dans l'activité.

Compétitions régionales

Des compétitions s'organisent selon le découpage régional administratif (possibilité de regrouper plusieurs régions pour les compétitions régionales) La commission fédérale sarbacane confie au CTFR et/ou au CR la mise en place des compétitions régionales.

Compétitions nationales

CHALLENGE NATIONAL DE SARBACANE (- 21 ANS)

15 novembre 2014, l'Huisserie (53)

Cette rencontre est ouverte aux jeunes personnes lourdement handicapées // Conditions de tir : assis // Aucun niveau de sélection n'est requis, la pratique régulière et la connaissance des règles de pratique et de sécurité sont néanmoins indispensables. // L'épreuve se déroule dans une formule de rencontre Open (sans distinction d'âge ni de sexe) // Trois classements : tournoi open, consolante et classement par équipe de 3 tireurs. // Les podiums sont déterminés à l'issue de duels sur trispot.

COUPE NATIONALE DE SARBACANE (+ 20 ANS)

11 octobre 2014, Chartres (28)

Cette rencontre s'adresse aux adultes handicapés physiques, qu'ils soient en fauteuil électrique, manuel ou mal marchant // Conditions de tir : assis ou debout avec ou sans potence // Aucun minimum de points n'est requis, seule une pratique régulière et une connaissance des règles de pratique et de sécurité sont nécessaires // Deux tournois open (sans distinction d'âge ni de sexe) sont organisés en parallèle : un tournoi pour les utilisateurs d'une potence et un tournoi d'utilisateurs sans potence // Trois classements : tournoi open, consolante, avec distinction potence/sans potence. // Les podiums sont pour cette catégorie aussi, déterminés à l'issue de duels sur trispot.

Matériel

Matériel identique à la pratique valide : sarbacane et dards. La cible est spécifique et ressemble à un blason de tir à l'arc de 17 cm de diamètre avec 10 zones. Des trispots (3 points de tir différents) sont réservés aux finales.

Potence : le tireur qui ne peut faire l'usage de ses membres supérieurs utilise une potence qui lui permet de disposer d'un repose sarbacane pour une pratique de tir en autonomie. Le modèle potence est règlementé.

Les revendeurs de matériels sont les armuriers, des magasins d'archerie et des enseignes de vente de matériel sportif par correspondance (Idemasport et Olie's darts).

Matériel spécifique (cible et potence) disponible auprès de notre partenaire Idemasport : www.idemasport.com

À SAVOIR Le matériel courant (sarbacane et dards) est peu encombrant et financièrement accessible (moins de 30 €).

Infos & contacts

COMMISSION SPORTIVE

📍 www.handisport.org

CONTACT

Directrice sportive : Marie-Noëlle GUITTON

Tel. 06 83 00 09 85 // sarbacane@handisport.org

Ski alpin et Snowboard

PARALYMPIQUE

COMPÉTITION

LOISIR

NATURE

Le ski alpin peut être pratiqué par les aveugles et mal-voyants, les handicapés debout, assis, sourds et mal entendants. Ce sport se pratique en intégration avec les valides dans le cadre du ski loisir.

Le snowboard, nouveau sport paralympique intégré dans les épreuves de ski alpin, est ouvert à tout handicap debout avec atteinte des membres supérieurs et/ou inférieurs. La discipline pratiquée est le Snowboard Cross, hommes et femmes concourent séparément.

Handicaps & possibilités de pratique

HANDICAPS ORTHOPÉDIQUES

PARAPLÉGIQUES ET TETRAPLÉGIQUES

HÉMIPLÉGIQUES

INFIRMES MOTEURS CÉRÉBRAUX

HANDICAPS NEUROLOGIQUES ÉVOLUTIFS

HANDICAPS NEURO. D'ORIGINE PÉRIPHÉRIQUE

HANDICAPS VISUELS

HANDICAPS AUDITIFS



VOIR PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES HANDICAPS // P.77

COMPÉTITION
ET LOISIRLOISIR
UNIQUEMENTNON
FEDÉRÉ

Classification

HANDICAP DEBOUT :

Amputés, malformation membres sup/inf qui skient debout sur 1 ou 2 skis avec ou sans aide de stabilisateurs, hémiplegiques...

HANDICAP ASSIS :

Paraplégiques, doubles amputés membres inférieurs, poliomyélitiques... Fauteuil avec 1 ou 2 skis.

HANDICAP VISUEL (NON ET MALVOYANT) :

Les personnes handicapées visuelles sont guidées par un skieur qui les précède et qui leur fournit les informations nécessaires, à la voix, avec parfois un dispositif de radio-transmission ou d'amplification.

On distingue 3 niveaux de handicap visuel :

- **B1** : aveugles

- **B2** : malvoyant présentant une acuité inférieure à 2/60 et/ou un champ inférieur à 5°
- **B3** : malvoyant présentant une acuité inférieure à 6/60 et/ou un champ inférieur à 20°

Tous peuvent s'aligner dans les 5 disciplines alpines (descente, super-géant, super combiné, géant et slalom).

HANDICAP AUDITIF :

Les sourds et mal entendants ont rejoint récemment le circuit national (Coupe de France et Championnats de France). Il existe quelques compétitions internationales (non IPC). Un certificat médical est exigé pour attester du niveau de surdité du sportif (perte d'au moins 55 dB de la meilleure oreille sur 3 fréquences déterminées).

Procédure de testing : contacter la commission sportive pour être mis en relation avec un classificateur.

À SAVOIR En compétition, le temps est compensé en fonction du handicap. Trois classements seulement s'opèrent, un pour les skieurs debout, un pour les skieurs déficients visuels et un pour les skieurs assis

Compétitions nationales

CHAMPIONNATS DE FRANCE

19 au 22 mars 2015 aux Rousses (39)

Réservé aux athlètes sélectionnés sur une épreuve de Coupe de France ou sur le circuit international. 4 épreuves : Super-géant, Super combiné, Géants et Slalom.

COUPE DE FRANCE

Circuit de 4 à 6 épreuves qui se déroule de janvier à mars, classement final individuel et par équipe. Elle est qualificative pour les Championnats de France.

À SAVOIR Pour participer aux circuits et championnats, il faut obligatoirement être licencié handisport et avoir obtenu une classification médicale par un médecin

Compétitions internationales

COUPE DU MONDE DE SKI ALPIN HANDISPORT

26 au 30 janvier 2015, à Tignes

Epreuve de vitesse (Descente et Super Combiné)

Stages

PROMOTIONNELS

Des stages, compétitions ou journées de ski alpin loisirs, perfectionnement compétitions sont organisés par les clubs et les comités régionaux et départementaux

ÉQUIPE DE FRANCE

Environ 10 stages d'entraînement et une trentaine de compétitions par an, ces stages sont réservés exclusivement aux groupes France.

JEUNES

Stage groupe « Espoirs » : 2 stages, sélection sur résultats aux championnats et Coupes de France.

Stage de regroupement « développement-formation » : pour les pratiquants souhaitant améliorer leur niveau, ouvert à tous ceux disposant déjà d'un bon niveau de pratique.

Contact : ski@handisport.org

Matériel

Certaines écoles de ski possèdent du matériel et peuvent proposer des cours de découverte et de perfectionnement.

Seules les personnes amputées fémorales ont recours à un matériel spécifique : les stabilisateurs, construits sur le modèle de cannes anglaises pourvues de patins et permettant des appuis glissés sur la neige.

En uniski, et sa variante le Dual-ski, le skieur est assis et sanglé dans une coque fixée sur un ski (ou 2) par l'intermédiaire d'un système d'amortissement. Il assure son équilibre latéral avec 2 stabilisateurs. Il peut prétendre à une pratique en tous points comparable à celle des valides.

D'autres supports existent : Skikart, Tandem ski... Moins exigeants pour le pratiquant, mais un peu moins performants aussi car, devant être limités parfois au terrain très facile et à certains types de remontées. Ils présentent cependant un grand intérêt pour les handicaps les plus lourds.

À SAVOIR Pour une pratique en toute sécurité sur les pistes et sur les remontées mécaniques, vous devez vous assurer que le matériel soit homologué. Sans cette homologation vous pouvez vous voir interdire l'accès aux remontées mécaniques par les responsables d'exploitation. **Infos sur** : www.strmtg.equipement.gouv.fr/avmh-avis-sur-les-materiels-a104.html

Important

La pratique du ski handisport en compétition fait l'objet d'un règlement fédéral. La pratique assise et la pratique guidée pour les déficients visuels font l'objet d'obligations particulières. Demande du règlement auprès de la commission.

Infos & contacts

COMMISSION SPORTIVE

← <http://skihandisport.blog4ever.com>

f **Equipe de France handisport de ski alpin**

CONTACT

Directeur sportif ski alpin & nordique :
Christian FÉMY // Tél. 06 14 44 47 70
ski@handisport.org

FÉDÉRATIONS HOMOLOGUES

Fédération Française de Ski : www.ffs.fr

Fédération internationale : www.ipc-alpineskiing.org

Ski nordique

PARALYMPIQUE

COMPÉTITION

LOISIR

NATURE

Le ski nordique handisport regroupe deux disciplines : le ski de fond et le biathlon. En skating ou en pas alternatif pour le pratiquant debout, le skieur assis, quant à lui, évoluera en "luge nordique".

Handicaps & possibilités de pratique

HANDICAPS ORTHOPÉDIQUES

PARAPLÉGIQUES ET TETRAPLÉGIQUES

HÉMIPLÉGIQUES

INFIRMES MOTEURS CÉRÉBRAUX

HANDICAPS NEUROLOGIQUES ÉVOLUTIFS

HANDICAPS NEURO. D'ORIGINE PÉRIPHÉRIQUE

HANDICAPS VISUELS

HANDICAPS AUDITIFS



VOIR PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES HANDICAPS // P.77

COMPÉTITION
ET LOISIRLOISIR
UNIQUEMENTNON
FÉDÉRÉ

Classification

HANDICAP DEBOUT : amputés, malformation membres sup/inf qui skient debout sur 1 ou 2 skis avec ou sans aide de stabilisateurs, hémiparalysés...

HANDICAP ASSIS : parapalés, doubles amputés membres inférieurs, poliomyélites... Fauteuils avec deux skis.

HANDICAP VISUEL (NON ET MAL VOYANT) : les personnes handicapées visuelles sont guidées par un skieur qui les précède et qui leur fournit les informations nécessaires, à la voix, et le plus souvent avec un dispositif de radio-transmission ou d'amplification.

En compétition, on distingue 3 niveaux de handicap visuel : B1 (aveugles), B2 (acuité inférieure à 2/60 et/ou champ inférieur à 5°) et B3 (même chose avec 6/60 et 20°). Tous peuvent s'aligner dans les épreuves de fond et de biathlon.

HANDICAP AUDITIF : Les personnes handicapées auditives ont rejoint récemment le circuit national handisport (Coupe de France et championnats de France). Il existe quelques compétitions internationales (non IPC). Pour ces personnes en compétition, un certificat médical est exigé pour attester du niveau de surdité du sportif (perte d'au moins 55 dB de la meilleure oreille sur 3 fréquences déterminées).

À SAVOIR En compétition, le temps est compensé en fonction du handicap. 3 classements s'opèrent, un pour les skieurs debout, un pour les skieurs déficients visuels et un pour les skieurs assis.

Compétitions nationales

CHAMPIONNATS DE FRANCE

10 au 22 mars 2015, Autrans (38)

Classement avec application des coefficients de pondération en fonction du handicap.

CIRCUIT NATIONAL

Circuit de 3 épreuves qui se déroulent de janvier à mars, classement final individuel et par équipe. Il est qualificatif pour les Championnats de France.

Stages

PROMOTIONNELS

Des stages, compétitions ou journées de ski nordique loisirs, perfectionnement compétitions sont organisés par les clubs et les comités régionaux et départementaux.

ÉQUIPE DE FRANCE

Environ 10 stages d'entraînement et une trentaine de compétitions par an, ces stages sont réservés exclusivement au groupe France.

Matériel

Nécessité d'utiliser une "luge nordique" pour les skieurs "assis". Constituée d'un siège réglable fixé sur deux skis de fond, elle permet de prendre les traces de ski de fond alternatif. Le skieur se propulse à l'aide de ses bras.

Possibilité de prêt de matériel par certains comités régionaux ou départementaux ainsi que par certains clubs. Certaines écoles de ski possèdent du matériel et peuvent proposer des cours de découverte et de perfectionnement.

Infos & contacts

COMMISSION SPORTIVE

📄 www.handisport.org

👤 Équipe de France Handisport de Ski Nordique et Biathlon

CONTACT

Directeur sportif ski alpin & nordique :

Christian FÉMY // Tél. 06 14 44 47 70
ski@handisport.org

FÉDÉRATIONS HOMOLOGUES

Fédération Française de Ski : www.ffs.fr

Fédération internationale : www.ipc-nordic skiing.org



Sports boules pétanque

COMPÉTITION

LOISIR

Le Sport-Boules Lyonnaises et la Pétanque sont des activités adaptées à la pratique des personnes handicapées physiques ou sourdes et malentendantes. **La Fédération organise la pratique du Sport-Boules Lyonnaises et de la Pétanque en compétition uniquement pour les seules personnes sourdes et malentendantes.**

Handicaps & possibilités de pratique

HANDICAPS ORTHOPÉDIQUES

PARAPLÉGIQUES ET TETRAPLÉGIQUES

HÉMIPLÉGIQUES

INFIRMES MOTEURS CÉRÉBRAUX

HANDICAPS NEUROLOGIQUES ÉVOLUTIFS

HANDICAPS NEURO. D'ORIGINE PÉRIPHÉRIQUE

HANDICAPS VISUELS

HANDICAPS AUDITIFS



VOIR PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES HANDICAPS // P.77

COMPÉTITION
ET LOISIRLOISIR
UNIQUEMENTNON
FÉDÉRÉ

Classification

POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES : en compétition, un certificat médical est exigé pour attester du niveau de surdité du sportif (perte d'au moins 55 dB de la meilleure oreille sur 3 fréquences déterminées).

Compétitions régionales

Certains comités régionaux organisent des concours du Sport-Boules Lyonnaises et de Pétanque, accessibles à tous, licenciés compétition handisport en pétanque ou sur un autre sport, licenciés loisirs.

Compétitions nationales : pétanque

**CHAMPIONNAT DE FRANCE "TÊTE À TÊTE"
MASCULIN ET FÉMININ**
11-12 avril 2015, Beaucaire (30)

**CHAMPIONNAT DE FRANCE DOUBLETTE
MASCULIN ET FÉMININ**
25-26 avril 2015, Caen (14)

**CHAMPIONNAT DE FRANCE TRIPLETTE
MASCULIN ET FÉMININ**
13-14 juin 2015, Villeurbanne (69)

**Compétitions nationales :
Sport Boules Lyonnaises**

**CHAMPIONNAT DE FRANCE SIMPLE
MASCULIN ET FÉMININ**
28-29 mars 2015, Paris (75)

CHAMPIONNAT DE FRANCE DOUBLE
16-17 mai 2015, Villefranche sur Saône (01)

CHAMPIONNAT DE FRANCE TRIPLETTE
27-28 juin 2015, Chalon sur Saône (21)

À SAVOIR En sport de boules comme en pétanque, les Championnats de France sont ouverts aux hommes et aux femmes. Prérequis pour participer aux Championnats de France : posséder une licence à jour et un maillot aux couleurs et nom du club. Frais d'inscription de 5 euros par joueur et par championnat.

Stages**EN RÉGIONS**

Certaines régions, comme l'Île-de-France, proposent des stages d'entraînement.

Matériel**Matériel identique à la pratique valide****PÉTANQUE**

Boules de pétanque réglementaires : diamètre de 7,05 cm à 8 cm, poids de 650 g à 800 g
But réglementaire en bois ou matière synthétique.
Peint ou non, dimension : entre 30 mm ou +/- 1 mm.
Tarifs : à partir de 50 €

SPORT-BOULES LYONNAISES

Boules réglementaires : diamètre de 9 à 11 cm, poids : pas plus de 1,3 kg, matière métallique ou synthétique. Tarifs : à partir de 150 €

Infos & contacts**COMMISSION SPORTIVE**

← www.boulesffh.wix.com/sourds

CONTACT

Directeur sportif : en attente de nomination
petanque-sourds@handisport.org

Secrétaire de la commission : Yvan ARNAL
yvan-30@orange.fr

Tennis

← = EN SAVOIR PLUS SUR LE SITE DE LA COMMISSION SPORTIVE

PARALYMPIQUE

COMPÉTITION

LOISIR

Peu de réglementation spécifique en tennis fauteuil si ce n'est la possibilité de reprendre la balle après le second rebond. Le tennis est ouvert à la plupart des personnes atteintes d'une déficience physique nécessitant une pratique obligatoire en fauteuil roulant, Les personnes sourdes et malentendantes jouent de façon semblable aux joueurs valides.

Handicaps & possibilités de pratique

HANDICAPS ORTHOPÉDIQUES

PARAPLÉGIQUES ET TETRAPLÉGIQUES

HÉMIPLÉGIQUES

INFIRMES MOTEURS CÉRÉBRAUX

HANDICAPS NEUROLOGIQUES ÉVOLUTIFS

HANDICAPS NEURO. D'ORIGINE PÉRIPHÉRIQUE

HANDICAPS VISUELS

HANDICAPS AUDITIFS



VOIR PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES HANDICAPS // P.77

COMPÉTITION
ET LOISIR

LOISIR
UNIQUEMENT

NON
FÉDÉRÉ

Le tennis se pratique en loisir ou en compétition. En compétition nationale, seul le tennis fauteuil est organisé spécifiquement. Comme en international, les joueurs sont classés sur une "ranking list" nationale générée par les tournois internationaux et nationaux préalablement référencés.

Classification

3 CATÉGORIES EN COMPÉTITION

- Sourds et malentendants
- Personnes en fauteuil "Quads" : personnes avec une atteinte fonctionnelle des membres supérieurs et inférieurs
- Personnes en fauteuil : autres types de handicap

À SAVOIR Pour les personnes sourdes et malentendantes : en compétition, un certificat médical est exigé pour attester du niveau de surdité du sportif (perte d'au moins 55 dB de la meilleure oreille sur 3 fréquences déterminées). Pour les besoins de classifications, le médecin de la commission tennis peut vous aider dans votre démarche et à remplir le dossier de demande de classification pour l'ITF.

Compétitions régionales ←

Certains comités régionaux possèdent un **conseiller technique ou correspondant** dans cette discipline. Une compétition interrégionale existe, basée sur un découpage en zones : Île-de-France, Nord, Rhône-Alpes, PACA, Centre-Ouest, Est, Sud-Ouest.

Compétitions nationales

CIRCUIT DE COMPÉTITIONS NATIONALES

Les joueurs peuvent s'inscrire dans n'importe quel tournoi national (durée 3 jours en moyenne, inscription 45 €/jour). Les joueurs sourds et malentendants utilisent pour leurs tournois le calendrier national de la FFT.

CHAMPIONNAT DE FRANCE

11-14 décembre 2014, Saint-Malo (35) // Modalités de qualification : faire partie, à l'issue de la saison des tournois du CFO (Circuit France Open) des 8 meilleurs joueurs de premières de séries (dont 4 wild card), 2e, 3e, et non classés. // Faire partie des 6 meilleures joueuses pour les féminines. Le calcul des points se fait en comptabilisant les 5 meilleures performances enregistrées sur les tournois du CFO. // Faire partie des 3 meilleurs quads et une WC

À SAVOIR Obligation pour les membres de l'équipe de France qualifiés ou invités de participer au championnat.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPE

9-12 avril 2015, St Hilaire de Riez (85) // Modalités de qualification : Nationale 1 : 8 équipes / Nationale 2 : 6 équipes // À l'issue des inscriptions, les 4 premières équipes selon le classement fédéral des 2 premiers joueurs de chaque équipe seront automatiquement sélectionnées. Les 8 équipes suivantes seront retenues pour des éliminatoires nationaux d'où les 4 premières équipes seront qualifiées pour la Nationale 1, la 5e pour la Nationale 2. Les 5 suivantes qui compléteront la Nationale 2 seront issues de qualifications régionales.

À SAVOIR Plusieurs tournois internationaux se déroulent sur le sol français réunissant les meilleurs joueurs internationaux : Open de France, à Antony en juin et le Masters de Roland-Garros qui réunit les 7 meilleurs mondiaux plus une Wild Card.

Stages

PERFECTIONNEMENT

Un stage de 3 jours est organisé pour les personnes débutantes, ou avec un premier niveau de tennis.

FORMATION

Mise en place d'un Certificat de Qualification Handisport (CQH) à l'intention des titulaires d'un titre ou diplôme inscrit au RNCP (BEES, BPJEPS, DEJEPS, CQP Tennis). // Pour ces 2 stages, une inscription avec participation financière sera demandée (prise en charge possible par un organisme de formation).

Équipe de France Senior & Groupe Avenir

Stages et regroupements sur sélection.
Prise en charge partielle par la commission sportive.

CHAMPIONNAT DE FRANCE VÉTÉRAN 13-15 mars 2015, Illzach (68)

CHAMPIONNAT DE FRANCE SOURD 29-30 août 2015, Grau du Roi (30)

Jeunes

Tournois Junior

- 12 au 14 juin 2015 à Cagnes sur Mer (06)
- 26 au 28 juin 2015 à Antony (92)
- 22 au 24 juillet 2015 à Nantes (44)
- 13 au 14 septembre 2015 à Cesson Sévigné (35)
- 3 au 5 octobre 2015 à Rue (80)

Stages

- 23 au 25 octobre 2015 à Roquefort la Bédoule (83)
- 26 au 28 juin 2015 à Antony (92)

Matériel

Hormis pour les déficients auditifs, le principal investissement est l'acquisition d'un fauteuil spécifique tennis ou multisports (ayant une roue anti bascule à l'arrière).

Pour le débutant, un fauteuil réglable est préconisé : rigide, léger, très maniable, qui permet les démarrages, les pivots, et une parfaite stabilité. // Le coût d'un fauteuil de débutant est de 1 300 € et peut varier jusqu'à 3 500 € pour les joueurs confirmés. // Il existe également de petits équipements qui permettent d'optimiser la pratique tels que les sangles, cales genoux, ceintures de maintien.

À SAVOIR Il existe des moyens de financement via la CPAM et sa mutuelle pour un fauteuil de débutant. Pour les réglages, revendeurs, etc. vous pouvez consulter le site de la commission sportive Tennis. Dans certaines régions les CTFR peuvent prêter des fauteuils tennis spécifiques pour la découverte de l'activité.

Infos & contacts

COMMISSION SPORTIVE

 www.tennishandisport.com

CONTACT

Directeur sportif : Stéphane GOUDOU
Tél. 06 09 40 00 75 // tennis@handisport.org

FÉDÉRATIONS HOMOLOGUES

Fédération Française de Tennis : www.fft.fr
Fédé. internationale : www.ifftennis.com/wheelchair

Tennis de table

 = EN SAVOIR PLUS SUR LE SITE DE LA COMMISSION SPORTIVE

PARALYMPIQUE

COMPÉTITION

LOISIR

Le tennis de table est accessible à toutes les formes de handicap physique debout ou en fauteuil. Le tennis de table est ouvert à la plupart des personnes atteintes d'une déficience physique nécessitant une pratique obligatoire en fauteuil roulant. Les personnes sourdes et malentendantes jouent en intégration avec les joueurs valides.

Handicaps & possibilités de pratique

HANDICAPS ORTHOPÉDIQUES

PARAPLÉGIQUES ET TETRAPLÉGIQUES

HÉMIPLÉGIQUES

INFIRMES MOTEURS CÉRÉBRAUX

HANDICAPS NEUROLOGIQUES ÉVOLUTIFS

HANDICAPS NEURO. D'ORIGINE PÉRIPHÉRIQUE

HANDICAPS VISUELS

HANDICAPS AUDITIFS



VOIR PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES HANDICAPS // P.77

COMPÉTITION
ET LOISIR

LOISIR
UNIQUEMENT

NON
FÉDÉRÉ

En loisir ou en compétition, le tennis de table se pratique dans des clubs spécifiques FFH ou des clubs FFTT ayant créé une section Handisport. La progression est à adapter suivant les possibilités de chacun : tétraplégie, paraplégie, IMC, petite taille, amputation, malformation, maladie évolutive, sourd, etc. Seules les personnes déficientes visuelles sont limitées dans la pratique.

Classification

Classes 1 à 5 : pour la pratique en fauteuil // **Classes 6 à 10 :** pour la pratique debout // **Plus le chiffre est bas plus le handicap est important.**

RÈGLES GÉNÉRALES

Il est obligatoire pour tout compétiteur qui désire participer aux compétitions de fournir un dossier de testing ou bilan fonctionnel. La classification étant fonctionnelle, le joueur doit apporter sa raquette et faire une démonstration de ses possibilités avec le fauteuil roulant qu'il utilise en compétition. Les joueurs qui utilisent orthèses ou prothèses doivent être équipés comme en compétition.

À SAVOIR Pour les personnes sourdes et malentendantes : en compétition, un certificat médical est exigé pour attester du niveau de surdité du sportif (perte d'au moins 55 db de la meilleure oreille sur 3 fréquences déterminées).

Compétitions inter-régionales

Un tour interrégional de qualification aux Championnats de France par équipe se déroulera sur 4 zones différentes avant le 8 mars 2015 et pour le Championnat de France jeunes avant le 15 mars 2015.

Compétitions nationales

CHAMPIONNAT DE FRANCE OPEN

23 et 24 mai 2015 à Brest (29)

Qualification : avoir participé aux 3 tours du Critérium Fédéral N1, N2 et N3 durant la saison 2013-2014 et être sélectionné par rapport aux points acquis.

Ces critères requièrent un niveau de jeu national :

1er tour : 15 novembre 2014 // Dijon N1 // Lyon N2

2e tour : 7 février 2015 // Angers N1 // Tours N2

3e tour : 28 mars 2015 // Aizenay N1 // Romans N2

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPE

4 et 5 avril 2015 à Hyères

Modalités : avoir participé au tour de sélection par zone.

CHAMPIONNAT DE FRANCE VÉTÉRAN

13 juin 2015 à Lorient

Plus de 45 ans, sur sélection

CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES

Le 2 mai 2015 à Argentan

Moins de 21 ans, sur sélection

À SAVOIR

L'inscription aux compétitions se fait obligatoirement via le site internet de la commission à partir du 10 septembre 2014

Stages

ÉQUIPE DE FRANCE

De nombreux stages sont organisés pour les joueurs membres du collectif France.

Jeunes

CHAMPIONNAT DE FRANCE

Avant le 8 mars 2015

Sélectif pour l'échelon national

CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES

Le 2 mai 2015 à Argentan

Moins de 21 ans, sur sélection

DÉTECTION JEUNES

Ouvert à tous

Du 27 au 31 octobre 2014 à Bourges

STAGE ÉTÉ JEUNES

1ère semaine des vacances scolaire de juillet à Chartres, stage ouvert à tous

Matériel

Pour la pratique du tennis de table, il n'y a pas d'adaptation matérielle spécifique. Pour les joueurs assis, il est possible d'utiliser tout type de fauteuil pour la pratique loisir ou compétitive.

La seule vraie adaptation réside dans la prise en main de la raquette. Elle peut être réalisée à l'aide d'une bande si la personne ne peut pas tenir le manche seul. Un coussin peut être utilisé pour se rehausser dans le fauteuil. Pour les personnes debout, l'utilisation de la canne est possible. Il faut prendre soin lors de l'achat d'une table de tennis de table que la barre située sous la table soit assez éloignée du bord (minimum 50 cm) afin d'éviter que les personnes en fauteuil ne rentrent en contact avec elle sous la table.

À SAVOIR

Le matériel peut être acheté dans les magasins de sport ou chez le partenaire spécifique de la commission "Sam Sport": www.sam-sport.com

Infos & contacts

COMMISSION SPORTIVE

www.tthandsport.org

CONTACT

Directeur sportif : Sébastien MESSAGER

Tél. 06 14 44 44 82 // tennisdetable@handsport.org

FÉDÉRATION HOMOLOGUE

Fédération Française de Tennis de table :

www.fftt.com

Tir à l'arc

🔗 = EN SAVOIR PLUS SUR LE SITE DE LA COMMISSION SPORTIVE

PARALYMPIQUE

COMPÉTITION

LOISIR

Utilisé pour ses vertus thérapeutiques dans les centres de rééducation, le tir à l'arc s'est affirmé comme un sport de compétition accessible à tous. Le tir à l'arc est une discipline de maîtrise et de précision qui nécessite un bon équilibre entre le corps et l'esprit.

Handicaps & possibilités de pratique 🔗

HANDICAPS ORTHOPÉDIQUES

PARAPLÉGIQUES ET TETRAPLÉGIQUES

HÉMIPLÉGIQUES

INFIRMES MOTEURS CÉRÉBRAUX

HANDICAPS NEUROLOGIQUES ÉVOLUTIFS

HANDICAPS NEURO. D'ORIGINE PÉRIPHÉRIQUE

HANDICAPS VISUELS

HANDICAPS AUDITIFS



VOIR PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES HANDICAPS // P.77

COMPÉTITION
ET LOISIR

LOISIR
UNIQUEMENT

NON
FÉDÉRÉ

CATÉGORIES

- **Arcs classiques** : arc recurvé sans utilisation de décocheur
- **Arcs compound** : arc à poulies permettant l'utilisation d'un décocheur et d'un viseur avec scope.

Les distances et les tailles de blason sont en fonction de la classification des archers et de leur handicap. Certaines catégories sont ouvertes jusqu'aux Jeux Paralympiques.

Classification

La catégorie de tir dépend des 4 éléments suivants : le sexe, l'âge, le type d'arc et le type de handicap. Sont pris en compte les types de handicap suivants :

HANDICAP LOCOMOTEUR

- **ARW 1** : archer en fauteuil (avec subdivision ARW1-C non ouverte à l'international) – tétraplégiques et assimilés
- **ARW 2** : archer en fauteuil – paraplégiques
- **ARST** : archer debout (avec subdivision ARST-C non ouverte à l'international) Handicap modéré (Catégorie limitée au niveau régional – ouverte aux séniors)

HANDICAP VISUEL

Partiellement ouvert à l'international : B1, B2, B3

HANDICAP AUDITIF

Non ouvert à l'international. Pour les personnes sourdes et malentendantes en compétition, un certificat médical est exigé pour attester du niveau de surdité du sportif (perte d'au moins 55 dB de la meilleure oreille sur 3 fréquences déterminées).

Compétitions régionales

Possibilité de regrouper plusieurs régions pour organiser des compétitions. La commission fédérale de tir à l'arc confie au CTFR et/ou au CR la mise en place des compétitions régionales sélectives pour les Championnats de France. Elles peuvent être organisées indépendamment, conjointement avec une autre région ou intégrées à une compétition de la FFTA. La mise en place de stages est également à l'initiative des comités.

Compétitions nationales

Inscription aux Championnats de France par l'intermédiaire des CTFR ou individuellement auprès de la commission tir à l'arc. Tarif : 10 €

CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS ÉTÉ
2eme quinzaine de juin 2015, dates et lieu à confirmer // Critères de participation : avoir réalisé dans la saison deux scores dont la moyenne est supérieure au minima dans sa catégorie, en compétition FFH ou FFTA, et avoir participé aux championnats régionaux FFH.

CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS HIVER (EN SALLE)

2° quinzaine de mars 2015, dates et lieu à confirmer // Critères de participation : avoir réalisé dans la saison trois scores dont la moyenne est supérieure au minima dans sa catégorie, en compétition FFH ou FFTA, et avoir participé aux championnats régionaux FFH.

COUPE DE FRANCE

S'adresse aux handicaps lourds, l'organisation est couplée aux Championnats de France d'hiver et d'été. Critères de participation : avoir réalisé dans la saison : 3 scores dont la moyenne est supérieure au minima pour les championnats d'hiver et deux fois pour les championnats d'été, et avoir participé aux championnats régionaux FFH.

Stages

ÉQUIPE DE FRANCE : 3 à 6 regroupements annuels de 4 à 8 jours réservés au groupe France. Participation sur convocation de la commission fédérale (avoir été sélectionné pour la compétition internationale de référence suivante). Frais pris en charge par la commission.

SUR SÉLECTION : organisé par l'entraîneur de l'Équipe de France, remboursement partiel par la commission.

PAR ZONE : inscription auprès de la commission, frais de déplacement et d'hôtellerie à la charge du stagiaire.

Matériel

Matériel identique à la pratique valide. Prêt de matériel pour débiter. Sinon, il faut au minimum un arc, 8 flèches et du petit matériel de protection.

En fonction de la catégorie, certaines adaptations seront nécessaires comme une chaise ou un support trois pieds, des gants de tir pour certains IMC, une potence pour les non-voyants, une palette pour tirer à la bouche pour les hémiplegiques...

À SAVOIR Le matériel de tir à l'arc doit être acheté dans les magasins spécialisés d'archerie. Pour les adaptations, spécifiques, la commission tir à l'arc se tient à la disposition des archers pour leur fournir des renseignements.

Important

Il existe une convention entre la FFTA et la FFH concernant les licences et la participation aux compétitions. Dans le cadre de cette convention tout licencié FFH peut bénéficier d'une réduction sur la licence FFTA. Certaines compétitions FFTA sont aménagées pour accepter les tireurs handisport et leur réglementation spécifique.

Infos & contacts

COMMISSION SPORTIVE

👉 <https://sites.google.com/site/paraarcherieffh>

📘 Facebook : équipe de France Paralympique de Tir à l'Arc

CONTACT

Directeur sportif : Vincent HYBOIS

Tél. 06 09 32 11 92 // tiralarc@handisport.org

FÉDÉRATIONS HOMOLOGUES

Fédération Française de Tir à l'arc : www.ffta.fr

Fédération internationale : www.archery.org

Tir sportif

PARALYMPIQUE

COMPÉTITION

LOISIR

Accessible à tous, le tir sportif est avant tout un état d'esprit qui s'acquiert avec l'apprentissage de la concentration et de la maîtrise de soi.

À 10 m, 25 m et 50 m, au pistolet ou à la carabine, le règlement est celui de la Fédération Française de Tir, à l'exception de quelques adaptations en fonction du handicap : positions de tir (à genou, couché ou debout), aides techniques et potences (tireurs assis), système de visée sonore (tireurs déficients visuels)...

Handicaps & possibilités de pratique

HANDICAPS ORTHOPÉDIQUES

PARAPLÉGIQUES ET TETRAPLÉGIQUES

HÉMIPLÉGIQUES

INFIRMES MOTEURS CÉRÉBRAUX

HANDICAPS NEUROLOGIQUES ÉVOLUTIFS

HANDICAPS NEURO. D'ORIGINE PÉRIPHÉRIQUE

HANDICAPS VISUELS

HANDICAPS AUDITIFS



VOIR PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES HANDICAPS // P.77

COMPÉTITION
ET LOISIRLOISIR
UNIQUEMENTNON
FÉDÉRÉ

Activité ludique et éducative, le tir peut se pratiquer en loisir. Cependant, de par son caractère mesurable, il trouve toute son identité en compétition.

- **Pratique compétitive jusqu'à l'international** : tous handicaps physiques (myopathie, IMC, tétraplégie, paraplégie, handicaps membres supérieurs et/ou inférieurs)
- **Pratique compétitive jusqu'au niveau national** : déficients visuels et auditifs
- **Pratique en loisir** : l'activité peut être pratiquée par tous types de handicaps reconnus par la FFH

Classification

Les tireurs sont répartis dans trois catégories :

SH1 : tireurs pouvant porter leur arme sans aide extérieure

SH2 : tireurs ne pouvant supporter le poids de leur arme avec leurs bras, utilisation d'une potence

SH3 : tireurs déficients visuels utilisant un système de visée sonore

PROCÉDURE DE CLASSIFICATION

Fiche testing disponible sur le site : ffhtir.free.fr

- À faire remplir par un professionnel de santé (Kinésithérapeute, médecin).
- À envoyer au classificateur de la commission : Docteur Michel WEIL, 6 rue Aristide Briand, 67600 SELESTAT pour retour de carte de classification. Prévoir une enveloppe retour timbrée.

Compétitions régionales

La pratique du tir sportif se décline au niveau régional avec un CTFR nommé dans chaque région. **Les Championnats départementaux et régionaux permettent de réaliser les critères de qualification aux Championnats de France.** Les compétitions FFTir sont ouvertes aux tireurs licenciés à la FFH.

Compétitions nationales

CHAMPIONNAT DE FRANCE HIVER (10 M) 3 – 7 février 2015 à Agen

Généralement couplé avec le Championnat de France FFTir

CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ÉTÉ (25-50 M) juin 2015 (2nd ou 3^e week-end) à Dieuze

Titre décerné avec un minimum de 3 tireurs dans la catégorie et dans la discipline. Qualification à partir du classement national des tireurs sur la base des résultats réalisés sur les compétitions régionales // Inscriptions auprès de la commission fédérale // Déplacement et hébergement sur site de compétition à la charge des clubs.

CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES (10 M) juin (2nd ou 3^e week-end) à Dieuze

Intégré lors des Championnats de France d'été et qualification à partir des résultats réalisés sur les Championnats régionaux (dans la limite des quotas de places par épreuve)

Stages

Frais d'hébergement et de déplacements pris en charge par la commission fédérale.

ESPOIRS

Un regroupement annuel de 5 jours.

ÉQUIPE DE FRANCE

3 à 5 regroupements annuels de 6 à 10 jours réservés au groupe France déterminé par la commission sportive au vu des résultats obtenus dans les différentes épreuves du chemin de la sélection.

Jeunes

Championnat de France

Championnat de France, 10 m : sélection à partir des résultats réalisés lors des championnats régionaux.

Stage

Stage espoirs : dates et lieux à définir

Matériel

Matériel identique à la pratique valide : carabine et/ou pistolet (air comprimé et/ou 22 long rifle)

Matériel spécifique :

- Système de visée sonore pour les déficients visuels
- Potence de tir en fonction du handicap, table, tablette
- Compter 1700 € pour l'acquisition d'une arme neuve (possibilité de prêt par la commission, les comités régionaux ou les clubs pour débiter l'activité) et 800 € pour l'achat d'une arme d'occasion. Accès aux stands de tir compris dans le montant de l'adhésion au club.

À SAVOIR Pour les personnes utilisant un fauteuil roulant, l'utilisation d'un fauteuil spécifique n'est pas forcément nécessaire.

Des adaptations au niveau de la hauteur du dossier, de l'angle d'assise et de la toile du dossier pourront suffire.

Les fabricants :

- Achats des armes dans différentes armureries, armurerie Recht à Strasbourg : www.recht.fr
- Se renseigner auprès de la commission pour tout conseil d'achat

Infos & contacts

COMMISSION SPORTIVE

☛ ffhtir.free.fr

CONTACT

Directeur sportif : Patrice GAUDILLAT

Tél. 06 07 16 46 94 // tirsportif@handisport.org

FÉDÉRATIONS HOMOLOGUES

Fédération Française de Tir : www.fftir.org

Fédération internationale : www.ipc-shooting.org

Torbball

 = EN SAVOIR PLUS SUR LE SITE DE LA COMMISSION SPORTIVE

COMPÉTITION

LOISIR

Le Torball est un sport collectif destiné aux déficients visuels. L'objectif est de marquer un but à l'adversaire en lançant un ballon sonore à la main au ras du sol. Chaque équipe est composée de trois joueurs qui sont en alternance attaquants puis défenseurs.

Handicaps & possibilités de pratique

HANDICAPS ORTHOPÉDIQUES

PARAPLÉGIQUES ET TETRAPLÉGIQUES

HÉMIPLÉGIQUES

INFIRMES MOTEURS CÉRÉBRAUX

HANDICAPS NEUROLOGIQUES ÉVOLUTIFS

HANDICAPS NEURO. D'ORIGINE PÉRIPHÉRIQUE

HANDICAPS VISUELS

HANDICAPS AUDITIFS



VOIR PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES HANDICAPS // P.77

COMPÉTITION
ET LOISIR

LOISIR
UNIQUEMENT

NON
FÉDÉRÉ

Le Torball est particulièrement populaire sur le territoire national et ouvre des perspectives internationales en offrant aux champions de France de division 1 (masculines et féminines), la possibilité de participer aux coupes d'Europe et coupes du Monde des clubs champions.

Classification

En compétition, les déficients visuels portent un masque opaque pour être en situation de pratique similaire aux non-voyants. Conformément à la réglementation de classification de la Fédération Internationale des Sports pour Aveugles (IBSA), il est déterminé trois catégories :

B1 : pas de perception lumineuse ou incapacité de reconnaître une forme

B2 : 1/30e champ visuel 5°

B3 : 1/10e champ visuel 20°

MODE DE CLASSIFICATION :

Demande de certificat médical à un ophtalmologiste.

HANDICAP MINIMUM :

Acuité visuelle maximum de 1/10° du meilleur œil après correction ou champ visuel de 20°.

Compétitions régionales

Certains comités régionaux possèdent un conseiller technique ou un correspondant dans cette discipline. Des stages d'initiation peuvent être proposés.

Compétitions nationales

CHAMPIONNATS DE FRANCE

Le Championnat de France se compose d'une division féminine et de quatre divisions masculines.

Inscription ferme et définitive auprès de la commission en début de saison.

Les championnats de chaque division se jouent sur deux tours, se déroulant chacun sur un week-end : le 1er tour de décembre à mars, et le 2e de mai à juin.

Le vainqueur de chaque division monte en division supérieure la saison suivante, l'équipe classée dernière descend en division inférieure.

Le vainqueur des premières divisions féminines et masculines se qualifie pour la Coupe d'Europe ou Coupe du Monde des clubs champions.

Une Coupe de France masculine et féminine regroupant tous les clubs de Torball (toutes divisions confondues) est organisée chaque année

- **27 juin 2015 : Coupe de France masculine de Torball Besançon**
- **Avril – mai 2015 : Coupe de France féminine de Torball (lieu à définir)**

TOURNOIS AMICAUX

- **25 octobre 2014 : 7ème Coupe du Grand Ouest, à Forcé près de Laval**
- **13 décembre 2014 : tournoi international féminin, Nice**

Stages

FORMATIONS FEDERALES

Torball : des formations diplômantes d'initiateur et d'entraîneur Torball sont organisées tous les ans
contact : deleuze.odyle@wanadoo.fr

Matériel

- **Équipement individuel Torball** :
genouillères, coudières, masque opaque, coquille ou plastron
- terrain de 16 m de long pour le torball
- ballon en caoutchouc dur contenant des clochettes
- buts d'une largeur de 7 m et d'une hauteur d'1,3 m
- cordelettes pour matérialiser les différentes zones du terrain
- rouleaux adhésifs pour fixer le tapis (torball)

À SAVOIR

L'ensemble du matériel nécessaire à la pratique du torball est disponible chez Idemasport : www.idemasport.com (matériel non officiel pour le torball)

Infos & contacts

COMMISSION SPORTIVE

↳ www.torball-handisport-france.com

CONTACT

Directrice Sportive Torball : Sophie PRIGENT
Tél. 06 78 88 94 86 // torball@handisport.org

FÉDÉRATION HOMOLOGUE

Fédération internationale : <http://ibsa.es>

Voile

 = EN SAVOIR PLUS SUR LE SITE DE LA COMMISSION SPORTIVE

PARALYMPIQUE

COMPÉTITION

LOISIR

NATURE

Le type et le niveau de handicap ne sont pas un frein à la pratique de la voile.

L'idée directrice est de favoriser les pratiques intégrées au sein des publics valides afin de partager le plaisir de naviguer ensemble. La FFH et la FFVoile ont renouvelé la convention relative à l'organisation de la pratique voile au sein des clubs. Ils répondent aux demandes, en fonction des aménagements et des bateaux dont ils disposent, la palette des pratiques possibles s'étend du quillard monoplace à l'habitable en passant par le catamaran de sport à 2 ou 3 équipiers.

Handicaps & possibilités de pratique

HANDICAPS ORTHOPÉDIQUES

PARAPLÉGIQUES ET TETRAPLÉGIQUES

HÉMIPLÉGIQUES

INFIRMES MOTEURS CÉRÉBRAUX

HANDICAPS NEUROLOGIQUES ÉVOLUTIFS

HANDICAPS NEURO. D'ORIGINE PÉRIPHÉRIQUE

HANDICAPS VISUELS

HANDICAPS AUDITIFS



VOIR PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES HANDICAPS // P.77

COMPÉTITION
ET LOISIR

LOISIR
UNIQUEMENT

NON
FÉDÉRÉ

Classification

Dès le premier niveau de compétition, il est demandé au coureur d'être classifié – selon la classification proposée par l'IFDS qui comprend 7 niveaux (le coureur classé 7 présente le plus léger handicap). Cela lui permet de figurer au classement national handisport soit lors du championnat de France Handi/Valide sur MiniJi. Au niveau international, il est demandé aux coureurs, au début de chaque Paralympiade, d'être évalués.

Ainsi, en équipage, notamment en Sonar, quillard de sport paralympique à 3 équipiers, l'addition du handicap de chaque coureur ne doit pas dépasser 14 points. En monoplace ou en double le coureur doit répondre aux spécifications fixées par l'IFDS. Actuellement il n'existe pas de classification pour les coureurs atteints de surdit .

À SAVOIR Les  preuves de niveau national sont organis es sur le principe d'une pratique mixte (handi/Valide). Elles r pondent aux r gles diffus es par la FFVoile (r gles internationales de course   la voile-ISAF)

Pratique Sportive

- **Le sport en club** s'articule autour de deux séries, l'Hansa et le MiniJi. Cette dernière a pour finalité sportive le Championnat de France. En plus d'un programme adapté avec des entraînements entre mars et novembre, les clubs sous l'impulsion des ligues régionales organisent en amont des régates et des stages regroupant les différents clubs d'une même région, voire de plusieurs régions.
- **Le sport de haut niveau** propose un programme d'entraînement et de compétitions tout au long de l'année sportive. Ce dispositif est encadré par les deux fédérations associées à l'ENVSN. Trois collectifs sont constitués : l'Équipe de France (Bruno Jourden, Eric Flageul, Nicolas Vimont-Vicary, Damien Seguin), le Collectif France Jeune (Kevin Cantin), et le Groupe Nouveaux Talents (Xavier Dagault, Mathieu Laperche, Jean-Paul Frigara). Les Jeux Paralympiques constituent l'objectif principal de l'équipe de France. Chaque année le championnat du Monde regroupe 25 nations pour chacune des séries.

Découverte : Journées Handinautiques, régates & croisières

Les régions engagées dans l'organisation de la pratique Handivoile, en partenariat avec les clubs, proposent des **Journées Handinautiques** pour découvrir les pratiques nautiques. Par ailleurs, certaines associations proposent des régates et croisières pour découvrir la voile. **Informations auprès de vos comités handisport ou voile.**

Championnat de France

La Fédération Française Voile propose un Championnat de France Handi-Valide sur MiniJi. C'est l'objectif principal du circuit en MiniJi. Cette épreuve réunit chaque année les 80 meilleurs régatiers sur ce support qui intègre les deux publics. L'accès à ce championnat nécessite d'avoir participé au moins à 2 régates sélectives de ligue ou à 1 inter-ligue. L'épreuve propose un classement scratch (handi/valide), un classement handisport avec un titre open (homme/femme) et un titre féminin (si au moins 5 participantes).

Matériel

Dans les clubs, nous retrouverons plus particulièrement les bateaux suivants :

- **MiniJi** : quillard solitaire adapté pour les plans d'eau, en loisir ou en compétition nationale
- **Hansa** : version solitaire ou double
- **Le Néo** : permettant la pratique double
- **Pratique en multicoque** (trimarans ou catamarans) pour découvrir en toute sécurité la vitesse sur l'eau ou faire du cabotage le long des côtes
- **Tout bateau collectif ou habitable**, suivant le plan de pont, il n'est pas nécessaire de faire des aménagements pour donner aux membres d'équipage un rôle actif à bord
- **Les trois séries Paralympiques** : le 2.4 quillard de sport monoplace, le Sonar quillard de sport de 24 pieds à 3 équipiers et le Skud quillard double qui a pour particularité d'être mixte (Homme/Femme).

Important

- **Certificat médical obligatoire + test réglementaire du "Savoir Nager"**
- **Règlementation** : dans le cadre de l'enseignement de la voile, il n'existe pas de mesure dérogatoire pour les personnes handicapées. Les textes réglementaires (Art. A.322-64 à 70 du code du sport) s'appliquent aux établissements d'APS qui doivent présenter les garanties d'encadrement de technique et de sécurité, dont une attestation ou un test de natation. La voile scolaire et les accueils collectifs de mineurs ont leur réglementation spécifique.

À SAVOIR La commission voile propose trois programmes spécifiques aux moins de 18 ans, aux étudiants et aux blessés de la Défense. Pour plus de renseignements contacter le directeur Sportif.

Infos & contacts

COMMISSION SPORTIVE

 voilehandisport.wordpress.com

 @DjiVoile - #voileparalympique

 Facebook : voile paralympique

CONTACT

Directeur sportif : Jean-Jacques DUBOIS

Tél. 06 60 85 70 91 // voile@handisport.org

FÉDÉRATIONS HOMOLOGUES

Fédération Française de Voile : www.ffvoile.org

École nationale de Voile et des Sports Nautiques : www.envsn.sports.gouv.fr

Volley-ball

DEAFLYMPICS

COMPÉTITION

LOISIR

La Fédération organise la pratique du volley-ball en compétition pour les seules personnes sourdes et malentendantes. Pratique mixte, à partir de 16 ans.

Handicaps & possibilités de pratique

HANDICAPS ORTHOPÉDIQUES

PARAPLÉGIQUES ET TETRAPLÉGIQUES

HÉMIPLÉGIQUES

INFIRMES MOTEURS CÉRÉBRAUX

HANDICAPS NEUROLOGIQUES ÉVOLUTIFS

HANDICAPS NEURO. D'ORIGINE PÉRIPHÉRIQUE

HANDICAPS VISUELS

HANDICAPS AUDITIFS



VOIR PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES HANDICAPS // P.77

COMPÉTITION
ET LOISIRLOISIR
UNIQUEMENTNON
FÉDÉRÉ

Classification

Au niveau international un audiogramme est exigé pour attester du niveau minimum de surdité du sportif (perte d'au moins 55 dB de la meilleure oreille sur 3 fréquences déterminées).

Compétitions régionales

CHAMPIONNAT INTERRÉGIONAL

Obligatoire pour les clubs de volley affiliés, à jour de leur cotisation. Les engagements à ce championnat sont automatiques après avoir inscrit le club au championnat de France (droit d'engagement inclus dans le forfait du championnat de France). Le Championnat Interrégional se dispute en deux phases :

Première phase : poules se divisant en 4 zones maximum parmi les zones Nord, Ouest, Sud-ouest, Est, Sud-Est. La distance entre 2 clubs ne doit pas dépasser plus de 300 Km (sauf exception).

Deuxième phase : Phase finale, le premier de chaque zone est qualifié. Dans le cas de moins de 4 zones, les meilleurs seconds seront qualifiés. La phase finale se déroulera sur un seul lieu sous l'égide du club organisateur. La matinée est réservée aux demi-finales sur 2 terrains, puis la troisième place se jouera sur un seul terrain dans l'après midi, même chose pour la finale.

À SAVOIR

Les portes ouvertes régionales sont organisées au mois de juin par un certain nombre de comités régionaux sous la forme de tournoi 3x3 auxquels le public peut assister et participer. L'objectif de cette journée conviviale est d'amener les joueurs à s'inscrire pour la saison suivante.

Compétitions nationales

CHAMPIONNAT DE FRANCE FÉMININ, 4 CONTRE 4 ET 6 CONTRE 6

Se dispute en poule unique d'octobre à décembre.

Le tirage des matchs sera connu lors de l'assemblée générale et peut être modifié lors de la table ronde suivant l'inscription après l'A.G. // Le premier au classement régulier est déclaré champion de France.

CHAMPIONNAT DE FRANCE MASCULIN, 6 CONTRE 6

- **Première phase** : poules avec le tirage connu lors de l'A.G. Lorsque le nombre d'équipes est connu à l'A.G, le championnat peut se séparer en deux divisions : Nationale 1 et Nationale 2
- **Deuxième phase** : Phase finale, avec les 4 premiers N1 qualifiés. La montée ou le maintien en N1 entre l'avant dernier N1 et le deuxième N2 se jouera également durant la phase finale. La phase finale se déroule sur un seul lieu sous l'égide du club organisateur suivant le cahier des charges.

À SAVOIR S'il y a moins de 10 équipes, le Championnat de France se dispute en poule unique. La première phase est la phase des poules par le tirage connu lors de l'A.G. Le championnat s'appelle : National 1

COUPE DE FRANCE MASCULINE, 6 CONTRE 6

La Coupe de France est obligatoire pour les clubs de volley affiliés et à jour de leur cotisation. Les engagements devront être établis sur le formulaire réglementaire et parvenir avant l'A.G. à la commission (25 €). // Le système de l'épreuve dépend des engagements connus avant l'A.G. et éventuellement des nouveaux clubs.

L'épreuve se compose en 3 phases :

- Phase de poules (minimum 3 clubs par poule)
- Phase Consolation : les éliminés de la 1ère phase
- Phase Finale : les qualifiés de la 1ère phase

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE BEACH-VOLLEY MASCULIN ET FÉMININ, 2 CONTRE 2

Période : sur un week-end l'été.

Inscriptions au Championnat de France : elles se font avant l'A.G. avec une date butoir au mois de juin. Les frais d'engagements varient entre 15 et 50 €.

Compétitions internationales

CHAMPIONNAT D'EUROPE

Paris, juin 2015

Stages

ÉQUIPE DE FRANCE

1-5 novembre, Amiens

2 à 3 regroupements annuels de 6 à 10 jours réservés au groupe France déterminé par la commission sportive, au vu des résultats obtenus dans les différentes épreuves du chemin de la sélection. La commission prend en charge les frais des joueurs convoqués et de l'encadrement.

Infos & contacts

COMMISSION SPORTIVE

 www.handivolleysourd.org

CONTACT

Directeur Sportif : Michel IRDEL

SMS 06 66 36 55 73 // volley-sourds@handisport.org

FÉDÉRATION HOMOLOGUE

Fédération Française de Volley-ball : www.ffvb.org



ANNUAIRE

Comité directeur fédéral

2013 - 2016

Bureau fédéral



PRÉSIDENT

Gérard MASSON

g.masson@handisport.org



VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ

Jean-Paul MOREAU

Délégué fédéral au sport, suivi des conventions sportives avec les fédérations olympiques et associées

jp.moreau@handisport.org



TRÉSORIER GÉNÉRAL

Lucien MARCIANO

Préparation des budgets prévisionnels
Contrôle des dépenses et recettes

l.marciano@handisport.org



SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Emmanuelle ASSMANN

Déléguée fédérale en charge du développement et de la coordination des chargés de mission spécifiques (sport scolaire, sport militaire, grandes associations, MDPH, Sport Entreprise)

e.assmann@handisport.org



TRÉSORIÈRE GÉNÉRALE ADJOINTE

Guislaine WESTELYNCK

Convention nationale du sport
Chargée de mission auprès des Comités Départementaux et régionaux Handisport

g.westelynck@handisport.org



VICE-PRÉSIDENT

Guy HALGAND

Salons et expositions, Licences et Affiliations
Responsable du dossier « Tombola »

g.halgand@handisport.org



SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ADJOINTE

Mai-Anh NGO

Suivi des statuts et règlements des organes fédéraux et déconcentrés. Aide à la rédaction des règlements généraux sportifs

ma.ngo@handisport.org



VICE-PRÉSIDENTE

Murielle VANDECAPPELLE - SICLIS

Chargée de mission à l'attribution de matériels Sportifs et à l'opération des Bouchons d'Amour
Chargée de mission sport scolaire en relation avec l'éducation nationale

m.vandecappelle@handisport.org



Membres du Comité directeur fédéral



Didier BRIAUD

Chargé de mission Sports de nature
d.briaud@handisport.org



Tanguy DE LA FOREST

Chargé de mission Formations fédérales
Chargé de mission auprès des grandes associations en charge du handicap
t.delaforest@handisport.org



Frédéric DELPY

Chargé de mission auprès des comités régionaux et départementaux
f.delpy@handisport.org



Béatrice HESS

Représentante auprès de l'OFAJ
b.hess@handisport.org



Jean-François LABES

Chargé de mission à l'intégration des personnes sourdes et malentendantes
jf.labes@handisport.org



Vincent LASSALLE

Chargé de mission circuit handi Jeunes et détection des nouveaux talents
Chargé de mission auprès du sport scolaire
v.lassalle@handisport.org



Patricia MARQUIS

Chargée de mission MDH
Chargée de mission auprès des grandes associations en charge du handicap
p.marquis@handisport.org



Emeric MARTIN

Représentant des athlètes de haut niveau
Chargé de mission sport et entreprise
e.martin@handisport.org



Docteur Dominique PAILLER

Médecin, membre de la commission médicale
Président de la commission éthique
d.pailier@handisport.org



Marie ROBERT

Représentante des athlètes de haut niveau
Chargée de mission à l'intégration des personnes sourdes et malentendantes
Coordination emploi et relations AGEFIPH / FIPHP
m.robert@handisport.org



Rudi VAN DEN ABEELE

Chargé de mission aux relations internationales
Chargé de missions développement de la classification
r.vandenabeele@handisport.org

Services fédéraux

Direction



Laurent ALLARD
Directeur Général
Tél. 01 40 31 45 20
l.allard@handisport.org



Dominique ESCANO
Assistante de Direction et Responsable RH
Tél. 01 40 31 45 06
d.escano@handisport.org

Accueil



Florian RICHY
Standard et accueil du public
Tél. 01 40 31 45 00
accueil@handisport.org

Licences et Affiliations



Aline GAUDRY
Responsable licences et affiliations
Tél. 01 40 31 45 19
a.gaudry@handisport.org

Médical



Frédéric RUSAKIEWICZ
Médecin fédéral national
Tél. 01 40 31 45 28
f.rusakiewicz@handisport.org



Karine GRUENENBERGER
Secrétariat médical
Tél. 01 40 31 45 28
k.gruenenberger@handisport.org

Communication



Benoît HÉTET
Directeur du service communication
Tél. 01 40 31 45 08
b.hetet@handisport.org



Didier ECHELARD
Graphiste, webmaster, photographe
Tél. 01 40 31 45 57
d.echelard@handisport.org



Marie MAINGUY
Responsable information et médias
Tél. 01 40 31 45 16
m.mainguy@handisport.org



Aude MOULIN-DELALANDE
Chargée de communication événementielle
et partenariats
Tél. 01 40 31 45 33
a.moulin@handisport.org



Xavier BACHIMONT
Promotion et relations presse
Tél. 01 40 31 45 92
x.bachimont@handisport.org



Comptabilité



Carole MALTHET

Responsable comptabilité

Tél. 01 40 31 45 40

c.malthet@handisport.org



Vilasanh PHANSIRI

Comptable

Tél. 01 40 31 45 74

v.phansiri@handisport.org



Marie-Christine RIVES

Comptable CNFH et Dons

Tél. 01 40 31 45 71

mc.rives@handisport.org

Sensibilisations en entreprises



Julien DELALANDE

CNFH Responsable actions entreprises

Tél. 01 40 31 45 61

j.delalande@handisport.org

Direction sportive

Directeur Technique National



Jean MINIER
Directeur Technique National
Tél. 01 40 31 45 69
dtn@handisport.org

Pôle Services aux Clubs et Animation sportive territoriale



Cédric GARREAU
DTN Adjoint "Service aux Clubs et Animation sportive territoriale"
Tél. 06 13 06 56 80
c.garreau@handisport.org



Anne-Flore ANGOT
Animation réseau, ETR, JNH
Tél. 01 40 31 45 37
af.angot@handisport.org



Sandra MAUDUIT
CTN Publics cibles
Tél. 01 40 31 45 31
s.mauduit@handisport.org



Julien MICHEL
Labellisation et Service aux clubs
Tél. 01 40 31 45 60
j.michel@handisport.org



Nathalie POURRIAS
Accompagnement événements structurants
Tél. 01 40 31 45 36
n.pourrias@handisport.org



Valérie VIDELOUP-ROCHER
Réseau Sports de nature et Labellisation
Tél. 06 31 25 88 28
v.rocher@handisport.org

Pôle Développement et Innovation



Christian FÉVRIER
DTN Adjoint
"Développement et innovation"
Tél. 01 40 31 45 10
c.fevrier@handisport.org



Marion PINEAU
Nouvelles pratiques
Tél. 01 40 31 45 13
m.pineau@handisport.org



Pôle Ressources



Christophe CARAYON
DTN Adjoint "Gestion des ressources"
Tél. 06 71 99 90 52
c.carayon@handisport.org



Samuel GINOT
Système Information Handisport
Tél. 06 82 06 35 47
s.ginot@handisport.org



Fatiha ABDELMALEK
Secrétariat des sports
Tél. 01 40 31 45 14
f.abdelmalek@handisport.org



Laurence RAKOUTE
CTN Responsable Formations fédérales et d'État
Tél. 06 14 44 48 71
l.rakoute@handisport.org



Julie BIZOT
Formation, SAVOIRS+
Tél. 01 40 31 45 05
j.bizot@handisport.org



Dalila SAYAD
Secrétaire service international
Tél. 01 40 31 45 15
d.sayad@handisport.org



Pierre FUSADE
CTN Formalisation des savoirs
Tél. 01 40 31 45 09
p.fusade@handisport.org



Sabrina VINCENT
Secrétariat des sports
Tél. 01 40 31 45 25
s.vincent@handisport.org

Pôle Performance



Pierrick GIRAUDEAU
DTN Adjoint "Haut niveau"
Tél. 06 14 16 08 07
p.girardeau@handisport.org



Sami EL GUEDDARI
CTN Jeunes À Potentiel (JAP) et Cellule Avenir
Tél. 06 52 74 82 82
s.elgueddari@handisport.org



Denis CHARREYRE
CTN École des Cadres
Responsable Pôle France Jeunes Athlétisme
Tél. 06 14 44 48 36
d.charreyre@handisport.org



Robert FASSOLETTE
Responsable du Pôle France Jeunes
Natation
Tél. 06 13 06 73 43
robert.fassolette@creps-vichy.sports.gouv.fr



Valentine DUQUESNE
Suivi socio-professionnel
Tél. 01 40 31 45 65
v.duquesne@handisport.org



Frédéric ROËLAND
CTN Responsable du Pôle France Jeunes
Basket-ball
Tél. 06 72 73 35 37
f.roeland@handisport.org

Commissions sportives

Athlétisme



Directeur Sportif

Julien HÉRICOURT
Tél. 06 20 34 20 15
athletisme@handisport.org



Directeur Sportif Adjoint Haut niveau

Jean-Baptiste SOUCHE
Tél. 06 16 77 09 37
jb.souche@handisport.org



Référent Jeunes

Gwénaél LANNE-PETIT
Tél. 06 72 77 45 06
espoirs@athletisme-handisport.org



Référent Formation

Denis CHARREYRE (CTN)
Tél. 06 14 44 48 36
d.charreyre@handisport.org

Badminton (sourds)



Directeur Sportif

François JAMES
Tél. 06 87 56 63 19 (SMS)
badminton-sourds@handisport.org

Basket Fauteuil



Directeur Sportif

David SCHOENACKER
Tél. 06 08 99 10 21
basket@handisport.org



Directeur Sportif Adjoint Développement

Stéphane BINOT
Tél. 06 27 87 55 23
s.binot@handisport.org



Référent Jeunes

Antoine VITRANT
Tél. 06 10 74 20 25
antoine.vitrant@gmail.com



Référent Formation

Bernard GANSER
Tél. 06 85 10 02 25
bernard.ganser@wanadoo.fr

Boccia



Directrice Sportive

Sophie TERNEL
Tél. 06 03 40 02 95
boccia@handisport.org



Référente Formation

Claire LAUBY
Tél. 05 87 21 31 32
limousin@handisport.org

Bowling (sourds)



Directeur Sportif

Didier BOULLE
bowling-sourds@handisport.org

Canoë-Kayak



Directrice Sportive Référente Formation

Marie-Anne TOURAULT
Tél. 06 22 91 82 57
canoekayak@handisport.org

Cécifoot



Directeur Sportif

Julien ZELELA
Tél. 06 89 21 52 57
cecifoot@handisport.org

Cyclisme



Directeur Sportif Référent Formation

Jérôme DUPRÉ (CTN)
Tél. 06 14 44 46 32
cyclisme@handisport.org

Équitation

Directrice Sportive
Coordinateur Pôle France Paradressage
Référente Formation

Fanny DELAVAL
 Tél. 06 08 03 63 89
 equitation@handisport.org

Escrime

Directeur Sportif
Référent Formation

Pascal GODET
 Tél. 06 73 15 79 38
 escrime@handisport.org



Référente Jeunes

Marie BOISSEAU
 Tél. 06 24 82 39 53
 la_souris7@hotmail.com

Football (sourds)

Directeur Sportif

Brice ALLAIN
 Tél. 06 14 44 48 98 (sms)
 foot-sourd@handisport.org

Foot Fauteuil

Directeur Sportif en cours de nomination
 foot-fauteuil@handisport.org

Référent Formation

Stéphane LACOTTE
 Tél. 06 08 46 59 06
 stephanelacotte@msn.com

Haltérophilie

Directeur Sportif
Référent Formation

Jean Bernard GEBERT
 Tél. 06 79 52 48 06
 halterophilie@handisport.org

Judo

Directeur Sportif

Olivier DUPLAN
 Tél. 06 07 35 37 72
 judo@handisport.org

Référent Jeunes

Antoine GODARD
 Tél. 06.29.82.21.19
 godard.antoine49@gmail.com

Natation

Directeur Sportif

Jean-Michel WESTELYNCK (CTN)
 Tél. 06 14 44 47 17
 natation@handisport.org



Directeur Sportif Adjoint Haut niveau

Cyril BOURDEAU
 Tél. 06 14 16 07 52
 c.bourdeau@handisport.org



Référent Formation

Jean VIVENSANG
 Tél. 06 73 25 96 70
 jean.vivensang@orange.fr

Plongée sous marine

Directeur Sportif
Référent Formation

Jean-Luc BERTONCELLO
 Tél. 06 81 34 04 37
 plongee@handisport.org

Randonnée pédestre // Joëlette // FTT

Directeur Sportif
Référent Formation

Dominique PETTELOT
 Tél. 06 15 88 76 84
 randonnee@handisport.org



Référent Fauteuil Tout Terrain (FTT)

Emmanuel BUCHOUD
 Tél. 06 87 83 12 47
 ammanu@gmail.com

Commissions sportives

Rugby Fauteuil



Directeur Sportif
Référent Formation
Michel TERREFOND
Tél. 06 16 58 93 28
m.terrefond@handisport.org

Sarbacane



Directrice Sportive
Marie-Noëlle GUITTON
Tél. 06 83 00 09 85
sarbacane@handisport.org

Ski nordique // Ski alpin // Snowboard



Directeur Sportif
Christian FEMY (CTN)
Tél. 06 14 44 47 70
ski@handisport.org

Sport de Boules // Pétanque (Sourds)



Directeur Sportif
Eric WAMIN
petanque-sourds@handisport.org

Tennis de Table



Directeur Sportif
Référent Formation
Sébastien MESSENGER (CTN)
Tél. 06 14 44 44 82
tennisdetable@handisport.org



Directeur Sportif Adjoint Haut niveau
Jérôme HUMBERT
Tél. 06 67 22 51 15
j.humbert@handisport.org

Référent Jeunes

Yannick MORVANT
Tél. 06 64 61 29 49
yannick.morvant@bbox.fr

Tennis



Directeur Sportif
Stéphane GOUDOU
Tél. 06 09 40 00 75
tennis@handisport.org



Référent Jeunes
Hervé TASSARO
Tél. 06 85 69 12 14
rvtassaro@orange.fr



Référent Formation
Pierre FUSADE (CTN)
Tél. 06 11 04 80 98
p.fusade@handisport.org

Tir à l'arc



Directeur Sportif
Référent Formation
Vincent HYBOIS
Tél. 06 09 32 11 92
tiralarc@handisport.org

Référent Jeunes

Dominique LAVISSE
Tél. 03 83 26 71 22
dominique.lavisse@ac.nancy-metz.fr

Tir sportif



Directeur Sportif
Patrice GAUDILLAT
Tél. 06 07 16 46 94
tirsportif@handisport.org



Référent Formation
Jacques MEURET
Tél. 06 07 16 46 95
jacques.meuret@wanadoo.fr

Torball**Directrice Sportive**

Sophie PRIGENT
Tél. 06 78 88 94 86
torball@handisport.org

Référente Formation

Odile DELEUZE
Tél. 06 76 75 81 52
deleuze.odile@wanadoo.fr

Voile

Directeur Sportif
Coordinateur Pôle France Voile
Référent Formation

Jean-Jacques DUBOIS
Tél. 06 60 85 70 91
voile@handisport.org

Volley-Ball (sourds)**Directeur Sportif**

Michel IRDEL
volley-sourds@handisport.org

Autres référents formation sans commission sportive**Char à Voile****Référente Formation**

Valérie VIDELOUP-ROCHER
Tél. 06 31 25 88 28
v.rocher@handisport.org

Métiers de la Forme**Référent Formation**

Olivier JAMES
Tél. 06 16 08 43 65
james.o@laposte.net

En régions

Pour connaître les référents départementaux, adressez-vous au comité régional

Alsace



Coordonnatrice ETR
Référente Formation, Sports de nature,
Labels Club et ELH

Cécilia MUNCH
Tél. 03 88 26 94 20
c.munch@handisport.org

Référente Jeunes

Béatrice KNEPFLER
Tél. 06 23 07 55 50
beatrice.knepfler@aliceadsl.fr

Aquitaine



Coordonnatrice ETR

Perle BOUGE (CTR)
Tél. 06 81 82 03 20
p.bouge@handisport.org



Référent Formation et Label Club

Alban MICELI
Tél. 06 27 54 44 62
a.miceli@handisport-aquitaine.fr

Référente Sports de nature et Label ELH

Ophélie DUCOS
Tél. 06 17 11 00 77
o.ducos@handisport-aquitaine.fr

Auvergne



Référent Sports de nature et Label ELH

Olivier NYFFENEGGER
Tél. 06 27 92 38 73
2nyff@web.de



Référente Formation

Marie-Claire GALLET
Tél. 04 73 83 41 07
auvergne@handisport.org

Basse Normandie



Coordonnatrice ETR
Référente Sports de nature et Label ELH

Muriel ELLISALDE
Tél. 06 74 92 47 82
m.elissalde@handisport.org



Référent Formation et Label Club

Didier BECART
Tél. 06 33 80 73 37
cd14@handisport.org

Bourgogne



Coordonnateur ETR

Référent Formation
Olivier MARTIN
Tél. 06 80 88 07 57
o.martin@handisport.org



Référent Label Club

Bruno HARDUIN-AUBERVILLE
(Président du CRH)
Tél. 06 88 14 63 08
bourgogne@handisport.org



Référent Jeunes

Jérémie LEGER
Tél. 06 59 57 16 67
jeremy.leger1@gmail.com

Bretagne



Coordonnateur ETR
Référent Formation, Jeunes,
Sports de nature, Label ELH

Arnaud COUSIN
Tél. 06 19 20 93 84
a.cousin@handisport.org



Référent Label Club

Jean-Claude PELLETIER
Tél. 06 63 62 99 03
jcp56@wanadoo.fr

Centre

Coordonnateur ETR
Référent Formation, Jeunes,
Sports de nature, Labels Club et ELH
 Damien BEAUJON
 Tél. 02 38 44 67 73
 d.beaujon@handisport.org

Champagne-Ardenne

Coordonnateur ETR
Référent Formation, Jeunes,
Sports de nature, Labels Club et ELH
 Pierre VIDAL
 Tél. 03 26 09 59 69
 p.vidal@handisport.org

Côte d'Azur et Corse

Référente Formation
 Sophie TERNEL
 Tél. 06 03 40 02 95
 s.ternel@handisport.org



Référent Label Club
 William PEAN (Président du CRH)
 Tél. 04 94 41 27 81
 cote-dazur@handisport.org

Franche-Comté

Coordonnateur ETR
Référent Formation, Sports de nature,
Labels Club et ELH
 Julien COURGEY
 Tél. 06 84 43 88 46
 j.courgey@handisport.org



Référent Jeunes
 Damien MONNIER
 Tél. 06 84 43 88 46
 cdhandisportfc@gmail.com

Guyane**Référente Formation**

Katia NEMOR (Présidente du CRH)
 Tél. 06 94 38 16 70
 katia.nemor@edf.fr

Haute-Normandie

Référente Formation
 Karine CUVELIER
 Tél. 06 25 71 68 08
 cucuflette@aol.com

Île-de-France

Coordonnateur ETR
Référent Sports de nature,
Labels Club et ELH
 Charles HORDENNEAU
 Tél. 01 40 31 45 07
 c.hordenneau@handisport.org



Référente Formation
 Magali COROMINA
 Tél. 01 40 31 45 07
 mcoromina.handisport@gmail.com



Référente Jeunes
 Céline THONNET
 Tél. 01 40 31 45 07
 celine.thonnet.handisport@gmail.com

En régions

Languedoc Roussillon



Coordonnateur ETR
Référent Formation et Label Club

Christophe ROQUES
Tél. 06 20 34 67 56
c.roques@handisport.org



Référente Label ELH et Sports de nature

Agnès TARDITS
Tél. 04 67 66 65 27
refsnat.lr@gmail.com



Référente Jeunes

Klervi SELLIN
Tél. 04 67 47 21 65
languedoc-roussillon@handisport.org

Limousin



Coordonnatrice ETR
Référente Formation

Claire LAUBY
Tél. 05 87 21 31 32
c.lauby@handisport.org



Référent Jeunes,
Sports de nature et Label ELH

Cédric JARY
Tél. 05 87 21 31 32
educ.handilim@yahoo.fr

Référent Label Club

Carole COLIN-NOAILHAC
Tél. 05 55 18 95 17
caconoa@wanadoo.fr

Lorraine



Coordonnateur ETR

Philippe GANIS
Tél. 06 33 60 69 23
philippe.ganis@free.fr



Référent Jeunes, Formation et Label Club

Grégory MAGLOTT
Tél. 06 45 57 23 86
g.maglott@handisport.org



Référent Sports de nature et Label ELH

Jean-Claude DUVIVIER
Tél. 06 83 66 93 63
jcdudu307@gmail.com

Martinique



Coordonnateur ETR
Référent Formation

Jocelyn NIENAT
Tél. 06 96 91 45 01
j.nienat@handisport.org

Midi-Pyrénées



Coordonnatrice ETR

Claire POUDEROUX GRANZOTTO
Tél. 06 28 76 44 88
c.granzotto@handisport.org



Référente Formation et Label Club

Alexandra CORDON
Tél. 05 61 21 33 37
midi-pyrenees@handisport.org

Nord-Pas-de-Calais



Coordonnatrice ETR
Référente Formation,
Sports de nature et Label ELH

Hélène LE ROUGE (CTR)
Tél. 06 65 01 98 81
h.lerouge@handisport.org



Référente Label Club

Marine CAUCHOIS
Tél. 06 81 27 28 77
marinecauchois.handisport@gmail.com



Référent Jeunes

Guillaume LANGLET
Tél. 03 20 06 05 55
langlet.guillaume.sport@gmail.com

Nouvelle Calédonie



Coordonnateur ETR
Référent Formation

Olivier DENIAUD
Tél. 06 87 75 14 92
o.deniaud@handisport.org

Pays de la Loire



Coordonnatrice ETR
Référente Jeunes, Sports de nature
et Label ELH

Marie PERAUD
Tél. 06 99 24 03 04
m.peraud@handisport.org



Référent Formation

Sébastien EDELIN
Tél. 06 34 45 48 77
paysdelaloire@handisport.org



Référent Label Club

Camille NOBLET
Tél. 06 84 73 97 55
c.noblet@handisportpdl.info

Picardie



Coordonnatrice ETR
Référente Jeunes, Formation,
Sports de nature, Labels Club et ELH

Angélique OVREL
Tél. 06 17 02 60 15
a.ovrel@handisport.org

Poitou-Charentes



Coordonnatrice ETR
Référente Formation et Label Club

Sybil DELAGE
Tél. 06 58 33 39 10
s.delage@handisport.org



Référente Sports de nature et Label ELH

Mélanie LE GALL
Tél. 06 62 86 02 08
melanielegall.cdhandisport17@hotmail.fr

Provence-Alpes



Coordonnatrice ETR
Référente Formation et Label Club

Emilie DELREUX
Tél. 06 82 22 75 17
e.delreux@handisport.org



Référente Jeunes, Sports de nature
et Label ELH

Perrine DECOTEGNIE
Tél. 06 82 22 75 17
provence-alpes@handisport.org



Référente Formation

Sophie TERNEL
Tél. 06 03 40 02 95
s.ternel@handisport.org

Réunion



Coordonnatrice ETR /
Référente Formation

Annick AMACOUTY
Tél. 06 92 86 56 65
a.amacouty@handisport.org



Référent Jeunes

Thomas LEAU
Tél. 06 92 88 36 76
thomasleau@yahoo.fr

Rhône-Alpes



Coordonnateur ETR /
Référent Sports de nature et Label ELH

Jean BAGGIONI (CTR)
Tél. 06 16 46 28 66
j.baggioni@handisport.org



Référente Formation

Morgane ULIANA
Tél. 06 95 92 46 22
m.uliana@handisport-rhonealpes.org



Référent Label Club

Christian NICOLAS (Président du CRH)
Tél. 06 03 70 55 01
president@handisport-rhonealpes.org

Référent Jeunes

Jean-Marc CLEMENT
Tél. 06 19 89 83 84
jeanmarcclement@hotmail.com



NOUS SOUTENONS DE GRANDS ATHLÈTES

Partenaire officiel de la Fédération Française Handisport, EDF contribue depuis plus de 20 ans à la promotion du sport pour tous.

EDF-552.081.317 RCS PARIS - Crédits photo : EDDY LEMAISTRE / KMSF / DPIP - IMAVSWORLDWIDE PARIS



ARNAUD
ASSOUMANI



MARIE-AMÉLIE
LE FUR



CHARLES
ROZOY



ÉLODIE
LORANDI



ÉMERIC
MARTIN

edf.com

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

